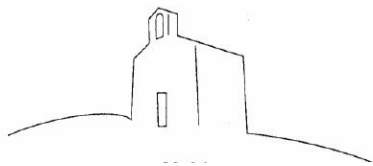


REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement de Tournon



COMMUNE DE SAINT-ROMAIN
DE-LERPS

20 chemin du Pic
07130 Saint-Romain-de-Lerps
tél : 04 75 58 50 93

PLAN LOCAL D'URBANISME 1 – RAPPORT DE PRESENTATION



Elaboration du PLU prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 26 Octobre 2015
Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2018

Approbation du PLU par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 novembre 2109
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 novembre 2019.

Ingénieurs conseils en aménagement durable du territoire

42 Boulevard Antonio VIVALDI
42 000 SAINT-ETIENNE

Tél. 04 77 92 71 47 / contact@eco-strategie.fr
www.eco-strategie.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL	7
I. INTRODUCTION	7
I.1. Règlements d'urbanisme en vigueur	7
I.2. Principes généraux du code de l'urbanisme	7
I.3. La concertation préalable avec le public	8
II. PRESENTATION DU TERRITOIRE	9
II.1. Une situation attractive	9
II.2. Une commune inscrite dans une dynamique de projets	15
III. L'ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE	19
III.1. Les entités paysagères	19
III.2. Les parcs et espaces publics	39
III.3. Les arbres remarquables	47
III.4. Les clôtures	50
III.5. Le patrimoine archéologique	52
III.6. Les sites inscrits / sites classés	53
III.7. Les monuments historiques	55
III.8. Le petit patrimoine non réglementé	57
IV. LA SITUATION URBAINE	73
IV.1. L'histoire des développements urbains	73
IV.2. Les formes urbaines	80
IV.3. Le fonctionnement et l'organisation urbaine	88
IV.4. La trame viaire	95
IV.5. L'analyse de la consommation et des potentialités foncières	115
V. LES EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES	130
V.1. La population	130
V.2. L'habitat	135
V.3. Les activités économiques	141
V.4. L'agriculture	148
V.5. L'activité touristique	163
PARTIE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	166
I. LE MILIEU PHYSIQUE	166
I.1. Climat	166
I.2. Qualité de l'air	166
I.3. Topographie	171
I.4. Réseau hydrographique	173

I.5.	Documents cadre de gestion des eaux	174
I.6.	Hydrogéologie.....	175
I.7.	Risques majeurs naturels	176
II.	LE MILIEU NATUREL	181
II.1.	Les zones naturelles remarquables	181
II.2.	Les grands ensembles écologiques du territoire communal	186
II.3.	La trame verte et bleue.....	198
III.	MILIEU HUMAIN	207
III.1.	Activité de loisirs.....	207
III.2.	Gestion des déchets	208
III.3.	Plan Climat Energie Territorial (PCET) et Agenda 21	211
III.4.	Ressources énergétiques.....	211
III.5.	Alimentation en eau potable	214
III.6.	Espaces boisés classés et forêts publiques.....	214
III.7.	Risques technologiques	214
III.8.	Nuisances et santé	214
	PARTIE 3 : EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX	218
I.	PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX	218
II.	EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS DU PADD	228
II.1.	Objectifs de l'élaboration du PLU	228
II.2.	Projections démographiques et objectifs logements	229
II.3.	Objectifs chiffrés de modération de la consommation des espaces et lutte contre l'étalement urbain.....	230
II.4.	Objectifs d'aménagement et traduction réglementaire	232
III.	EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LES OAP	246
III.1.	Secteurs concernés	246
III.2.	Cohérence des OAP avec les orientations et objectifs du PADD	247
IV.	EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR LA DEFINITION DU ZONAGE	253
IV.1.	Division du territoire en zones.....	253
IV.2.	Délimitation des zones	255
IV.3.	Superficies	271
IV.4.	Mise en place d'outils réglementaires spécifiques.....	273
V.	JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT	303
V.1.	Dispositions communes.....	303
V.2.	Règlement des zones urbaines	308
V.3.	Règlement des zones à urbaniser	309
V.4.	Règlement des zones agricoles et naturelles	309
VI.	CAPACITES D'ACCUEIL.....	311
VI.1.	Estimation du potentiel en logements dans le projet de zonage.....	311

VI.2. Compatibilité avec le PADD, le PLH et le SCOT Grand Rovaltain.....	314
--	-----

PARTIE 4 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	315
I. RESUME NON TECHNIQUE DE L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	315
II. PREAMBULE	316
III. ARTICULATION DU PLU AVEC LES AUTRES DOCUMENTS	317
III.1. Les documents supra-communaux à considérer et liens avec le PLU	317
III.2. Urbanisme.....	318
III.3. Environnement	319
III.4. Gestion des ressources naturelles.....	326
III.5. Risques naturels et technologiques	327
III.6. Cadre de vie	328
III.7. Patrimoine.....	332
III.8. Principes d’urbanisation	332
IV. PERSPECTIVES D’EVOLUTION EN L’ABSENCE DE NOUVEAU PLU	334
V. INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PLU SUR L’ENVIRONNEMENT	336
V.2. Urbanisme.....	337
V.3. Biodiversité et milieu naturel	338
V.4. Pollution et qualité des milieux.....	346
V.5. Gestion des ressources naturelles.....	347
V.6. Risques naturels et technologiques	350
V.7. Cadre de vie et loisirs	352
V.8. Patrimoine culturel	358
VI. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS	360
VI.1. Les contraintes nationales	360
VI.2. Les objectifs locaux	361
VII. MESURES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PLU ET SUIVI DES RESULTATS DE SON APPLICATION	362
VII.1. Mesures pour éviter, réduire et compenser	362
VII.2. Suivi de l’application du PLU	366
VIII. EVOLUTION DU PLU SUITE A LA REALISATION DE L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	367
IX. METHODOLOGIE.....	376
X. TABLE DES ILLUSTRATIONS	377

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

I. INTRODUCTION

I.1. Règlementation d'urbanisme en vigueur

Le document d'urbanisme en vigueur sur la commune est le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Romain-de-Lerps qui a été approuvé en 2006 et rendu applicable en mars 2007.

La municipalité a ensuite engagé la révision générale de son PLU par délibération du 26-08-2013 et complétée par la délibération n°15/43 du 26 octobre 2015.

Le document d'urbanisme en vigueur actuellement sur la commune est donc le PLU approuvé en 2006.

I.2. Principes généraux du code de l'urbanisme

Art. L101-2 : Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

I.3. La concertation préalable avec le public

Les articles L. 103-2 et L. 300-2 du Code de l'Urbanisme demandent à la Collectivité de définir son mode de concertation à travers une délibération de son assemblée délibérante sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

L'objectif est d'associer tout au long de la procédure toute personne concernée par le PLU (associations, techniciens, personnes publiques associées, habitants, etc.).

Dans sa délibération du 26 aout 2013 et complétée par la délibération n°15/43 du 26 octobre 2015, la commune de Saint-Romain-de-Lerps a défini les modalités de concertation qui permettent de tenir informé l'ensemble de la population de l'évolution de l'élaboration du PLU.

Le Conseil Municipal a défini librement les modalités de la concertation et mis en œuvre les moyens nécessaires à savoir :

Les moyens d'informations et les moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Affichage de la délibération pendant toute la durée des études,
- Article spécial dans la presse locale,
- Articles dans le bulletin municipal,
- Réunion avec les associations et les groupes économiques,
- Réunion publique avec la population,
- Exposition publique avant que le PLU ne soit arrêté,
- Affichage en mairie et dossier disponible en mairie,

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée,
- Possibilités d'écrire au maire,
- Des permanences en mairie par M. Le Maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme ou des techniciens dans la période d'un mois précédent « l'arrêt du projet PLU » par le conseil municipal,
- Des réunions publiques.

II. PRESENTATION DU TERRITOIRE

II.1. Une situation attractive

II.1.1 Carte d'identité du territoire

Superficie : 1414 Hectares

Population en 1999 : 540 habitants

Population en 2006 : 671 habitants

Population en 2012 : 781 habitants

Population en 2013 : 805 habitants

Densité au Km² : 55 hab./Km²

Altitude : de 200 mètres à 650 mètres.

Historique du document d'urbanisme :

- PLU approuvé en 2006 et rendu applicable en mai 2007,
- Délibération de prescription du 26 Aout 2013,

Commune appartenant au territoire :

- Canton de Guilhaud-Granges
- Communauté de communes Rhône Crussol,

Ses limites territoriales sont définies par :

- Au nord : Plats, Glun,
- A l'ouest : Saint Sylvestre,
- A l'est : Cornas, Saint-Péray,
- Au sud : Champis.

II.1.2 Situation géographique – « Balcon du Rhône »

La commune de Saint-Romain-de-Lerps se situe au sud de la Région Rhône-Alpes, au nord-est du Département de l'Ardèche. La commune se trouve connectée à la vallée du Rhône et au département de la Drôme.

La commune dépend du canton de Guilhaud-Grange et de l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône à environ quinze kilomètres.

Elle s'étend sur une superficie de 1 414 hectares. Son territoire culmine à 650 mètres au centre-nord. L'altitude est de 466 mètres au sud-ouest de la commune, à proximité du hameau du Château du Besset et de 312 mètres à l'extrême nord-est du territoire.

Le point culminant de la commune, à 650 mètres, se trouve au nord du village, sur le lieu-dit « le Pic ». Ce site offre un magnifique panorama, avec un point de vue à 360° sur la vallée.

Sa situation lui confère une position en tant que « Balcons du Rhône » domine la vallée, à hauteur de Valence.

A l'est, le regard porte jusqu'aux barres du Vercors avec les sommets neigeux des Alpes et la masse du Mont Blanc.

Dans l'axe du Rhône au Nord, la perspective s'étend jusqu'au Mont Pilat, tandis qu'au Sud se détache le Mont Ventoux.

A l'ouest, les plateaux du Vivarais dominés par le Mont Mézenc.

La commune présente une ambiance rurale avec ses arbres fruitiers et ses châtaigniers.

Saint Romain de Lerps est entouré par des vignes des côtes du Rhône septentrionales (Crozes Hermitage, Saint Joseph, Hermitage, Cornas, Saint Péray).

Le développement de la commune dépend grandement de sa proximité avec les pôles dynamiques de la vallée du Rhône et notamment de Valence.

D'autre part, Saint Romain de Lerps se trouve connectée aux infrastructures importantes du secteur : elle se situe à 20 minutes des gares de « Valence Ville » ou de « Valence TGV » (2h10 de Paris Gare de Lyon) et à une heure en voiture de Lyon ou de Grenoble.



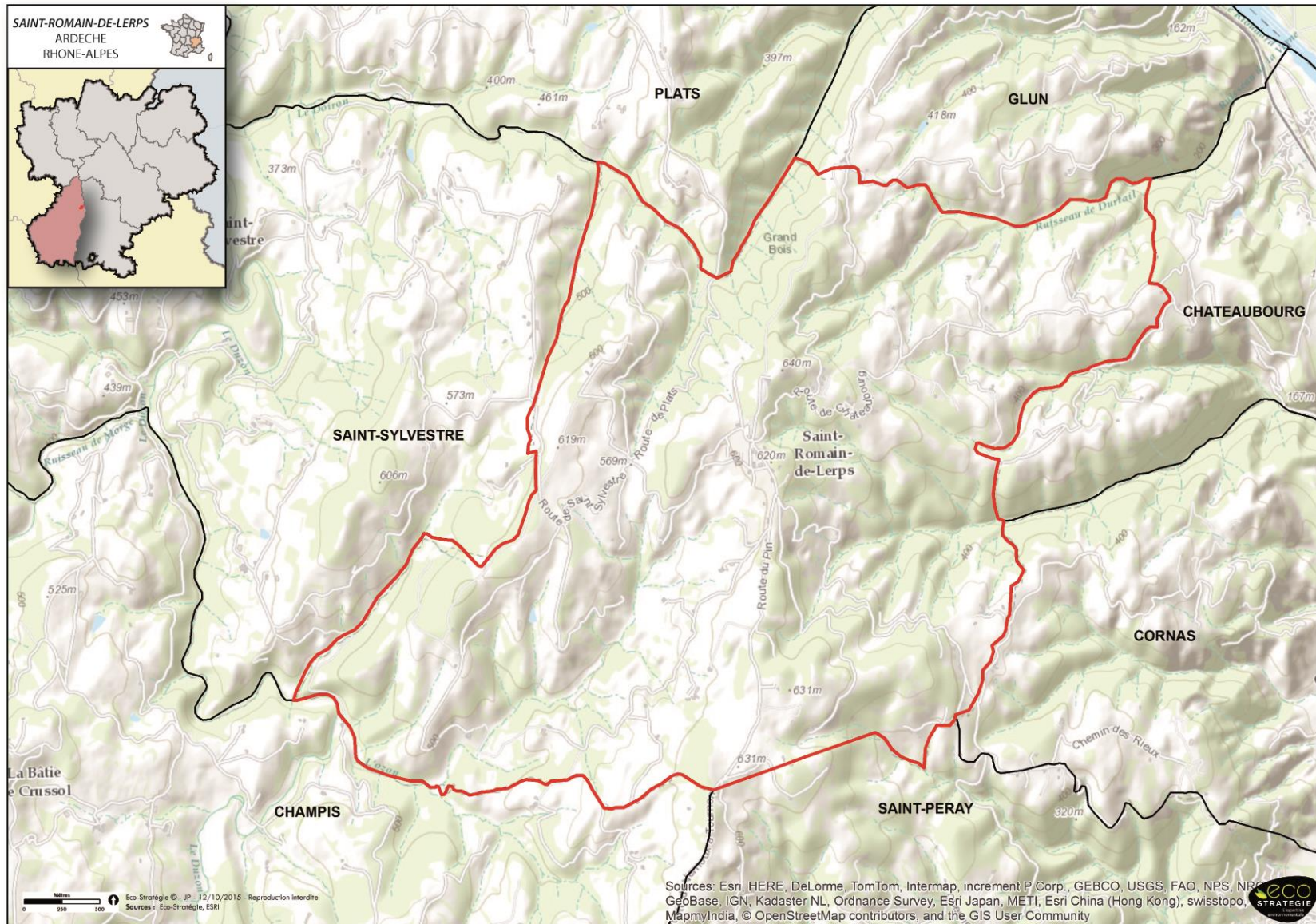


Figure 1 – Localisation de la commune

Les infrastructures principales de desserte :

- Tournon sur Rhône : 15 Km, Valence et gare TGV : 15Km, Cornas : 11 Km, Saint-Péray : 9 km, Guilherand-Granges: 13 km, Saint-Sylvestre : 9Km, et Lamastre : 30Km.
- D 533/532 : d'Ouest en Est, entre Lamastre et Valence, voie à grande circulation, en contrebas de la commune,
- D 287 : voie qui traverse la commune du Nord au Sud et traverse le centre-bourg, en direction de Saint-Péray, permet de relier la commune rapidement aux pôles d'emplois dynamiques à proximité,
- autres routes importantes dans la trame urbaine : voies communales,

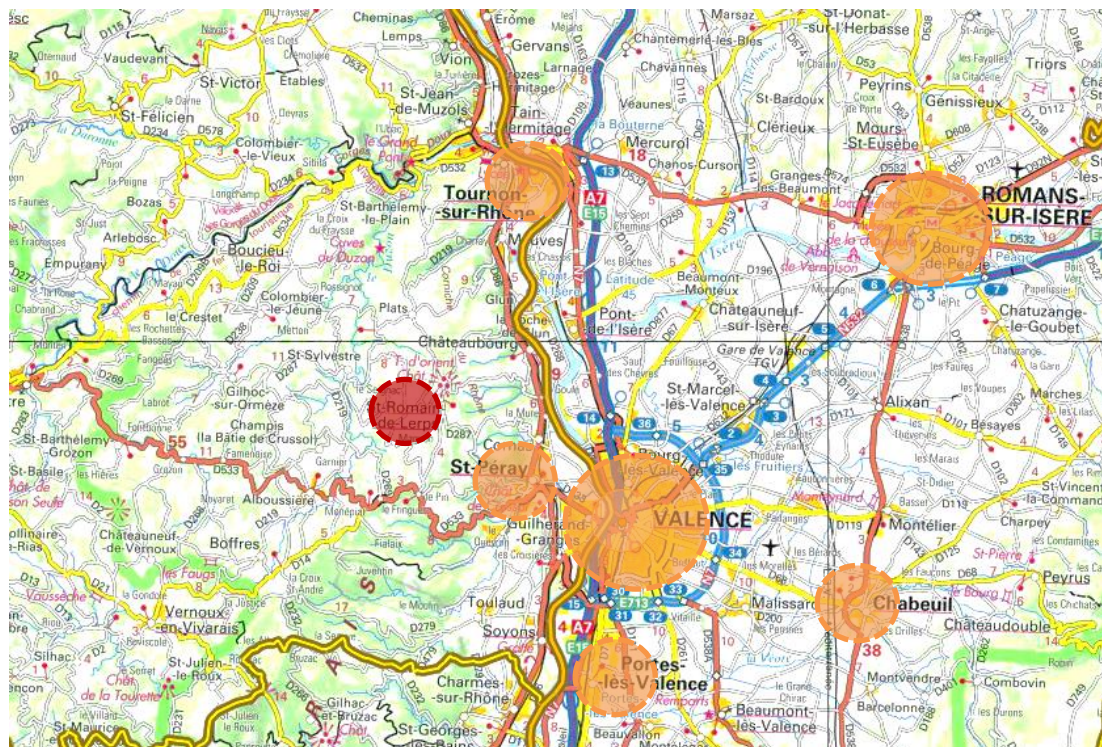


Figure 2 – Carte de localisation de la commune par rapport aux pôles économiques attractifs et infrastructures de desserte

Limites territoriales : complexité de gestion territoriale

La commune se trouve à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de Saint-Péray et à environ 15 kilomètres de Guilherand-Granges et de Valence, Préfecture de la Drôme.

La commune est limitrophe avec sept communes :

- Plats et Glun au nord,
- Châteaubourg au nord-est,
- Saint-sylvestre au nord-ouest,
- Cornas au sud-est,
- Saint-Péray au sud,
- Champis au sud-ouest,

Les villes de Saint-Péray, Guilherand-Granges et Valence sont des pôles économiques très attractifs constituant un bassin d'emplois et de services (commerces, loisirs, administrations) dynamique pour les communes qui s'y trouvent connectées telle que Saint-Romain-de-Lerps.

La proximité des grandes agglomérations de la Vallée du Rhône, sa position en « balcon » sur la vallée du Rhône et son panorama époustouflant depuis le Pic et sa proximité avec les territoires naturels du Piémont du Haut Vivarais, sa desserte facilitée par la RD287, les RD 532 et 533 et l'A7 font de Saint-Romain-de-Lerps une commune attractive sur le plan résidentiel et touristique.



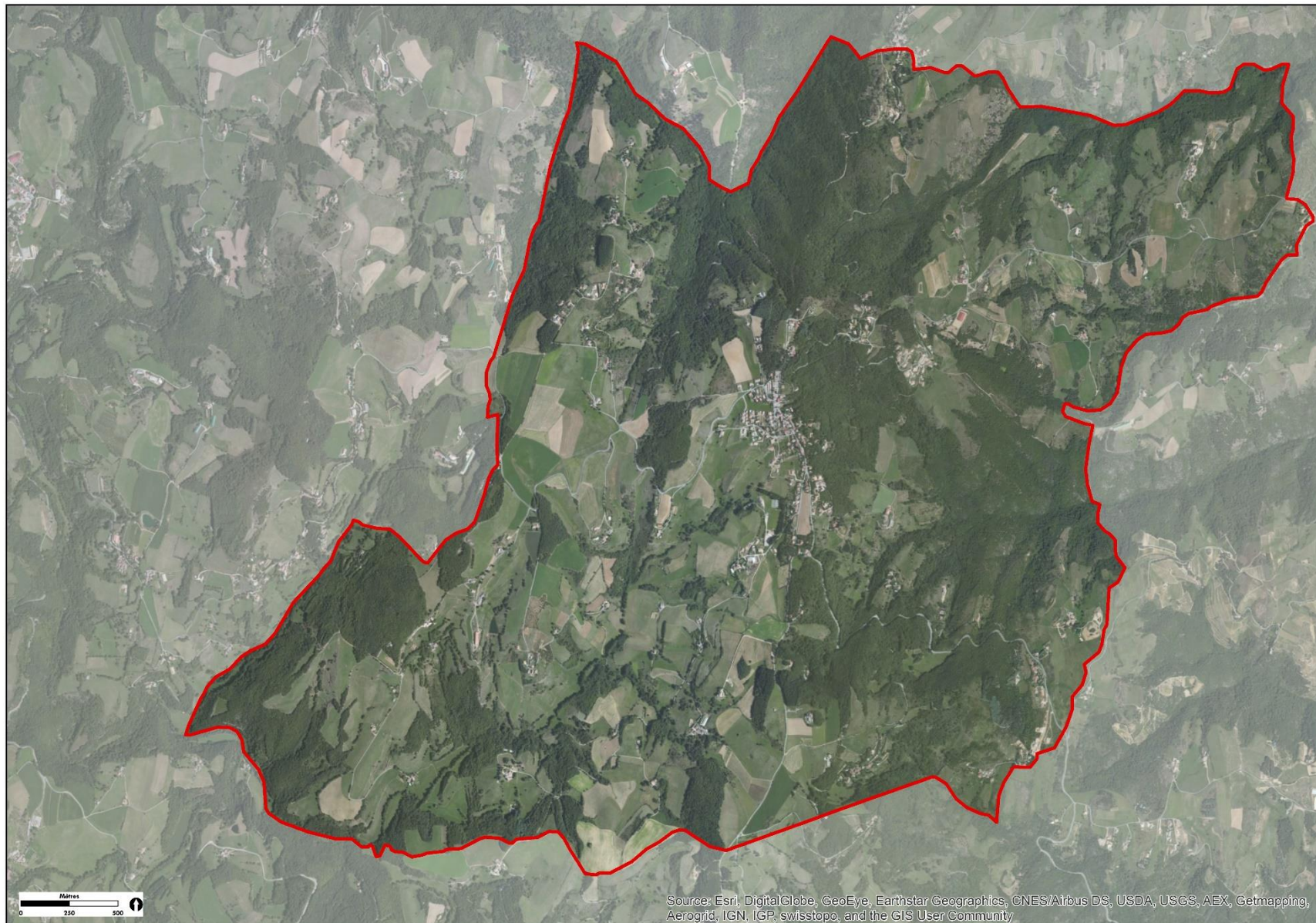


Figure 3 – Présentation du territoire communal

II.1.3 Les documents de gestion du territoire :

- PLU : 2006, prescription en aout 2013,
- Absence de PPR,
- SCOT Rovaltain, approuvé le 25 octobre 2016,
- PLH de la Communauté de Communes Rhône Crussol, approuvé le 15 décembre 2016,
- SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée, adopté le 20 novembre 2015,
- PDU de Valence Romans Déplacements, approuvé le 10 février 2016,
- SRCE approuvé le 16 juillet 2014,
- SRCAE approuvé le 24 avril 2014,
- Le schéma régional des carrières.

Le PLU devra être compatible avec l'ensemble des documents supra-communaux indiqués par la loi.

II.2. Une commune inscrite dans une dynamique de projets

II.2.1 Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion de l'Eau)

Le SDAGE 2016-2021 retient neuf orientations fondamentales.

- S'adapter aux effets du changement climatique
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le SDAGE définit également des principes de gestion spécifiques des différents milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, rivières à régime méditerranéen, lagunes, littoral.

Le SDAGE 2016-2021 s'accompagne d'un Programme de mesures qui propose des actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques : il en précise l'échéancier et les coûts.

Les mesures de base reprennent la législation européenne concernant les rejets, les eaux résiduaires urbaines, la tarification, la qualité de l'eau potable, les prélèvements.

Les mesures complémentaires prennent des formes variées : acquisitions foncières, schémas directeurs de gestion des eaux pluviales, exploitations de parcelles en agriculture biologique, restauration de berges...

Elles sont identifiées pour chacun des bassins versants de Rhône-Méditerranée, en fonction des problèmes rencontrés.

- Valence,
- Romans/Bourg-de-Péage,
- Tain/Tournon,



Figure 5 : Armature territoriale du SCoT du Grand Rovaltain (DOO, 2016)

Saint-Romain-de-de-Lerps est identifié par le SCoT comme un « village rural » offrant des services et emplois de proximité. Il se situe proche des pôles périurbains de Saint-Péray et Cornas, et du pôle urbain de Valence.

Le territoire est reconnu pour sa qualité de vie : un cadre paysager remarquable, de nombreuses spécialités agricoles (avec neuf AOC et une forte présence de l'agriculture biologique), de nombreux services, éducatifs en particulier (Valence est le premier pôle universitaire décentralisé de France).

II.2.3 La communauté de communes

Saint-Romain-de-Lerps fait partie de la Communauté de Communes « Rhône Crussol ».

Au 1er janvier 2015, la nouvelle Communauté de communes Rhône Crussol, issue de la fusion avec la communauté de communes des deux chênes compte 13 communes (Alboussière, Boffres, Champis, Charmes-sur-Rhône, Châteaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain de Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons, Toulaud).

Elle compte 33 391 habitants répartis sur un territoire couvrant 200 km².

Ses compétences concernent les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de la protection de l'environnement, de la politique du logement, de la voirie communautaire, des équipements culturels, des équipements sportifs, de l'action sociale et de la participation au SDIS.



Figure 6 – Carte de présentation du territoire intercommunal (Source : Site internet – Carte du périmètre CDDRA Centre Ardèche - IGN-SMEOV - SMEOV Septembre2014 SL)

III. L'ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE

III.1. Les entités paysagères

Sources : *Observatoire des paysages de Rhône-Alpes – Fiches des unités paysagères 278-Ar et 283-Ar*

L'observatoire des paysages de Rhône-Alpes, mis en ligne par la DREAL Rhône-Alpes, identifie les paysages rhônalpins en **301 unités paysagères**, les regroupe selon des caractéristiques communes en **7 familles**, suit leurs **évolutions**, pour proposer une prise en compte dans les **politiques publiques** et mettre en place des **moyens d'action**.

D'après cet inventaire, la commune de Saint-Romain-de-Lerps est située à cheval sur deux unités paysagères : « **Plateau du Haut-Vivarais** » et « **Talus Rhôdanien** » qui appartiennent respectivement à la famille des paysages agraires et à la famille des paysages ruraux patrimoniaux.

« Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

- **Caractéristiques générales du « plateau Haut Vivarais »** (cf. figure suivante)

Le Haut-Vivarais est un plateau ondulé caractérisé par un relief doux (collines arrondies, monts...) orienté nord/sud. Certains cours d'eau viennent entailler le plateau d'ouest en est. Il s'agit d'un paysage rural à l'ambiance paisible liée aux courbes douces qui dessinent le plateau. Les boisements occupent préférentiellement les hauts des buttes et les sols les plus pauvres, parfois encore ils soulignent les cours d'eau en occupant les fonds de vallons. Ceci est d'ailleurs clairement visible sur le territoire communal de Saint-Romain-de-Lerps (vallons du Rioudard, de l'Ozon).



Photographie 1 : Vallon du Rioudard à Saint-Romain-de-Lerps
(source : *Eco-Stratégie*, le 16 juillet 2015)

L'habitat est généralement composé de maisons de granite aux toits de tuiles mais subit une organisation très hétérogène en étant parfois diffus (fermes isolées), en étant d'autres fois disposée en hameaux ou en villages accrochés aux pentes.

Les horizons lointains peuvent être remarquables lorsqu'ils s'ouvrent vers le Diois ou le Vercors. A noter également que les vues lointaines interceptent parfois les éoliennes de Saint-Agrève qui rappellent un paysage moderne qui rompt avec la forte ruralité du territoire. Ce parc éolien est d'ailleurs visible depuis la commune de Saint-Romain-de-Lerps et notamment depuis le cimetière ou le Pic.

Toutefois, à l'exception des rebords de plateau, les champs de vision sont plutôt fermés : les boisements et les vallons ferment les regards.

A noter que Saint-Romain-de-Lerps a une situation en rebord de plateau.

Les motifs paysagers de cette entité paysagère rurale sont caractérisés par des boisements et forêts (vert soutenu des châtaigniers ou vert sombre des conifères), des zones de pâturages et des prairies (vert clair ou jaune). Le plateau est essentiellement forestier et agricole avec des élevages bovins. Les parcelles sont généralement de tailles moyennes.

La fiche de l'unité paysagère dresse les objectifs suivants :

- conserver et valoriser le bâti traditionnel (villages, fermes isolées...) ;
- dégager de constructions nouvelles les premiers plans des villages accrochés aux pentes ;
- valoriser les ponts en pierres souvent cachés par la végétation ;
- préserver les arbres présents dans les virages de certains tracés ;
- conserver la structure arrondie du paysage collinaire dans le tracé des routes, la linéarité de parcelles et le positionnement de l'habitat ;
- éviter les ruptures d'échelle dans les grands aménagements ;

• **Caractéristiques générales du « Talus rhodanien »**

Cette entité de paysage s'étend du nord au sud de Tournon-sur-Rhône à la vallée de l'Eyrieux. Elle est implantée en rive droite du Rhône et correspond aux pentes du plateau du Haut-Vivarais qui descendent en direction de la vallée. Il s'agit donc d'un espace de transition entre plateau et vallée. Le talus rhodanien est entaillé de cours d'eau affluents rive droite du Rhône qui suivent une direction générale ouest/est à l'image du ruisseau de Largentièrre qui concerne en partie le territoire de Saint-Romain-de-Lerps.

Cette petite entité est caractérisée par des éperons rocheux occupés dès l'Antiquité avec aujourd'hui la présence de châteaux : Tournon, Crussol ; La Voulte...



**Photographie 2 : Château de Crussol vu depuis la plaine de Valence
(source : Eco-Stratégie, le 11 octobre 2012)**

Ces coteaux rhodaniens sont largement occupés par le vignoble et notamment par des appellations d'origine réputées (Saint-Péray, Cornas, Saint-Joseph). Les pentes douces à l'arrière des coteaux portent les stigmates des anciennes cultures en terrasses et sont aujourd'hui mises en valeur par une agriculture moins traditionnelles : élevage, arboriculture (notamment abricots) et cultures céréalières. Lorsque les reliefs sont plus accentués, ce sont les boisements qui caractérisent l'occupation du sol. Située en amont des coteaux, la commune de Saint-Romain-de-Lerps est davantage concernée par ce type de paysage.

Les zones bâties sont préférentiellement implantées en contrebas au plus proche de la vallée.



***Photographie 3 : Talus rhodanien à Saint-Romain-de-Lerps
(source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)***

Les objectifs de cette entité paysagère peuvent être les suivants :

- maintenir les coupures d'urbanisation le long de la vallée et conserver les espaces agricoles ;
- maintenir et requalifier les corridors biologiques entre le plateau et le fleuve ;
- stopper le mitage des coteaux et densifier les taches urbaines du plateau.

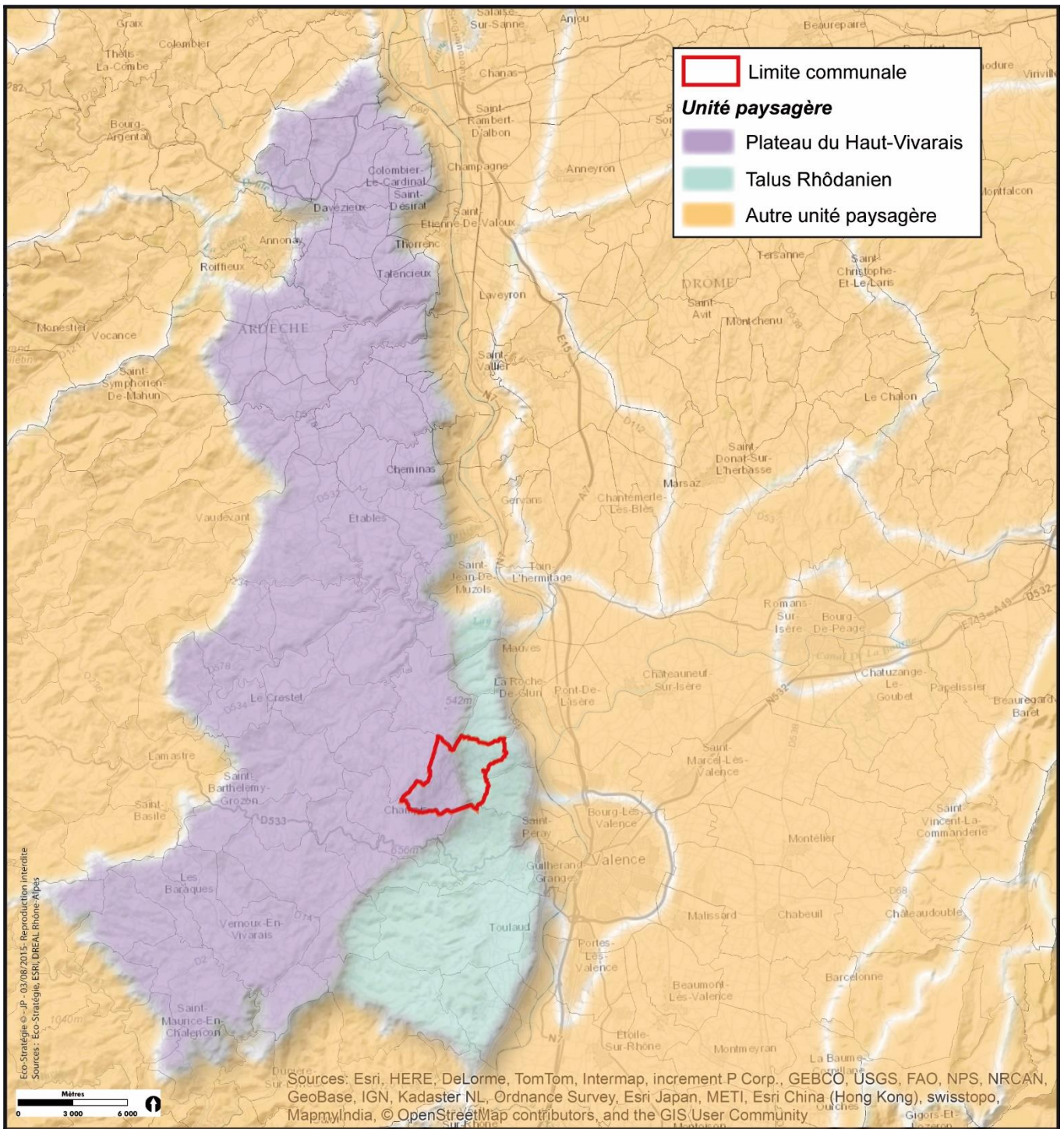


Figure 7 : Carte de localisation des unités paysagères de la commune

III.1.1 Le contexte paysager communal

La lecture paysagère de la commune permet de distinguer trois secteurs paysagers.



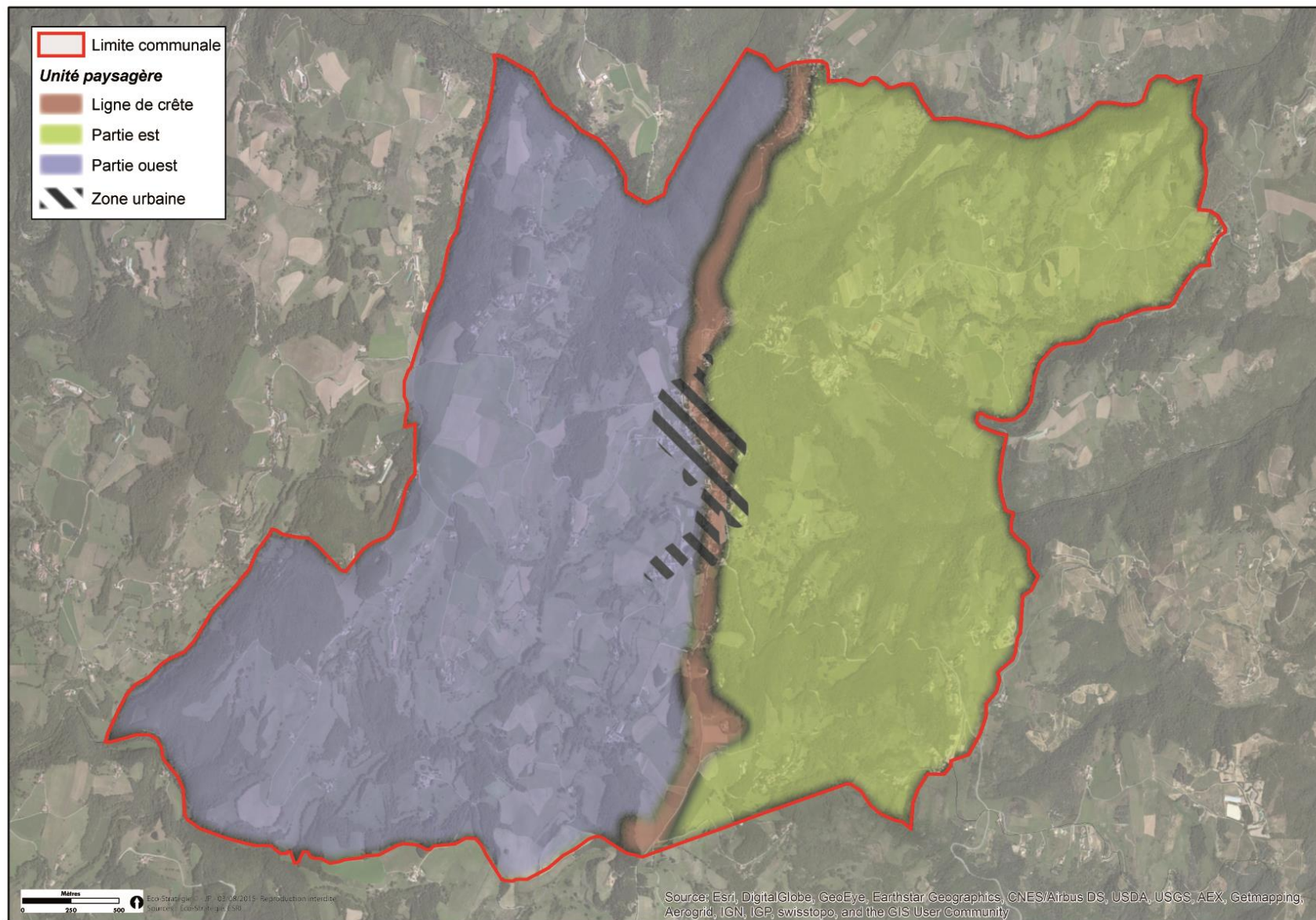


Figure 8 : Localisation des trois entités paysagères de la commune

- **La partie ouest tournée vers l'Ardèche**

Ce secteur correspond en fait à la partie du territoire communal inscrit dans l'entité paysagère du plateau du Haut-Vivarais.

Ce secteur communal est caractérisé par des lignes arrondies, un paysage vallonné mais doux à l'image des vallons de l'Ozon, du Rioudard ou du Doiron (ce dernier délimitant la limite communale nord-ouest). Les zones les plus accidentées sont boisées (fonds de vallon et pentes plu prononcées). Le reste de l'entité est agricole avec essentiellement des pâtures et des prairies. Les boisements et les zones agricoles évoluent tout au long de l'année et sont ainsi de véritables marqueurs de la saisonnalité avec des changements de couleurs, d'aspects...

L'ambiance de la partie ouest de Saint-Romain-de-Lerps est apaisante et dominée par une forte ruralité et par une agriculture de type extensif.

L'habitat est diffus et se caractérise par de petits hameaux : le Bachat, Biguet, le Bec, Simondon, Préaux, la Grangette... ou par des fermes ou bâtisses isolées : château de Besset, le Petit Biguet, Pentuze, la Côte...



Photographie 4 : Hameau de Simondon (source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)



Photographie 5 : Vue depuis le Pic en direction de la partie nord-ouest du territoire communal (source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)



Photographie 6 : Vue panoramique orientée à l'ouest depuis le chemin de Grangeneuve (source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)



Photographie 7 : Vue panoramique depuis la RD 287 à l'ouest du centre-bourg (source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)

- **La partie est tournée vers la vallée du Rhône**

Il s'agit du territoire communal inclus dans l'entité paysagère du Talus rhodanien. Les horizons sont encore plus lointains que sur la partie Ouest et sont tournés vers la vallée du Rhône mais peuvent aller jusque vers le massif alpin.

A Saint-Romain-de-Lerps, la partie est est clairement plus boisée que la partie ouest. Les zones les plus accidentées sont en effet forestières : rebord de plateau au sud-est, creux de vallon et pentes du ruisseau de Largentière et vallon de Signac.

Les secteurs plus doux et agricoles sont essentiellement localisés au nord-est du territoire communal (quelques parcelles de vignes mais surtout des prairies et des pâtures...). A noter également la présence des écuries de Bressieux qui induisent la présence de pâtures pour les chevaux.

L'orientation en direction de la vallée offre des vues très dégagées ce qui donne au secteur un grand intérêt paysager. Toutefois, les paysages perçus sont plus anthropiques que les secteurs ruraux de la partie ardéchoise : agglomération de Valence, réseau routier dense, éoliennes de La Motte de Galaure, canal du Rhône...

L'habitat est également diffus sur ce secteur du territoire communal. Il reste toutefois cantonné aux zones ouvertes et généralement sur les hauteurs (les fonds de vallons boisés sont désertés). Les hameaux sont préférentiellement situés le long des axes de communication : RD 287, route de Châteaubourg...



**Photographie 8 : Vue sur le vallon boisé du ruisseau de Saveyre
(source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)**



**Photographie 9 : Vue sur les zones ouvertes agricoles du nord-est de la commune
(source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)**

- **La ligne de crête**

Entre ces deux entités clairement lisibles sur le territoire communal, on identifie une ligne de rupture entre le plateau et le talus. Cette dernière correspond au GR 42 des Combes jusqu'au centre-bourg, puis est matérialisée ensuite par la RD 287 jusqu'au croisement avec la route du Pin (croix de croisement) et est enfin symbolisée par la route du pin jusqu'à la limite sud communale.

Cette ligne de crête est la colonne vertébrale de Saint-Romain-de-Lerps :

- elle constitue la ligne séparatrice entre les deux entités ;
- elle bénéficie des vues orientées à la fois sur le Haut-Vivarais et sur la vallée du Rhône, ces vues sont un véritable enjeu pour le paysage communal et doivent être préservées ;
- elle passe par les deux secteurs les plus emblématiques de la commune à savoir le centre-bourg et le Pic ;
- elle structure le paysage communal.

III.1.2 Les vues principales

Les vues dégagées et lointaines sont un des atouts remarquables de la commune. Du fait de sa position stratégique, les vues ouvertes sont nombreuses, toutes ne sont pas distinguées ici, seules les plus remarquables et les plus sensibles sont identifiées. L'objet sera à terme de préserver autant que possible ces vues en évitant leur fermeture.

Tantôt orientées vers le Haut-Vivarais, tantôt orientées en direction de la vallée du Rhône, ces vues possèdent un intérêt multiple :

- elles facilitent la lecture paysagère du territoire et permettent aux observateurs de se repérer dans l'espace et de comprendre la structure paysagère locale ;
- elles participent à un cadre de vie de qualité pour les habitants, en effet ces vues sont souvent recherchées car elles offrent une impression d'évasion et apportent de la luminosité ainsi qu'une plus-value aux habitations ;
- elles favorisent une bonne attractivité du territoire, un espace encaissé est moins rassurant et moins attractif (le Pic et sa vue remarquable à 360° attire 60 000 visiteurs par an)...

On recense deux types d'ouverture :

- les ouvertures sur le plateau du Haut-Vivarais ou sur la vallée du Rhône ;
- et les vues ouvertes depuis les zones périphériques du centre-bourg qui mettent en valeur la situation perchée du cœur du village.

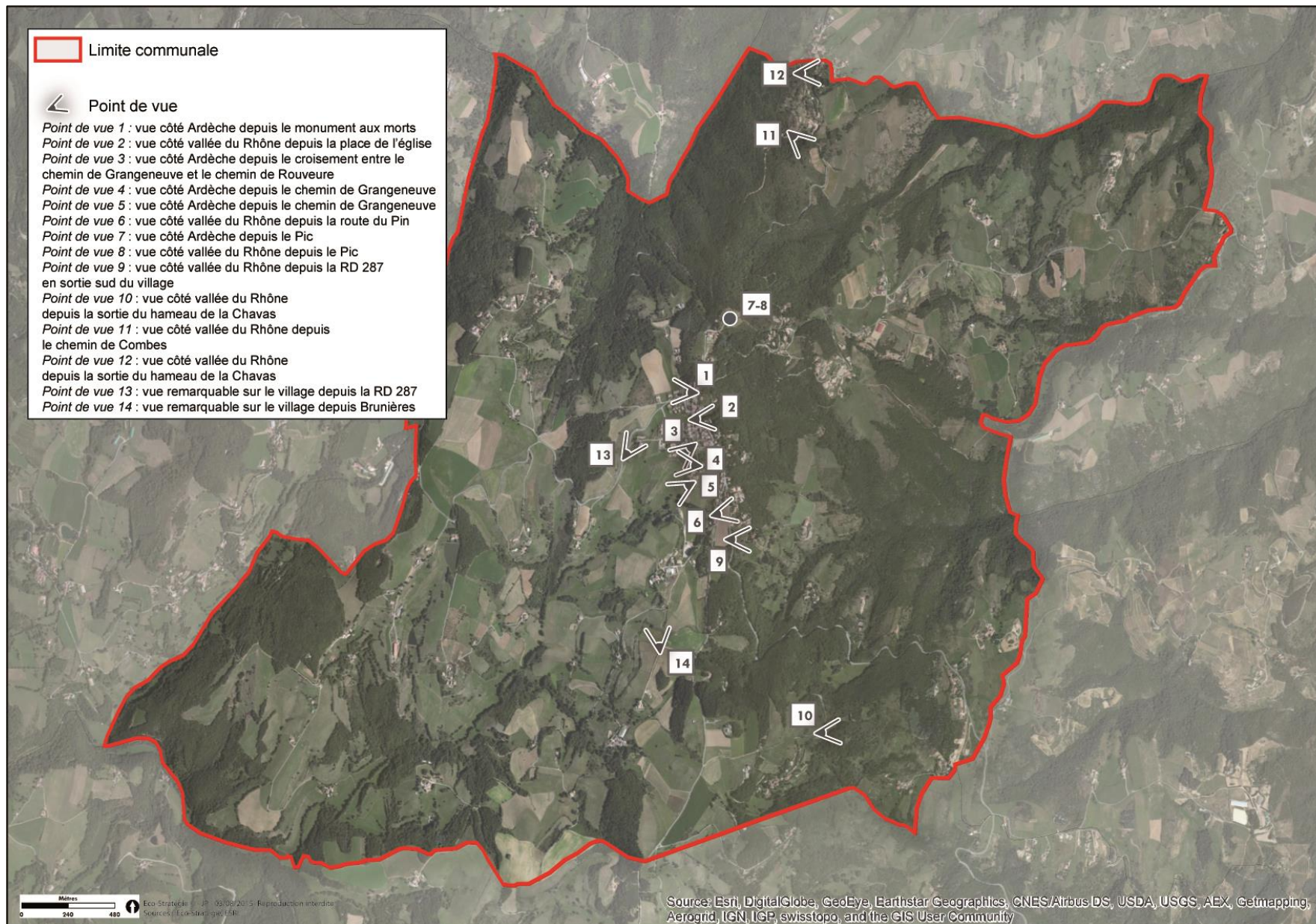


Figure 9 : Localisation des points de vue remarquables



Photographie 10 : Point de vue 1 : vue côté Ardèche depuis le monument aux morts (source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)



Photographie 11 : Point de vue 2 : vue côté vallée du Rhône depuis la place de l'église (source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)



Photographie 12 : Point de vue 3 : vue côté Ardèche depuis le croisement entre le chemin de Grangeneuve et le chemin de Rouveure (source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)



**Photographie 13 : Point de vue 4 : vue côté Ardèche depuis le chemin de Grangeneuve
(source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)**



**Photographie 14 : Point de vue 5 : vue côté Ardèche depuis le chemin de Grangeneuve
(source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)**



**Photographie 15 : Point de vue 6 : vue côté vallée du Rhône depuis la route du Pin
(source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)**



**Photographie 16 : Point de vue 7 : vue côté Ardèche depuis le Pic
(source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)**



**Photographie 17 : Point de vue 8 : vue côté vallée du Rhône depuis le Pic
(source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)**



Photographie 18 : Point de vue 9 : vue côté vallée du Rhône depuis la RD 287 en sortie sud du village (source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)



Photographie 19 : Point de vue 10 : vue côté vallée du Rhône depuis la sortie du hameau de la Chavas (source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)



Photographie 20 : Point de vue 11 : vue côté vallée du Rhône depuis le chemin de Combes (source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)



**Photographie 21 : Point de vue 12 : vue côté vallée du Rhône
depuis la sortie du hameau de la Chavas (source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)**



**Photographie 22 : Point de vue 13 : vue remarquable sur le village depuis la RD 287
(source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)**



**Photographie 23 : Point de vue 14 : vue remarquable sur le village depuis Brunières
(source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)**

III.1.3 Les points noirs paysagers

Malgré un paysage rural bien préservé et mis en valeur par des vues lointaines remarquables, Saint-Romain-de-Lerps est aussi impacté par des points noirs paysagers.

Ces points noirs, sont des zones de fracture pour la lecture paysagère. Souvent d'origine anthropique voire industrielle, les points noirs paysagers s'intègrent mal au paysage : ils créent des points d'appel visuel sans pour autant être connectés avec le paysage global du territoire.

À Saint-Romain-de-Lerps on identifie ainsi trois zones de fractures : le secteur des antennes relais de Serre de la Chavas et la ligne électrique 400 kV au nord-est du territoire.

- **Les antennes de la Serre de la Chavas**

Le secteur de Serre de la Chavas accueille un groupement d'antennes relais. Ces aménagements sont des tours en treillis métallique dont la hauteur très importante crée une rupture dans les rapports d'échelle (d'autant que secteur rural de Saint-Romain-de-Lerps se caractérise par un tissu bâti bas). Ces antennes créent ainsi des points d'appel visuels. En effet, elles sont largement visibles et centralisent les regards, du fait de leur mauvaise intégration, depuis de nombreux points de vue sur la commune et même en dehors. Situées sur la ligne de crête du territoire communal, ces antennes occupent une place stratégique d'un point de vue paysager : point de vue remarquable notamment vers la vallée du Rhône et point d'appel paysager depuis cette même vallée du Rhône.

En plus de créer une nuisance visuelle pour les habitants, ces antennes entachent l'image paysagère de la commune car elles sont visibles de loin...

A noter que d'autres antennes sont visibles sur le territoire communal (Séverin, Rochette...) mais sur le secteur de Serre de la Chavas l'abondance de ces aménagements renforce l'impact visuel.



Photographie 24 : Site des antennes (source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)



Photographie 25 : Site des antennes vue depuis le Pic
(source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)

- **La ligne électrique 400 000 volts**

Un ouvrage de transport d'électricité haute-tension barre le nord-est de la commune. Cet aménagement de 400 kV est imposant et s'intègre mal au paysage qu'il traverse : zone rurale agricole.

Les pylônes sont massifs et s'imposent dans les panoramas en direction de la vallée du Rhône notamment depuis la table d'orientation du Pic.



Photographie 26 : Ligne électrique barrant le panorama en direction de la vallée du Rhône
depuis le chemin des Combes (source : Eco-Stratégie, le 16 juillet 2015)

- **Les installations militaires**

Enfin, les installations militaires présentes sur la commune constituent une empreinte sur le paysage non négligeable.

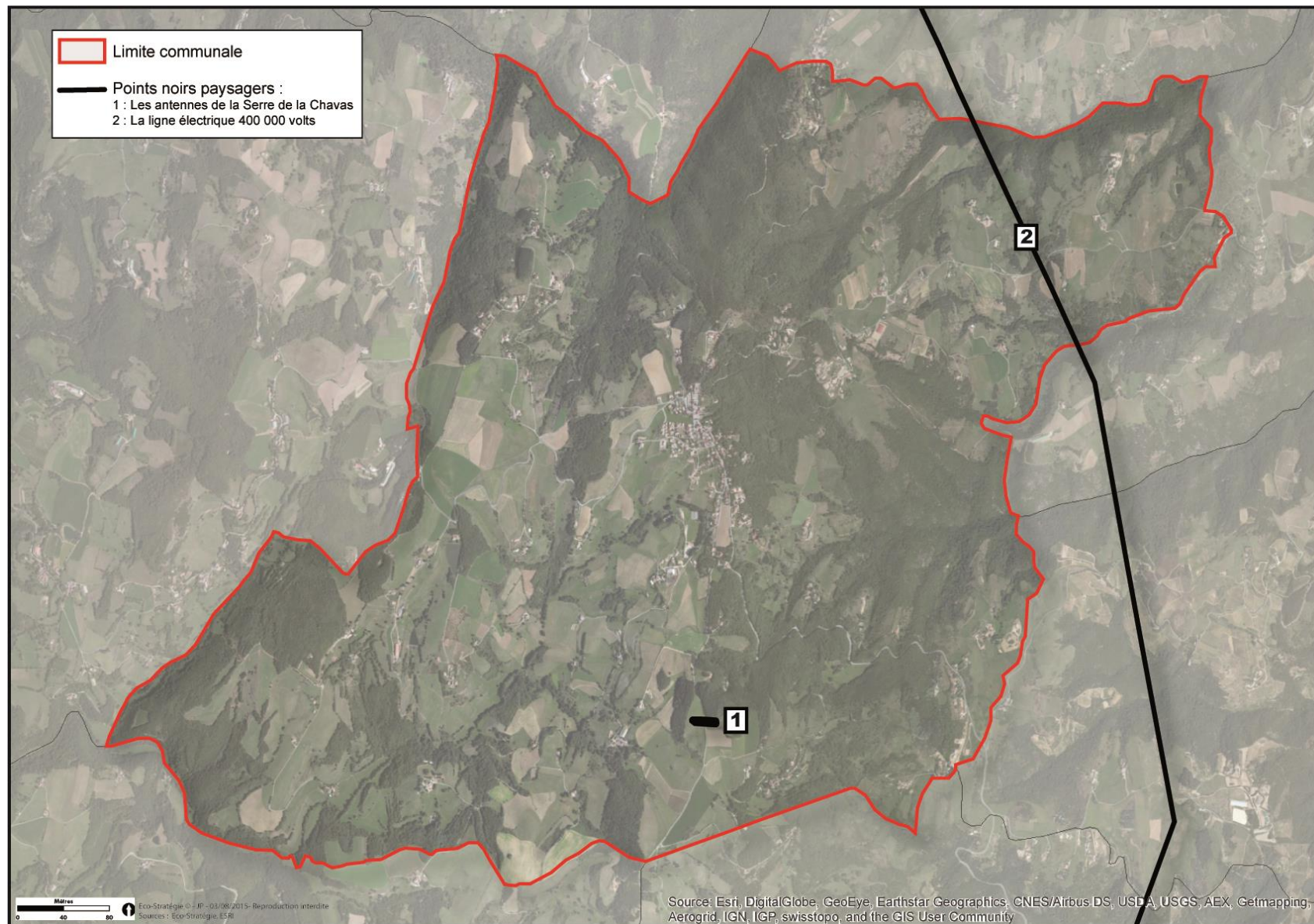


Figure 10 : Localisation des points noirs paysagers

III.1.4 Les fractures paysagères

Le paysage lerpsois est un paysage rural et naturel. Il s'agit d'un village où l'anthropisation a été raisonnée. Ainsi, on n'identifie pas dans le paysage communal de véritables fractures paysagères :

- le réseau routier : le réseau secondaire vient « couper » le village sur la ligne de crête ;
- il n'y a pas de construction/ouvrage qui se détache de manière incohérente du paysage local (aucune zone industrielle...) ;
- l'architecture traditionnelle est valorisée et les constructions nouvelles sont bien intégrées ;
- les espaces naturels sont préservés.

La coupure naturelle topographique implique un côté ouest tournée vers l'Ardèche et un côté est tournée vers la vallée du Rhône avec le bourg en interface.

On n'identifie pas dans le paysage communal de véritables coupures urbaines telles que les axes de transit, les voies ferrées, les zones d'activités, les zones d'opération d'ensemble, etc...

On identifie toutefois la D287 venant partager le territoire, les antennes de La Chavas et la ligne électrique perturbant le paysage.

Enjeux :

Sécuriser les déplacements piétons le long des axes structurants et connecter les quartiers de manière paysagée.

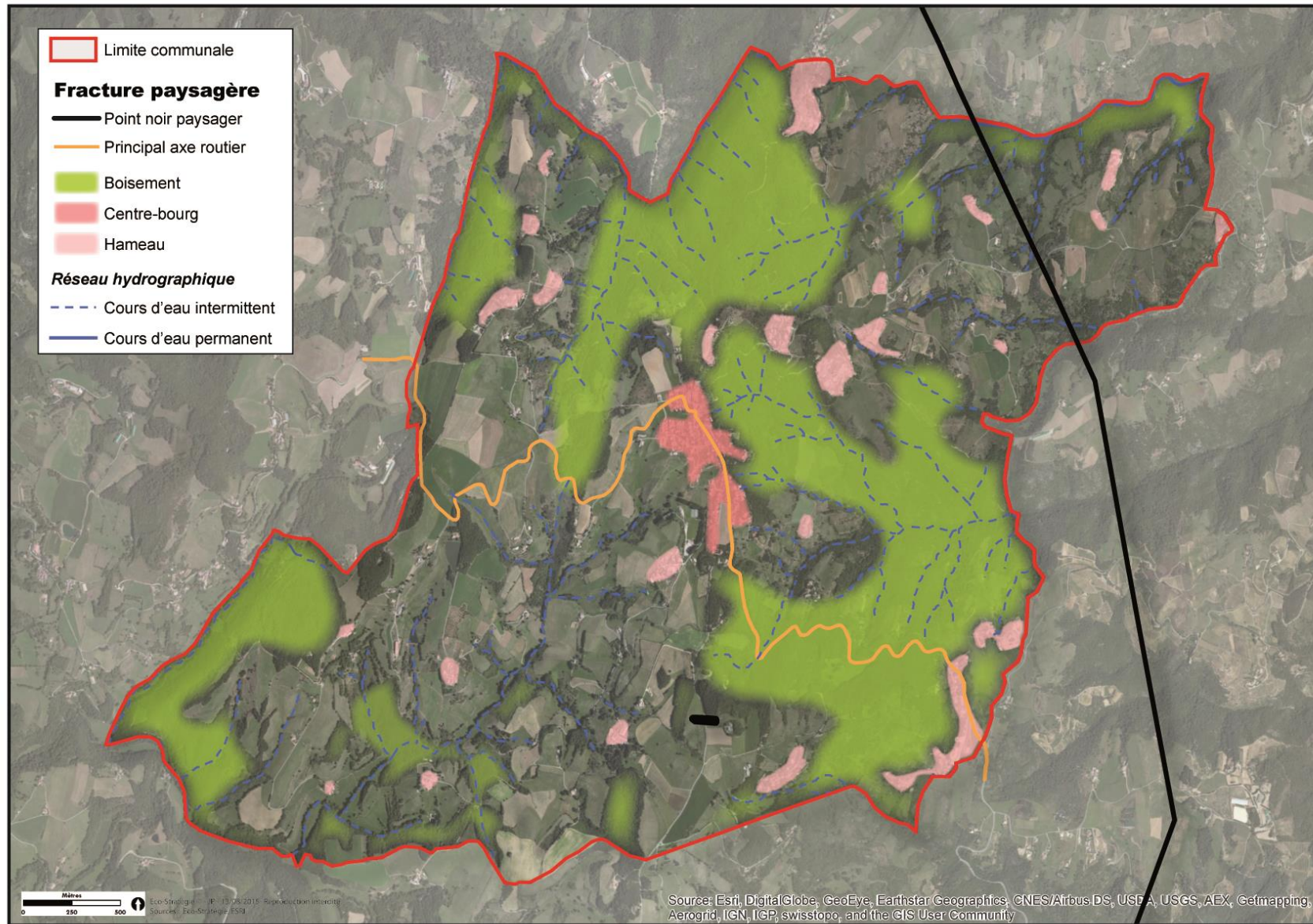


Figure 11 : Localisation des fractures paysagères et coupures urbaines

III.2. Les parcs et espaces publics

Saint-Romain-de-Lerps est un petit village, les espaces publics sont essentiellement localisés au niveau du centre-bourg.

▪ Les places formalisées

Le paysage urbain est caractérisé par des secteurs ouverts et aérés qui viennent rythmer la vie des lerpsois : lieu de rencontres, de fête, de repos...

On identifie **6 places** principales qui organisent le centre bourg :

- La **place de l'église** : il s'agit du cœur du village, là où se trouve l'église et de petits commerces. La place se situe à la jonction entre deux axes structurants : la route du Belvédère (D287) et le prolongement du Chemin du Pic.

Cette place a été aménagée récemment et propose une ambiance encore principalement « minérale ». Ce constat devrait être amoindri lorsque les récentes plantations auront grandi et ainsi étoffé la végétation. Cette place a été aménagée par du mobilier urbain (bancs et bacs à fleurs). Elle est aussi dotée de petits poteaux qui viennent la délimiter et ainsi sécuriser les piétons sur ce secteur en empêchant les voitures de pouvoir stationner.

Outre son appropriation quotidienne, cette place centrale d'envergure est également réservée aux événements religieux (mariages, enterrements, baptêmes, manifestations : rassemblements, fêtes, repas,...).

Cette place joue pleinement le rôle d'animation et de centralité forte du village.



Photographie 27 – Place de l'église – vue depuis le chemin du Pic (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographie 28 – Place de l'église – vue depuis l'église (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

- **La place de la Mémoire - cimetière**

Cette place située le long du Chemin du Pic et contre le cimetière est également approprié lors d'évènements tels qu'enterrements, commémorations, rassemblements au monument,...

Cette place offre un aspect plus « rural » et authentique. Elle offre également un panorama intéressant sur le Haut Vivarais. Des arbres d'alignement viennent « marquer » cette place et l'inscrire dans le paysage du centre-bourg.

On observe toutefois une image perturbée par la présence de stationnements sur le côté gauche de la place.

La configuration de la place met en avant deux types d'espaces :

- Un espace ouvert sur le Haut Vivarais avec le monument aux morts, l'entrée au cimetière et le stationnement,
- Un espace fermé par des petits murets en pierres, en contrebas du premier espace, formalisant un espace public en graviers aménagé avec des bancs. Cet espace est utilisé par les boulistes.



Photographie 29 – Place de la mémoire – monument aux morts et places de stationnement (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographie 30 – Place de la mémoire – placette aménagée (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

- Le **théâtre de verdure** : situé au pied du site du « Pic » au nord de la commune, cette enceinte naturelle permet des mises en scènes pour les spectacles de plein-air. Cet espace où se mêlent la vie humaine et la vie naturelle est une vitrine très représentative de Saint-Romain-de-Lerps où retrouve l'importance de la roche et de la végétation et toute la singularité du centre-bourg. Il est accompagné d'une aire de jeux pour enfants.



Photographie 31 – Théâtre de verdure (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

- La **place du « Pic »** : cet espace est situé aux abords de la Chapelle du « Pic ». Le site mériterait d'être davantage mis en valeur et avec davantage de mobilier urbain. Il est néanmoins nécessaire de préserver son aspect originel aride et dénudé.



*Photographie 32 – Place du Pic et sa chapelle (à gauche) et sa croix (à droite)
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)*

- **Le belvédère près de l'église** : plus intimiste, ce petit espace offre un point de vue intéressant sur la vallée. Il a été aménagé récemment et est accompagné de mobilier urbain.



*Photographie 33 – Belvédère en centre-bourg et sa vue sur la vallée du Rhône
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)*

- **La place du lavoir :**

Il s'agit d'un espace fermé par des petits murets en pierres, en contrebas de la Place de la Mémoire et qui se situe contre la halte-garderie.

Elle possède un accès sur le parking en contrebas.



***Photographie 34 –Mobilier urbain (à gauche) et halte-garderie dont l'entrée donne sur la place (à droite)
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)***



Figure 12 – Localisation des places dans le cœur de village

- **Les autres espaces publics**

Caractéristiques de la ruralité de Saint-Romain-de-Lerps, les autres espaces publics sont intimistes et s'intègrent de manière très cohérente au village traditionnel.

Il s'agit essentiellement d'aires de repos et ou récréatives de taille très modeste.

Ces espaces et parvis mériteraient une mise en valeur paysagère et un aménagement de mobilier urbain, notamment aux abords de la salle polyvalente.



Photographie 35 : Espace public près de la mairie (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographies 36 et 37 – Espace public informel sur un hameau (en haut à droite) et espace public près de la salle polyvalente et parvis de la salle polyvalente (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

III.3. Les arbres remarquables

Quelques arbres remarquables à préserver ont été repérés sur la commune. Ces derniers sont le plus souvent des arbres isolés. Le caractère remarquable est donné en fonction :

- de l'histoire de l'arbre ;
- de la taille ;
- de la position stratégique ;
- du port de l'arbre qui peut être remarquable.

On note :

- Le Tilleul à proximité de la mairie,
- Les pins du Pic,
- La clairière en face du logis.

Ces arbres remarquables participent à l'amélioration du cadre de vie du village et s'intègrent parfaitement à l'architecture traditionnelle lerpsoise.



***Photographie 38 (à gauche) – Tilleul à proximité de la mairie
Photographie 39 – Groupement de pins à au Pic au niveau de l'aire de jeux
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)***



Photographies 40 et 41 – Platane sur la place de l’église (à gauche) – tilleul dans la cour de l’école (à droite) - (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographies 42 et 43 – Croix de Laye et son cèdre (à gauche) – tilleul devant une habitation à Combes (à droite) (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographies 44 – Robinier devant l’école privée (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Figure 13 – Localisation des arbres remarquables

III.4. Les clôtures

Les bâtis implantés sur le centre-bourg et les hameaux mettent en avant une diversité intéressante de clôtures fermant les parcelles.

Celles-ci contribuent nettement à l'image « jardinée » du tissu urbain.

Ces clôtures sont souvent végétales, en bois, en pierres,...



Photographies 45 – Diversité des clôtures sur le territoire communal (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



**Photographies 46 –
Diversité des clôtures sur le
territoire communal
(Source : ECO-STRATEGIE
le 16 juillet 2015)**

III.5. Le patrimoine archéologique

La protection des éléments archéologiques relève d'une réglementation spécifique régie par le Code du patrimoine. Toutefois, en matière d'urbanisme, le Code précise que « lorsque la réalisation d'opérations d'archéologie préventive a été prescrite, les travaux ne peuvent être entrepris avant l'achèvement de ces opérations » (art L425-11 du Code de l'urbanisme).

Selon la Direction Régionale des Affaires Culturelles consultés en juillet 2015, la commune de saint-Romain-de-Lerps est concernée par quatre sites archéologiques :

- Entité 1 : un bourg castral médiéval dont l'existence est supposée au lieu-dit Durtail,
- Entité 2 : un hameau médiéval dont l'existence est supposée autour de l'église du lieu-dit Le Pic,
- Entité 3 : la mine gallo-romaine du Trou-de-l'Argentière, détectée dans le bourg,
- Entité 4 : la mine de Ravin de Largentière, au lieu-dit Nord de Précharnier », utilisée du Moyen-Âge à la Période récente,

Ces derniers sont localisés sur la carte suivante :

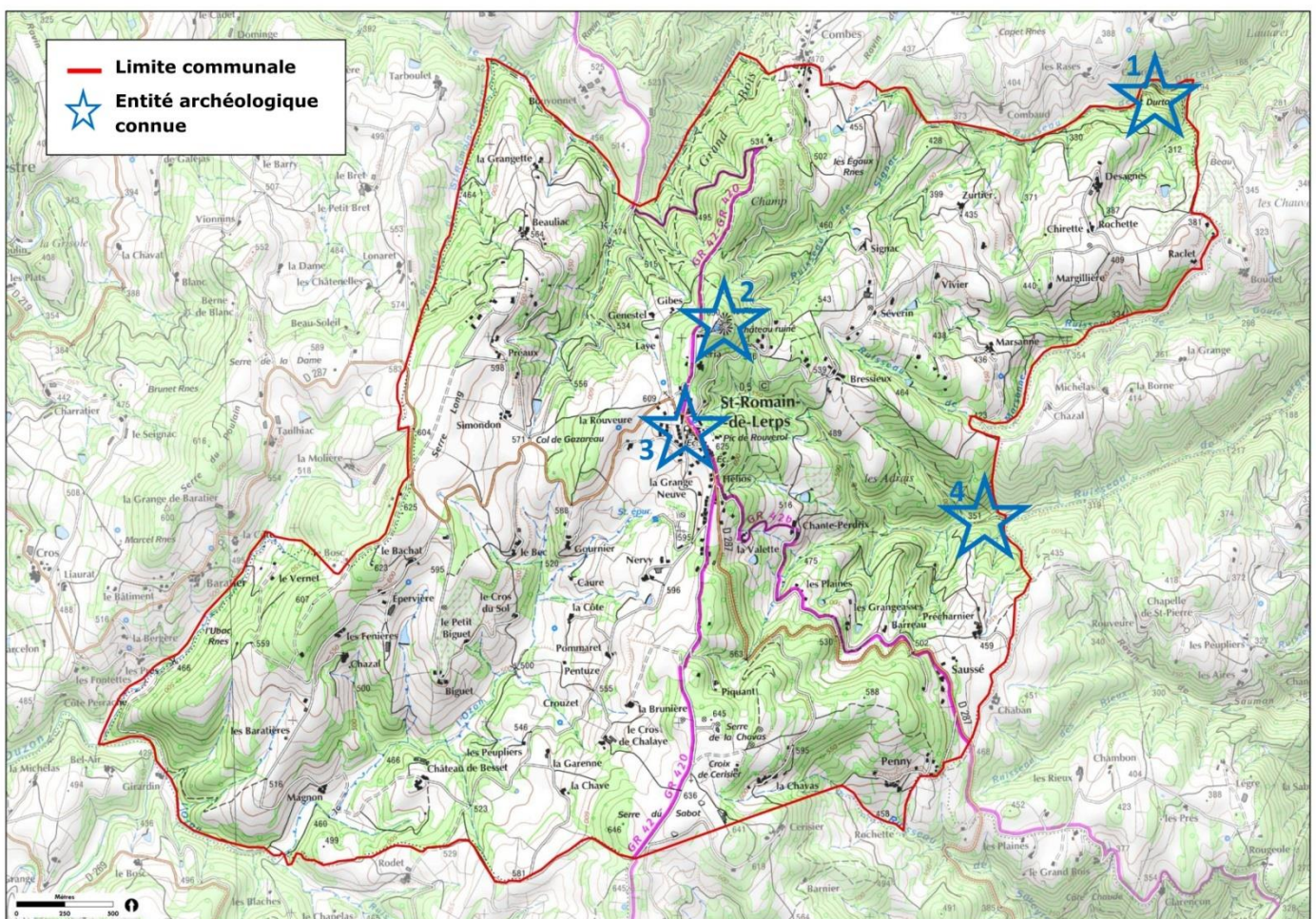


Figure 14 : Localisation des sites archéologique de la commune de saint-Romain-de-Lerps (source : DRAC Rhône-Alpes)

III.6. Les sites inscrits / sites classés

Source : Cartographie interactive thématique « Nature, Paysage et Biodiversité en Rhône-Alpes » de la DREAL Rhône-Alpes

La loi du 2 mai 1930 organise aujourd'hui, dans les articles L 341-1 à L 341-22 du Code de l'environnement, la protection des monuments naturels et des sites dont le caractère particulier est à protéger. Ces monuments ou sites ont une valeur patrimoniale d'un point de vue naturel, scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire, qui justifie une politique rigoureuse de préservation au nom de l'intérêt général. Toute modification de leur aspect nécessite une autorisation préalable du Ministère de l'Environnement ou du préfet de Département après avis de la DREAL, de l'Architecte des Bâtiments de France et, le plus souvent, de la Commission départementale des sites.

« Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. ».

La commune de Saint-Romain-de-Lerps accueille un site inscrit :

- **le site inscrit du Sommet du Pic de Saint-Romain d'une surface de 7,3 ha et créé le 19 avril 1947.**

Ce site accueille une chapelle romane et une croix et surtout est situé sur un point haut remarquable qui offre une vue panoramique à 360° permettant d'apercevoir par beau temps jusqu'à 13 départements. Deux tables d'orientation, réalisées en 1954, permettent de découvrir ce large paysage.

Par ailleurs, le site est équipé à l'accueil du public (jusqu'à 60 000 visiteurs par an) : parking, bancs, aire de pique-nique, théâtre de verdure...



**Photographie 47 (à gauche) – Chapelle romane Photographie 48 – Croix du Pic
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)**



Photographie 49 (à gauche) – Aire de pique-nique Photographie 50 – Théâtre de verdure du Pic (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographie 51 – Table d'orientation du Pic (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

III.7. Les monuments historiques

Source : Base Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication

Un monument historique (MH) est un monument ou un objet qui a été classé ou inscrit comme tel afin d'être protégé, en raison de son intérêt historique, artistique et architectural. La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques établit les niveaux de protection en deux catégories d'édifices :

- « Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public ». Ces immeubles peuvent être classés en totalité ou en partie.
- « Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ». Ceux-ci peuvent être inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Chaque édifice classé ou inscrit au nombre des monuments historiques déploie autour de lui un rayon de protection de 500 mètres.

La commune de Saint-Romain-de-Lerps présente un monument historique : **le château Durtail** dont la tour est inscrite par arrêté du 31 mai 1927.

La date de construction de ce château n'a pu être déterminée avec certitude. Il semble qu'elle se situe autour du 11^{ème} et 12^{ème} siècle. Le château siège sur un énorme rocher de granit, en contrebas duquel coule un ruisseau qui en fait presque le tour. L'édifice était dominé par une belle tour octogonale de trois étages aujourd'hui disparue, qui portait la marque architecturale des 13^{ème} et 14^{ème} siècles. Cette tour présentait un diamètre intérieur de 3,30 m et une hauteur de 15 m. Cette tour fut détruite en 1952 à la demande des agriculteurs du voisinage qui se plaignaient des corneilles qui ravageaient les vignobles et les vergers des alentours et qui avaient élu domicile dans la tour. Seuls des vestiges sont actuellement visibles.



Figure 15 : Croquis du Durtail en 1852 (Source : Mairie)

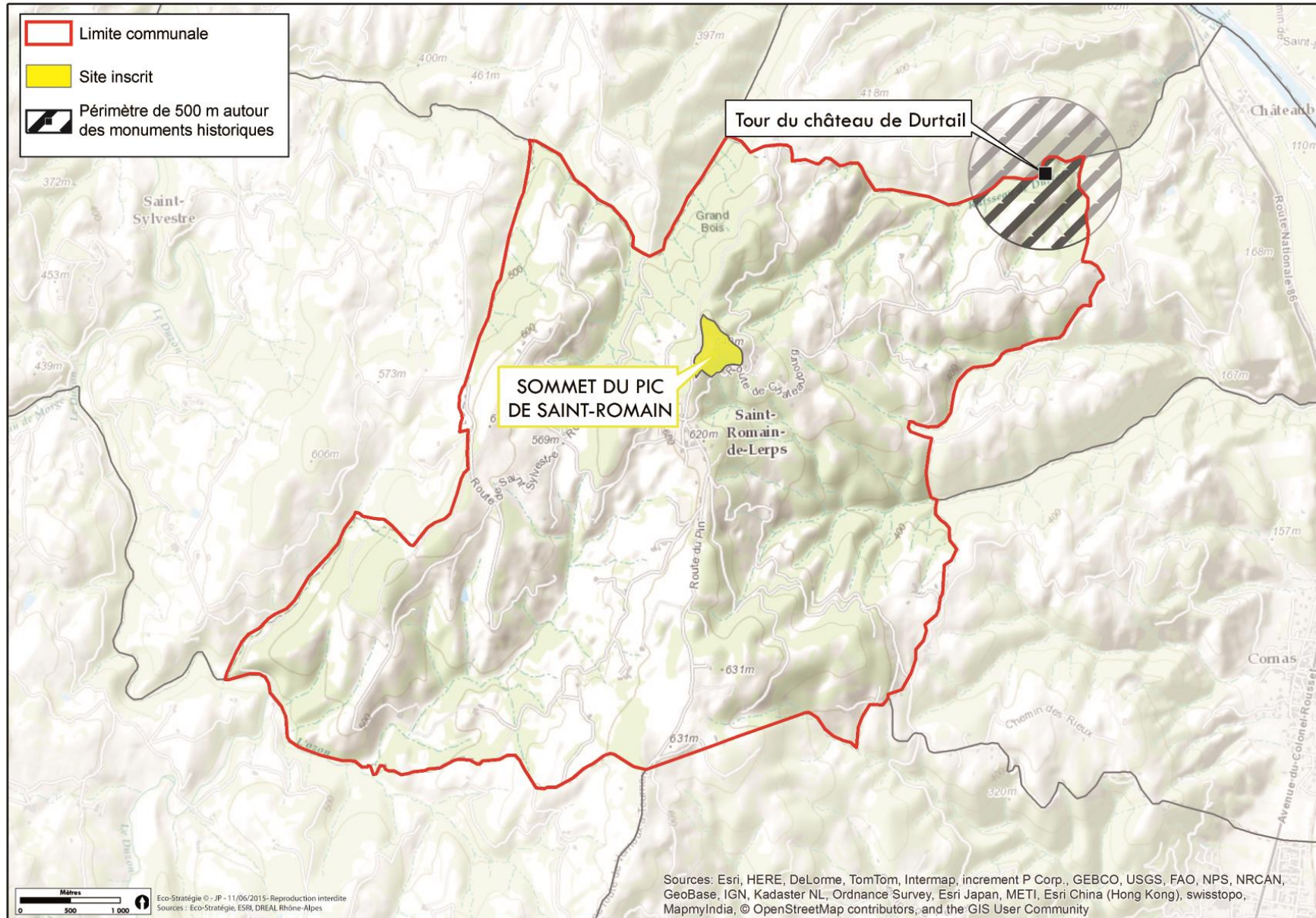


Figure 16 – carte du patrimoine réglementé

III.8. Le petit patrimoine non réglementé

Bien qu'ils n'aient aucune protection réglementaire, ces éléments, relevés lors de nos visites terrains, font partie de la richesse patrimoniale du village.

**Tableau 1 - Inventaire du patrimoine, petit patrimoine non réglementé
(Source : ECO-STRATEGIE)**

Edifice / site	Lieu-dit
L'église et sa place	Le centre-bourg
Presbytère	Le centre-bourg
Les Calvaires qui sont souvent au niveau des croisements	La commune
Puits et sa pierre gravée derrière l'église	Le centre-bourg
Ancienne forge place de l'église	Le centre-bourg
Monument aux morts	Le centre-bourg
Château de Besset	Privé
Vieux fours	Privé
Bassin en pierre du hameau de Chavas	Chavas
Les bâtiments remarquables	La commune

- **Les croix, fontaines et autre petit patrimoine**

A noter que de manière générale, la commune est riche en croix qui indiquent certains lieux stratégiques du village : entrée de village, places, carrefours...

La commune accueille par ailleurs quelques points d'eau répartis çà et là toujours à des endroits stratégiques. La commune met également en avant la présence d'un petit pigeonnier remarquable à préserver.



Photographies 52, 53 et 54 : Croix de Bressieux (à gauche) – Croix de Laye (à droite) et croix devant l'école privée (en bas)
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



**Photographies 55 et 56 : Croix du centre-bourg du village de Saint-Romain-de-Lerps
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)**



**Photographies 57 et 58 : Mobilier urbain et bassin du hameau de La Chavas (à droite)
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)**



**Photographies 59 et 60 : Puits et sa pierre gravée
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)**



**Photographies 61 et 62 : Vues sur le château de Besset depuis le hameau de Brunières
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)**

▪ **Le site du Pic**

Au sommet du village, le site offre un panorama grandiose et dégagé sur la vallée du Rhône et les collines du Vivarais. Une croix est présente sur le site ainsi que deux tables d'orientation.

Une chapelle romane occupe également les lieux.

Les aménagements sur le site sont :

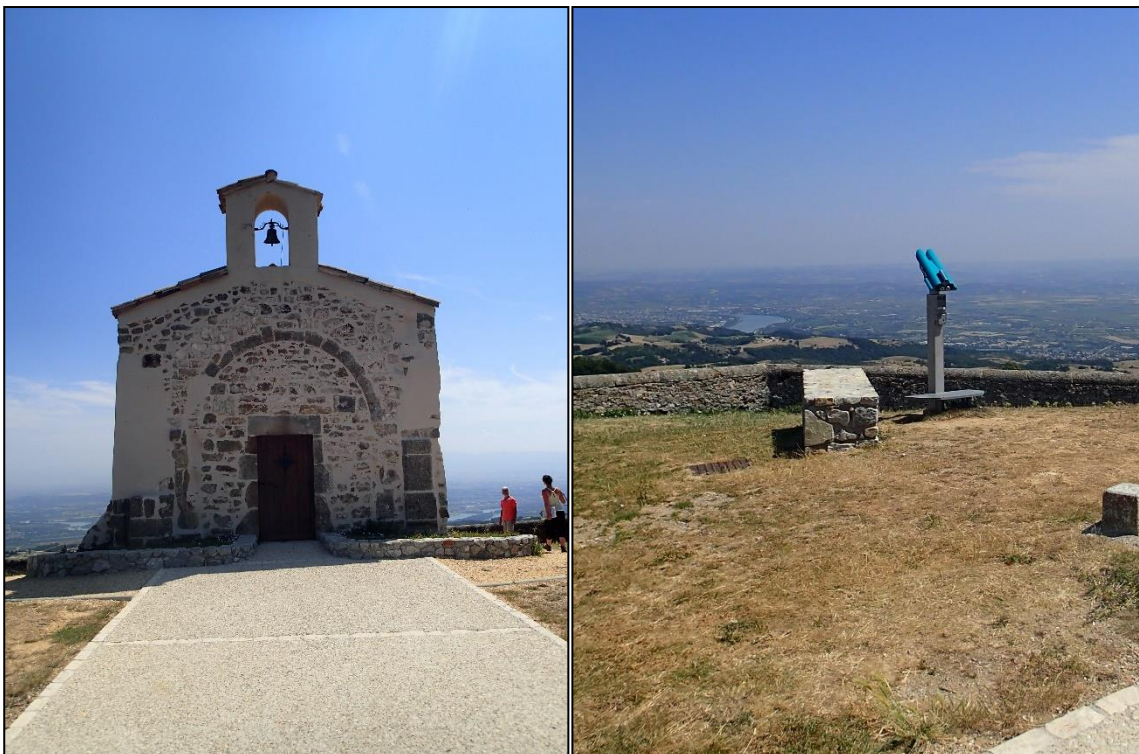
- Un sentier à thèmes,
- 2 tables d'orientation,
- Un théâtre de verdure,
- Une aire de pique-nique,
- Une aire de jeux pour enfants,
- Des sanitaires,

Le site constituait l'ancien village de Saint-Romain-de-Lerps. La chapelle présente sur le site n'est en fait que le chœur de l'ancienne église, de style primitif roman et datant du Xème siècle.

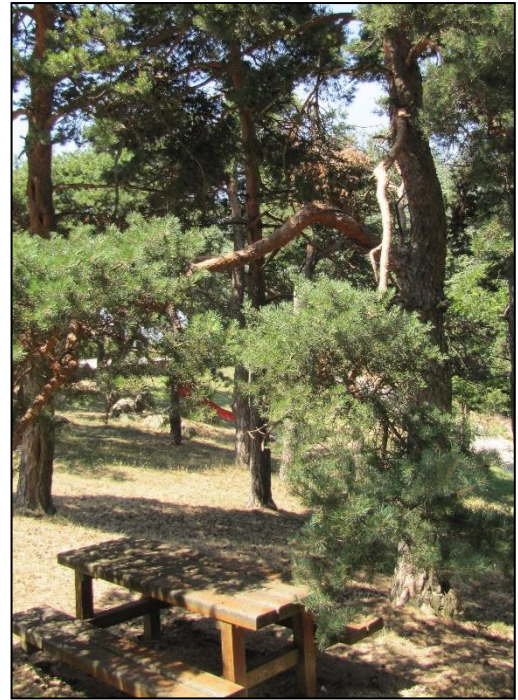
En 1955, suite à une souscription publique, Paul-Louis Goichot a aménagé deux tables d'orientation.

Le site du Pic est l'un des forts enjeux paysagers de la commune. Ce dernier ne bénéficie d'aucune protection règlementaire, toutefois il est aujourd'hui un site reconnu et insolite dans le paysage local et est sur le passage de nombreuses randonnées.

Par ailleurs, l'ambiance de nature sauvage renforce l'intérêt paysager du site.



Photographies 63 et 64 : Site du Pic : Chapelle romane (à gauche) et point de vue avec lunette (à droite)
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



**Photographies 65 et 66 : Site du Pic : aire de jeux (à gauche) et aire de pique-nique (à droite)
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)**



**Photographie 67: Site du Pic : vue depuis la table d'orientation côté Ardèche
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)**



Photographie 68 : Site du Pic : table d'orientation
(Source : ECO-STRATEGIE le 4 mai 2015)



Photographie 69 : Site du Pic : vue panoramique coté vallée du Rhône
(Source : ECO-STRATEGIE le 4 mai 2015)



***Photographie 70 : Vue sur le site du Pic depuis le hameau de la Chavas
(Source : ECO-STRATEGIE le 4 mai 2015)***

III.8.1.1. Les constructions particulières :

On note la présence de plusieurs édifices de grande qualité architecturale, de la maison typique de centre-bourg :

- Le village présente un aspect historique et une forte identité patrimoniale préservée,
- Des bâtiments anciens implantés de manière continue à l'alignement de la voirie. Ces bâtiments souvent étroits présentent généralement une hauteur en R+1 ou R+2,
- Des encadrements de portes et fenêtres en pierre de taille ou en bois,
- Des toitures à quatre pans,
- Une ancienne maison de caractère,
- Une majorité des bâtiments qui font front aux axes du centre-bourg et se découvrent de petits jardins « côté intérieur »,
- D'autres bâtis, eux, présentant souvent un petit muret en pierres sèches surmonté d'une grille en fer forgé ou non, d'une clôture en bois ou végétale, délimitant un petit jardin avec le bâti implanté en recul de la voirie de quelques mètres,
- Majorité de tuiles creuses de couleur jaune paille, beige ou ocre annonçant déjà le pays méridional,
- La montée d'escaliers et le perron ne sont souvent pas pris dans le corps du bâtiment mais se trouvent en façade, notamment sur le centre historique et les hameaux,

Par ailleurs, le village est caractérisé par un mélange de pierres et de roches qui apporte une ambiance minérale et naturelle à l'architecture du centre-bourg.

Les murs et murets en pierres sèches sont en effet encore bien présents sur le territoire.

Cependant, de manière générale, les façades de l'ancien bourg ont subi de nombreuses modifications par l'utilisation d'enduits qui ont peu à peu altéré leur caractère originel ou d'enlèvement des enduits qui laisse apparents des matériaux bruts.

Les façades récentes illustrent très largement le développement des techniques du béton armé ou des matériaux manufacturés et préfabriqués et la diffusion de matériaux économiques et pratiques à l'emploi, liés au développement de l'industrialisation et de la commercialisation au grand public.



**Photographies 71 et 72 : Presbytère (à gauche) et ancienne forge (à droite)
(Source : ECO-STRATEGIE le 4 mai 2015)**



Photographies 73 : Bâties remarquables et matériaux anciens
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



*Photographie 74 : maison en pierre sèche du hameau de La Chavas
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)*

Ce petit patrimoine caractérise l'histoire de la commune et fait partie intégrante de son paysage villageois. Aussi, pour préserver l'ambiance dite « de caractère » de Saint-Romain-de-Lerps, ce petit patrimoine ancien doit être valorisé.

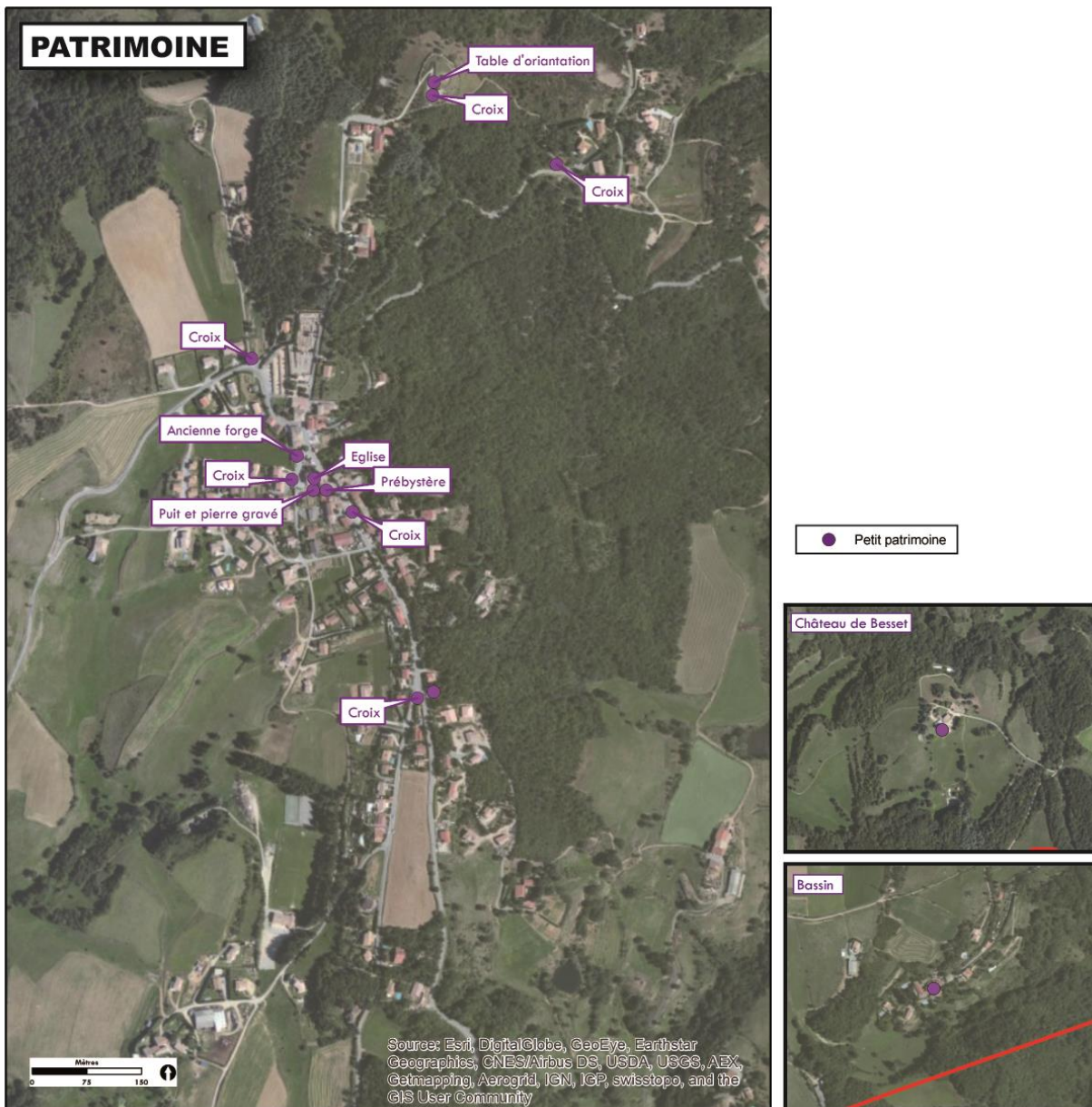


Figure 17 – Localisation des sites d’inventaire du patrimoine culturel retenus par la commune comme devant être préservés

III.8.1.2. Une particularité : la Ronde des Fours



Photographies 75 et 76 : Les Fours
(Source : site internet commune)

Cette manifestation existe depuis 1998.

Le temps d'une journée, le troisième dimanche du mois d'avril, 4 anciens fours à pain sont remis en activité par des boulangers en retraite ayant la passion du pain et de la viennoiserie.

- Les principaux fours de la commune :
 - ▶ Le four de Signac
 - ▶ Le four de Genestel
 - ▶ Le four du Mazel
 - ▶ Le four de Cros
 - ▶ Le four de Rochette
 - ▶ Le four de Chazal
 - ▶ Le four de Marsanne
 - ▶ Le four de Besset

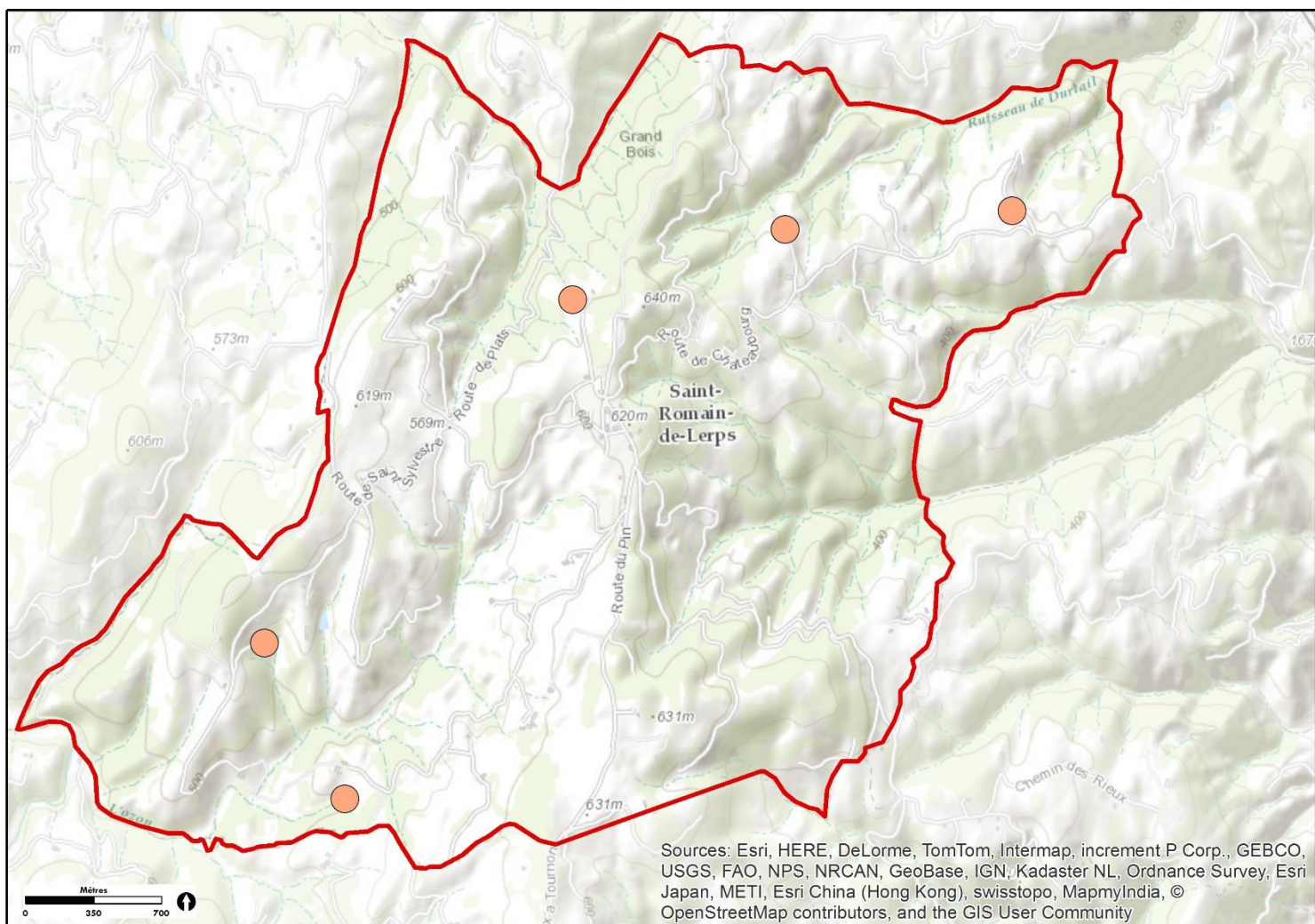


Figure 18 – Localisation des principaux fours à pain

III.8.1.3. La combinaison du minéral et du végétal au sein du centre-bourg et des hameaux :

De manière générale, sur le parcours des rues du centre-bourg, une impression « jardinée » du bâti se dégage.

Cela vient du fait que la transition entre l'espace public et l'espace privé est parfois extrêmement floue voire indécélable.

La relation entre l'espace public et l'espace privé se fait par le biais de :

- Jardins et espaces plantés,
- Terrasses,
- Entrées couvertes et tonnelles,
- Escaliers,
- Perrons,
- Contreforts en pierres,
- ...

Cette particularité donne au centre-bourg une image « jardinée » par la forte présence du végétal au sein d'une ambiance minérale.

Cette imbrication fine du végétal et du minéral permet de limiter l'effet de densité du centre-bourg historique.



**Photographies 77 et 78 : Centre-bourg du village de Saint-Romain-de-Lerps
(Source : ECO-STRATEGIE le 4 mai 2015)**



Photographies 79 –Exemples d'imbrication entre le bâti et le végétal : un village « jardiné » - hameau de Chavas (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015

IV. LA SITUATION URBAINE

IV.1. L'histoire des développements urbains

L'histoire urbaine de la commune est lisible dans le paysage urbain, malgré toutes les évolutions qu'elle a connu.

La morphologie urbaine montre un bourg central historique, de nombreux hameaux et des quartiers d'habitat d'extensions pavillonnaires récentes, ainsi que des bâtis agricoles disséminés.

IV.1.1 La structure ancienne – le premier noyau urbain

Historiquement, le bâti s'est développé sur le site du Pic à 649 mètres d'altitude. Le pays fut celtique, habité par les Ségalauniens de Segala : terre très favorable à la culture du seigle. D'accès difficile, il fut souvent épargné par les turbulences de l'histoire. Les vandales et les Wisigoths n'y montèrent pas, mais les romains et les sarrasins occupèrent les lieux. Des traces d'une villa et d'un aqueduc romains ont été trouvées au lieu-dit « le cerisier ».

Au nord de la chapelle du Pic, on distinguait, il y a une centaine d'années, l'emplacement d'une ancienne tuilerie qui portait le nom de Four des Sarrasins.

Le site du Pic a été un poste militaire stratégique important jusqu'en 1950. A la fin des guerres napoléoniennes, les Autrichiens installèrent en 1814, un poste de garde au Pic.

L'origine du nom de la commune proviendrait des trois sources suivantes :

- du mot grec Hermès : Dieu des vents,
- de l'autre mot grec "herpe" : darter qui ronge la peau et qui désignerait l'emplacement d'une ancienne léproserie,
- du nom qui date du moyen-âge "Sanctus Romanus" de Heremus, signifiant terre inculte.

Le centre-bourg présente toutefois des traces de cette époque :

- la chapelle au lieu-dit Le Pic,



**Photographies 80 –Vue sur la chapelle romane du Pic, lieu d'implantation du premier village
(Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)**

IV.1.2 Le centre-bourg

La commune est constituée de plusieurs petits hameaux.

➤ Le hameau « la plaine » ou centre-bourg actuel

En 1856, suite à une violente tempête qui a ruiné le noyau villageois implanté au Pic, le hameau s'est construit à l'aval du Pic. L'église et le presbytère ont alors été reconstruits sur la ligne de crête. Ce hameau a aussi porté le nom de « machabé » signifiant « marché à bœufs ».

Le centre-bourg historique s'est ainsi initialement formé autour du presbytère, de la mairie-école et de quelques maisons. La population se protégeait des brigands en se réfugiant au château de Durtail, au château de Crussol ou à la maison forte du Besset. Durtail fut érigé en Baronnie au seizième siècle et a appartenu à la maison de Tournon jusqu'à la Révolution. La Réforme et les guerres de religions ruinèrent les châteaux de Durtail et de Crussol.

Outre les contraintes naturelles du relief, le centre-bourg est traversé par la D287 sur laquelle s'est adossée l'urbanisation.

On observe des traces de cette époque :

- Le presbytère,
- L'église,
- La mairie-école,
- Les maisons en pierres,
- les calvaires,
- le bassin,
- le cimetière,

- **Le centre-bourg**



Photographies 81 –Eléments bâtis du centre-bourg actuel (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

IV.1.3 Les hameaux

Les hameaux présentent un habitat ancien groupé construit en pierres granitiques d'extraction. On trouve à proximité de ceux-ci des maisons individuelles plus récentes et implantées le plus souvent de manière diffuse sans réelle adaptation au terrain et sans intégration aux formes urbaines existantes.

Ces hameaux renvoient une impression de mitage des espaces agricoles notamment le long de la D287 menant au centre-bourg.

Historiquement, en contrebas du noyau villageois, quelques familles protestantes se sont groupées et ont formé le hameau de la Chavas, où un cimetière subsiste encore.

- **Le hameau de Chavas**



Photographies 82 –Éléments bâtis du hameau « La Chavas » ; vue sur les antennes de La Chavas (en bas à droite) (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

- **Le hameau de Préaux**



Photographies 83 – Croix de croisement ; éléments bâtis du hameau « Marsanne » (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

- **Le Hameau de Combes**



Photographies 84 – Eléments bâtis du hameau « Combes » (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographies 85 – Vue depuis le chemin de Combes (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

- **Le hameau de Bressieux / Croix de Bressieux**

La vue orientée vers la vallée du Rhône est très recherchée.



Photographies 86 – Vue du hameau de Bressieux (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

- **Le hameau de Brunières**



Photographies 87 – Vue du hameau de Brunières (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

Ainsi, avant 1856, la commune ne possède pas de réel village-centre.

Saint-Romain-de-Lerps est en effet constitué de plusieurs petits hameaux dispersés sur le territoire.

IV.1.4 Les évolutions récentes

Le village s'est ensuite développé sur la ligne de crête en continuité du bourg et le long des axes de communication.

Le développement urbain récent du centre-bourg s'est opéré sous forme de lotissements majoritairement dans les années 80-90 mais surtout dans les années 90 en continuité des bâtis existants et de manière agglomérée. Ainsi, le développement regroupé a permis de conserver l'identité rurale de la commune.

Cela a également permis de limiter le mitage agricole.

La proximité de la commune avec la vallée du Rhône et les pôles d'emplois dynamiques qui s'y trouvent ainsi que le cadre de vie de Saint-Romain-de-Lerps en font une commune attractive tant sur le plan résidentiel que touristique.

Ainsi, la forte évolution de la démographie récente et l'urbanisation qui en découle ont augmenté considérablement les surfaces bâties destinées à l'habitation, créant de nouveaux quartiers significatifs : Bressieux, Préaux, Combes,...

L'urbanisation, au cours de ces trente dernières années, s'est principalement opérée autour du centre-bourg.

Elle s'est développée de manière linéaire le long des axes de communication. Les habitations se sont agglomérées notamment le long de la D287.

On observe que les opérations récentes se sont bien intégrées aux volumes existants historiques.

Les maisons se sont alignées aux voiries avec souvent un jardin en front de rue renforçant l'image paysagée du village.

Il s'agit souvent de maisons individuelles, logements de grande taille, sur de grandes parcelles. En majorité, ces maisons sont de plain-pied voire en R+1.

Néanmoins, l'ancien document d'urbanisme permettait une constructibilité sur les hameaux. Ainsi, des opérations récentes se sont réalisées sur certains hameaux.

La commune étant classée en « zone de montagne », le PLU sera vigilant à opérer une urbanisation en continuité de l'existant et ne perturbant pas le paysage.

D'un point de vue fonctionnement urbain, il s'agit d'une juxtaposition d'opérations d'habitat et souvent centrées sur elles-mêmes, à partir d'un réseau de voiries branchées successivement sur les axes structurants.

Le plus souvent, ces petits lotissements fonctionnent en « vase clos » avec une impasse qui dessert l'ensemble des habitations.

Dans l'espace agricole, sur la plaine, le bâti traditionnel a été souvent divisé et réhabilité le plus souvent dans le respect des matériaux anciens employés.

Les maisons isolées, souvent bâtis agricoles, se sont implantées quant à elles à proximité de points d'eau.

IV.2. Les formes urbaines

IV.2.1 Analyse des densités urbaines

Le département de l'Ardèche présente une densité moyenne de 58 hab./km², par rapport à la moyenne nationale de 112,99. Néanmoins, il présente des contrastes importants, notamment du fait de sa géographie. Ces variations sont également visibles sur la commune de Saint-Romain-de-Lerps.

La commune présente une densité de 55 habitants / Km².

Les densités les plus fortes se rencontrent le long de la ligne de crête et le long des axes de communications structurants. Ainsi, la D287, le chemin du pic ou la route du belvédère sont des axes majeurs dans le développement urbain.

La densité du bâti produit un effet de centralité avec la définition d'espaces publics, et de lieu de convivialité.

Les enjeux de densification en centre-bourg sont importants afin de ne pas construire sur les versants ni sur les espaces agricoles.

- 1 – Des espaces bâtis connexes au centre-bourg peuvent être densifiés.
- 2 – Des espaces non bâtis peuvent être densifiés.

Enjeux:

Densifier le centre-bourg sur des espaces sans valeur paysagère forte



Photographies 88 – Densités importantes sur le centre-bourg (à gauche) et habitat dispersé (à droite) (Source : ECO-STRATEGIE)

IV.2.2 L'analyse de la morphologie urbaine

La commune présente un important contraste entre le bourg historique à l'urbanisme dense et compact et les extensions constituées d'un bâti s'installant sur de grandes parcelles.

- **La reconnaissance de l'habitat traditionnel**

Il se fait sur la base de plusieurs éléments distincts :

- les qualités urbaines particulières du bourg historique,
- le sens d'implantation, les échelles (faîtages : sens pente ou courbes de niveaux ou sens du bâti,..), les volumétries) : vues intéressantes, la mise en valeur restant cependant possible ... ; ces sensibilités peuvent faire l'objet de recommandations en Orientations d'Aménagement.
- le paysage des rues (chemins) qui desservent l'habitat récent : problème d'absence de définition, et de non maîtrise des traitements paysagers des bords de route : talus, clôtures, les «bouts d'impasses» (problème urbain et paysager).
- les voies publiques peuvent aussi poser des problèmes de cohérence paysagère.
- cohérence bâti/jardins/stationnement.
- pas de conflits visuels relevés (habitat/patrimoine/activités, extensions, place du végétal).
- compatibilité matériaux, entrées de parcelles, portes de garage, abris jardin, couleurs.
- les constructions isolées (anciennes et récentes).

- **Les diverses typologies urbaines**

LE CENTRE-BOURG

Le bourg s'est développé sur la ligne de crête. L'urbanisation présente une certaine compacité du bâti.

Les différentes rues constituées de la D287 ou « chemin du Pic », ou « Route du belvédère » s'agencent ensemble pour former la structure du village. Cette organisation concentre les densités les plus importantes. Elle produit de la sorte de réels fronts de rue et le noyau du bourg centre. Nous pouvons retrouver ici les constructions les plus anciennes.

L'urbanisation linéaire est toujours d'actualité. En revanche à mesure que l'on s'éloigne du noyau ancien, la densité décroît. Le long de la D287, à l'aval du bourg, les constructions récentes occupent de plus vastes parcelles. Elles s'intercalent de façon ponctuelle au sein des espaces boisés et/ou agricoles.

Le centre-bourg présente plusieurs morphologies urbaines :

- Le « cœur de village » concentrant le multicommerce et la majorité des équipements (mairie, église, crèche, bibliothèque). Le tissu urbain est assez homogène et dense. L'ordonnancement des constructions est caractérisé par une épaisseur bâtie le long de la voie avec un alignement bâti et un ordre continu, les hauteurs sont de type R+1 à R+3.
- Les extensions urbaines qui sont venues consolider le bourg. Il s'agit de quartiers résidentiels qui prennent la forme de lotissements. Ces secteurs résidentiels pavillonnaires se greffent sur les axes structurants et sur une voirie interne se terminant en impasse et elle-même connectée à la départementale menant au bourg : une urbanisation en « peigne ».
- Les extensions liées à l'implantation d'équipements : salle polyvalente, terrain de football.

L'organisation du bourg est principalement linéaire (le long des rues) produisant ainsi un dégradé de densités.

À mesure que l'on s'éloigne de ces repères, le maillage devient de plus en plus lâche. Toutefois l'implantation des lotissements de manière « compacte » laisse une impression dominante de continuité bâtie, notamment tout au long de la ligne de crête.



Photographies 89 – Urbanisation du centre-bourg sur la ligne de crête (Source : ECO-STRATEGIE)



Photographies 90 – Commerces sur le cœur de village (Source : ECO-STRATEGIE)



Photographies 91 – Traversée de village aménagée récemment – axe commercial et équipements (Source : ECO-STRATEGIE)

LES EXTENSIONS RECENTES – LE « CROISSANT » URBAIN

Ces extensions urbaines sont situées en connexion directe avec le centre-bourg et connectées au réseau de voiries structurantes telles que la D287, le Chemin du Pic ou la Route du Belvédère.

Le plus souvent, les lotissements récents ne possèdent que peu de lien urbain avec le reste de la commune. Ils fonctionnent de manière enclavée, « repliés » sur eux-mêmes avec des voies en impasses.

Sur le plan architectural et paysager, ces lotissements présentent généralement un aspect monotone et répétitif des constructions mais sont particulièrement bien intégrés à l'environnement et présentent une intégration paysagère naturelle de par la présence de grandes parcelles jardinées et arborées.

La maison individuelle s'est donc développée fortement sur Saint-Romain-de-Lerps ces dernières années. Pour autant, cette forme d'urbanisation, réalisée de manière compacte, ne semble pas banaliser le paysage.



Photographies 92 – Maisons individuelles – grandes parcelles sur le hameau de Bressieux (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

LES HAMEAUX ISOLES

Saint-Romain-de-Lerps se caractérise par la présence de nombreux petits hameaux dispersés sur l'ensemble du territoire communal.

Plusieurs hameaux localisés à l'intersection de routes structurantes ou anciens chemins ruraux, se sont étendus jusqu'aux limites communales. Ils sont disséminés sur l'ensemble du territoire.

Des constructions récentes se sont agglomérées sur ces hameaux anciens. Il en résulte un tout non homogène où la forme urbaine, le gabarit, les matériaux et les couleurs des maisons individuelles récentes ne s'intègrent que très peu avec le bâti originel.

Pour autant, la végétation conséquente préservée sur certains secteurs préserve l'authenticité du paysage en masquant la plupart des constructions récentes.

Sur certains secteurs, de grandes exploitations agricoles témoignent de l'ancienneté de son ancrage.

Ainsi, en se basant sur les différences de densité, on peut dénombrer de nombreuses petites entités différenciées regroupant parfois seulement 2 ou 3 bâtis :

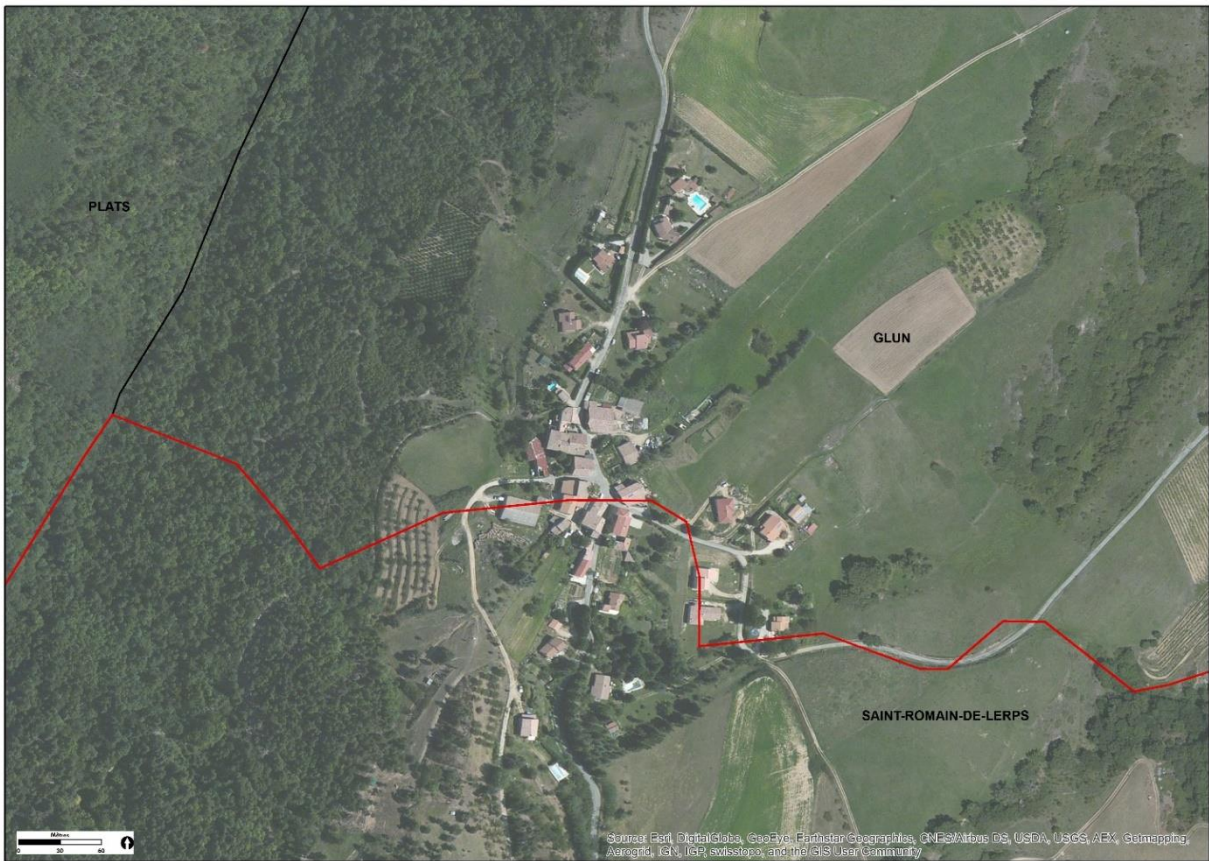
- Signac, Zurtier, Desagnes, Rochette, Marsanne, Severin, Vivier, La Grangette, Beauliac, Préaux, Simondon, La Rouveure, La Grange neuve, Nervy, Gournier, Le bec, Le bachat, epervière, chazal, Magon, Château de Besset, Biguet, La Chave, Le cros de chalaye, la Brunière, Pommaret, La cote, La Chavas, Penny, Saussé, Précharnier, Les Grangeasses, Les plaines, Chante-perdrix, La Valette, Combes et Bressieux.

Enjeux :

Mise en place d'une logique urbanistique visant à une cohérence urbaine.

Fixer des objectifs cohérents en termes de localisation et de typologies d'habitat.

Opter pour une densification et un comblement des dents creuses en extension sous le village pour « reformer » le croissant urbain villageois.



Photographies 93 – Densité sur le hameau de Combes (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographies 94 – Densité sur le hameau de Grangettes-Beauliac (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

IV.3. Le fonctionnement et l'organisation urbaine

IV.3.1 Les polarités

- **Les polarités urbaines – habitat**

Le fonctionnement urbain est marqué par plusieurs polarités urbaines générant de nombreux déplacements :

- un pôle central, historique présentant une mixité du bâti et une mixité fonctionnelle. Il regroupe l'ensemble des équipements. Le pôle historique a « englobé » le lieu-dit Nervy.
- trois pôles secondaires qui regroupent une densité plus importante que sur les autres hameaux tel que Combes, Bressieux et Préaux, et parfois accompagnés d'équipements (Nervy).
- le site du Pic : ce pôle est un pôle touristique et génère ainsi de nombreux déplacements.
- un pôle « équipements » situé en bordure Sud du noyau villageois, en contrebas de la D287 et au-dessus du hameau de Nervy. Il est composé de la « salle des sapins » : salle polyvalente, terrain de football.

Le pôle du centre-bourg joue un rôle fédérateur pour les habitants de la commune mais très peu au niveau supra-communal, les circulations se réalisant le plus souvent via la D287.

Cette multipolarité, la configuration du territoire (ruptures topographiques et extensions urbaines) et les déplacements entre ces polarités soulèvent la présence de points de conflits :

- A l'échelle communale :

Des points de conflits et d'insécurité principalement sur la D287 (hors centre-bourg) et le long de la Route de Chateaubourg en raison de l'absence de trottoirs le long de l'axe.

- A l'échelle du bourg et ses extensions urbaines :

Peu de conflits entre les déplacements piétons et les circulations automobiles dans le bourg : présence de trottoirs aménagés sur la traversée du village.

Enjeux :

Poursuivre l'urbanisation en continuité (au sein du croissant urbain) et au sein de l'enveloppe urbaine pour ne pas multiplier les déplacements automobiles.

Connecter les pôles entre eux par le biais de liaisons douces structurées et sécurisées.

Poursuivre la multifonctionnalité sur le centre-bourg.

Maintenir la diversité des fonctions sur le centre-bourg.

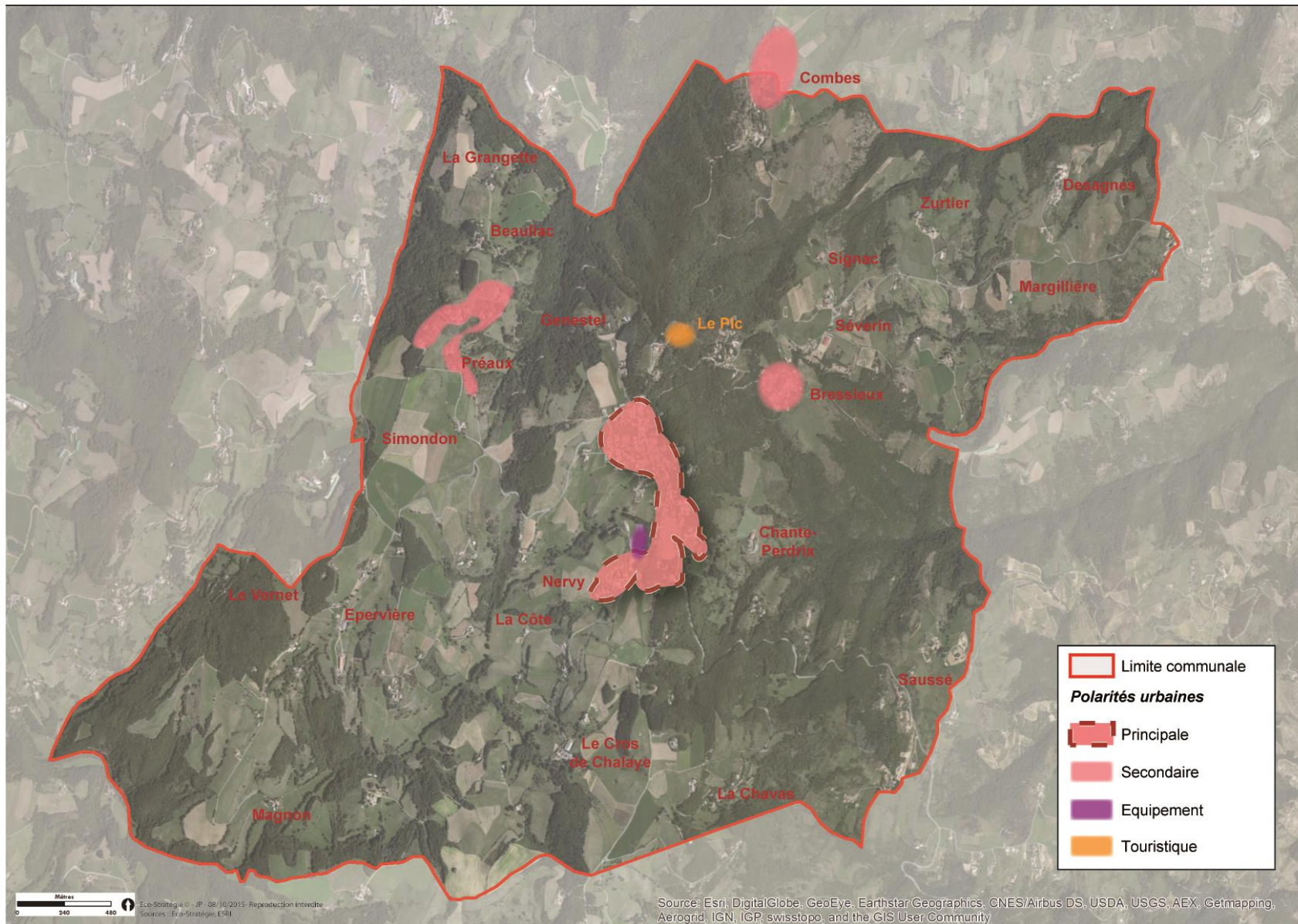


Figure 19 – Les polarités urbaines

IV.3.2 Les équipements publics

- **Les équipements communaux :**

- Une mairie,
- Une salle polyvalente - « salle des sapins » / salle communale / local infirmerie.



Photographie 95 –Les équipements communaux (la mairie à gauche, la salle des Sapins à droite) (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

- **Les équipements scolaires :**

- Une crèche – accueil péri-scolaire,
- Une école publique comptant trois classes pour un effectif de 57 élèves (86 élèves en 2018-2019)
- Une école privée « Saint Joseph » comptant trois classes pour 64 élèves.
- Une cantine scolaire, pour les deux groupes scolaires se déroule au restaurant du Pic qui met à disposition une salle de restauration.



Photographie 96 –Les équipements communaux (la crèche en haut, l'école publique en bas à gauche et l'école privée en bas à droite) (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



La communauté de communes a souscrit un contrat Enfance-Jeunesse avec les partenaires de la CAF, la MSA et jeunesse et Sports.

Ce contrat prévoit :

- l'accueil périscolaire dès 7h00 le matin jusqu'à 18h30, pendant la période scolaire, et dans un local totalement dédié à cet accueil situé en face de la Mairie,
- l'accueil en centre aéré pendant les vacances scolaires,
- l'organisation de camps d'ados pendant les congés d'été,

Ce service est assuré par délégation par l'association «la Tribu».

Chacun des deux établissements scolaires est doté de trois classes, correspondant aux trois cycles de l'école primaire.

Les activités péri-scolaires ainsi que certaines activités sont réalisées en partenariat entre les deux écoles.

A noter que la commune compte 8 assistantes maternelles.

Les effectifs scolaires sont importants à l'échelle d'un village de 800 habitants. Il met en avant la jeunesse de sa population.

Ce fait révèle clairement que la commune est dynamique et témoigne de l'attrait du cadre de vie, de la part de parents qui ont fait le choix de la ruralité pour vivre et voir grandir leurs enfants.

• **Les équipements sportifs :**

- Un terrain de football,
- Un court de tennis,
- Un terrain de handball,
- Un foyer sportif avec vestiaires et douches,
- Un terrain de jeu de boules,
- Un foyer de jeunes.



Photographie 97 –Terrain de jeux de boules sur le cœur de village (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographie 98 –La salle des Sapins et terrain de football (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

• Les équipements culturels :

- Une église,
- Un presbytère,
- Une chapelle,



Photographie 99 –L’église (en haut), le presbytère (au milieu) et la chapelle du Pic (en bas) (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

- **Les équipements culturels :**

- Une bibliothèque.

- **Services :**

- Un cabinet d'infirmières.
- Un ostéopathe,
- A.D.M.R. réseau d'aide familiale intercommunal.

La Poste et la Banque : les habitants vont dans la vallée (Saint-Péray, Guilhaud-Granges, Valence...)

Médecin : les habitants vont à Cornas, St Péray ou Alboussière et Valence pour les spécialistes.

Pharmacie : les habitants vont à Cornas, St Péray ou Alboussière.

Hôpital et maternité : les habitants vont à Guilhaud Granges ou Valence

- **La vie sociale – associations**

On note de nombreuses associations sur la commune et qui sont particulièrement actives pour l'animation du village pendant et hors saison touristique.

Liste des associations à Saint-Romain-de-Lerps :

- Aînés ruraux du Belvédère
- La boule du Pic
- Air et Tourisme
- Gym du Pic
- ACCA (association communale de chasse agréée)
- AS du Pic, foot
- OGEC école privée
- APEL, école privée
- Le sou des écoles
- OUTDOOR
- Foyer des jeunes
- La Tribu, association qui propose des activités péri-scolaires aux enfants de 3 à 11 ans : ateliers cuisine, peintures, travaux manuels, ...



Figure 20 – Localisation des équipements sur la commune (Source : Eco-stratégie)

IV.4. La trame viaire

Le réseau de voiries urbaines apparaît aujourd'hui assez nettement hiérarchisé :

- 1 voirie structurante : la D287, à l'échelle départementale, qui supporte des trafics importants (cf. ci-dessous). Elle possède un traitement « routier » peu adapté aux déplacements piétons hors village uniquement.
- des voiries de liaison et de distribution entre pôles, à l'échelle intercommunale, qui supportent les flux d'échanges entre les principaux pôles urbains du territoire. Là aussi, les déplacements piétons sont très peu aisés (hors centre-bourg) : chemin du Pic, Route du Belvédère, Route de Chateaubourg.
- Des voiries de desserte locale, qui représentent la grande majorité du linéaire existant, et qui se caractérise par un niveau d'aménagement en général relativement réduit (trottoir étroit ou inexistant).
- Des chemins agricoles.

IV.4.1 Le réseau de voiries structurantes – voies de transit

- **La Départementale 287 :**

Elle assure la jonction entre Saint-Péray et Saint Sylvestre.

Cette voie de circulation traverse la commune du sud-est du village pour ensuite rejoindre Saint-Sylvestre à l'ouest.

Cette voie, ne perturbe que très peu l'aspect « village » de Saint-Romain-de-Lerps. On observe très peu de trafic de poids lourds.

Sur la carte de hiérarchisation du réseau viaire du Conseil Départemental d'Ardèche, la D287 est considérée comme « réseau d'intérêt économique et touristique ».

Cette route est fortement empruntée par les cyclistes.

La carte des comptages routiers de 2013 ne présente aucun comptage réalisé sur la D287.

Néanmoins, cet axe, en provenance de St-Péray, est directement connecté à des axes supportant des trafics très importants.

- D533 : 3 806 véhicules par jour (en direction de Lamastre) comptabilisés en 2013 et dont 6.1% de poids-lourds.

- D533 de St Péray à Valence : 26 646 véhicules par jour dont 2.6% de poids-lourds.

- D222a entre St Péray et Tournon-sur-Rhône : 7 890 véhicules par jour dont 5.4% de poids-lourds.

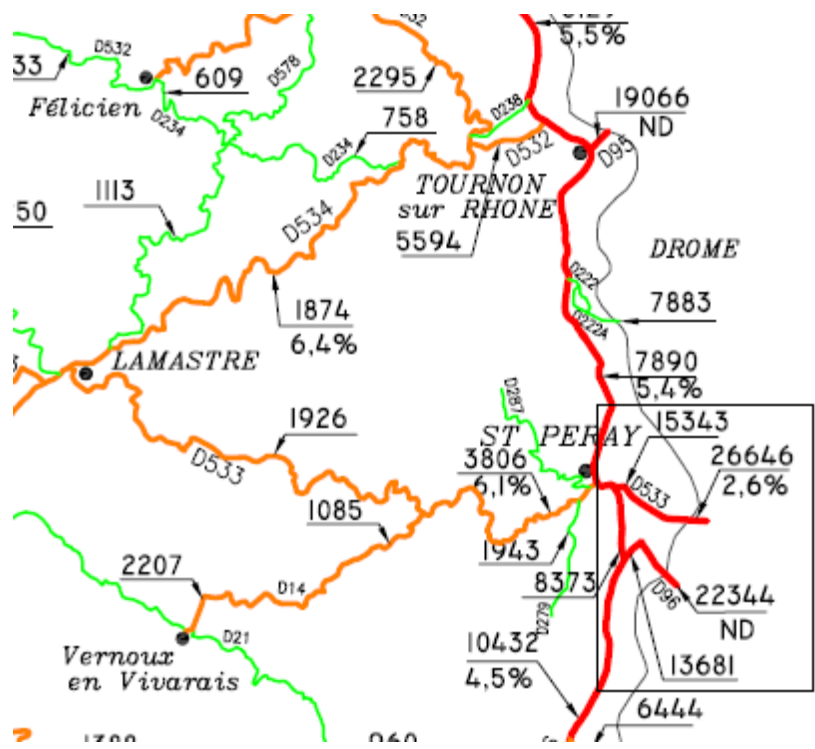


Figure 21 – Carte du comptage routier 2013 (Source : Conseil Départemental de l’Ardèche)

IV.4.2 Le réseau de voiries de liaisons

- **La Route de Chateaubourg:**

Elle assure la liaison Chateaubourg-Saint-Romain-de-Lerps. Elle «récupère» les gens souhaitant se rendre sur le village, sur le hameau de Bressieux ou sur la vallée de Saint-Sylvestre.

Cette voie est directement connectée à la D86, axe extrêmement emprunté structurant la desserte de la vallée du Rhône et classée « route à grande circulation ».

Il s'agit aussi d'une route fréquentée par camions mais aussi par les cyclistes...

Son tracé est jugé comme « difficile » notamment au niveau de quelques virages. L'accès impossible pour les bus et difficile pour les camions ; a contrario, il peut participer à la régulation de la vitesse sur cette route devenue riveraine d'importantes zones d'habitation.

Cette route est fréquentée de piétons au niveau des zones urbaines mais aucun trottoir ni accotement n'est aménagé.

- **La Route de Combes :**

Elle assure la liaison Combes-Saint-Romain-de-Lerps. Elle «récupère» les gens souhaitant se rendre sur le village, sur les hameaux et dans la vallée.

- **La Route de Cornas**

Cette voie, moins empruntée est un axe intermédiaire entre Cornas et la D287 partant de St Péray menant jusqu'au village de Saint-Romain-de-Lerps.

IV.4.3 Le réseau de voiries de desserte locale – voies communales

- **Les voies**

Les grandes infrastructures routières décrites précédemment sont complétées par un maillage routier correspondant aux voies communales.

Ce réseau routier diminue l'isolement de certains hameaux. Il s'agit principalement de grands linéaires de voirie et qui manquent souvent d'aménagement adaptés à leur fréquentation importante (trottoirs, accotements, ...).

La commune, due à sa topographie, présente un important système viaire de gestion communale.

L'habitat dispersé et les quartiers résidentiels sont en effet desservis par un réseau de voies communales ou privées, essentiellement dédié à la desserte locale.

La commune est donc traversée par un tissu de voies de communication étroites. La voirie communale s'étend sur environ cinquante kilomètres linéaires permettant de relier les hameaux au village.

Les carrefours majeurs dans la trame urbaine méritent une identification particulière (repérage, structure paysagère) :

- Route de Chateaubourg-D287, carrefour stratégique de cœur de village, place de l'église et commerces,
- D287-Route du Belvédère- Route du Pin : carrefour stratégique au niveau du hameau de Nervy,



Photographie 100 – Carrefour stratégique entre la D287, Chemin du Pic et Route du Belvédère (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographie 101 – Carrefour stratégique entre la D287-Route du Belvédère et la route du Pin (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

- **Les chemins**

Ce réseau communal est complété par un réseau de chemins communaux, pistes en terre souvent empruntées par les engins agricoles.

Un chemin de grande randonnée, le GR42-GR420 traverse le territoire communal du nord au sud.

Le chemin GR42b permet de rejoindre St Péray à partir du cœur de village de Saint-Romain-de-Lerps.

Enjeux :

Mener une réflexion sur le partage de la voirie – amélioration des conditions de circulation de tous : VL, PL, cars, piétons et cyclistes.

Améliorer la lisibilité de la propriété : différenciation des chemins publics et des entrées privées.

Eviter la réalisation d'impasses au sein des futurs quartiers d'habitation renfermant le quartier sur lui-même.



Photographie 102 – Les rues de desserte locale (Source : ECO-STRATEGIE le 4 mai 2015)



Photographies 103 – Le réseau de voiries communales (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

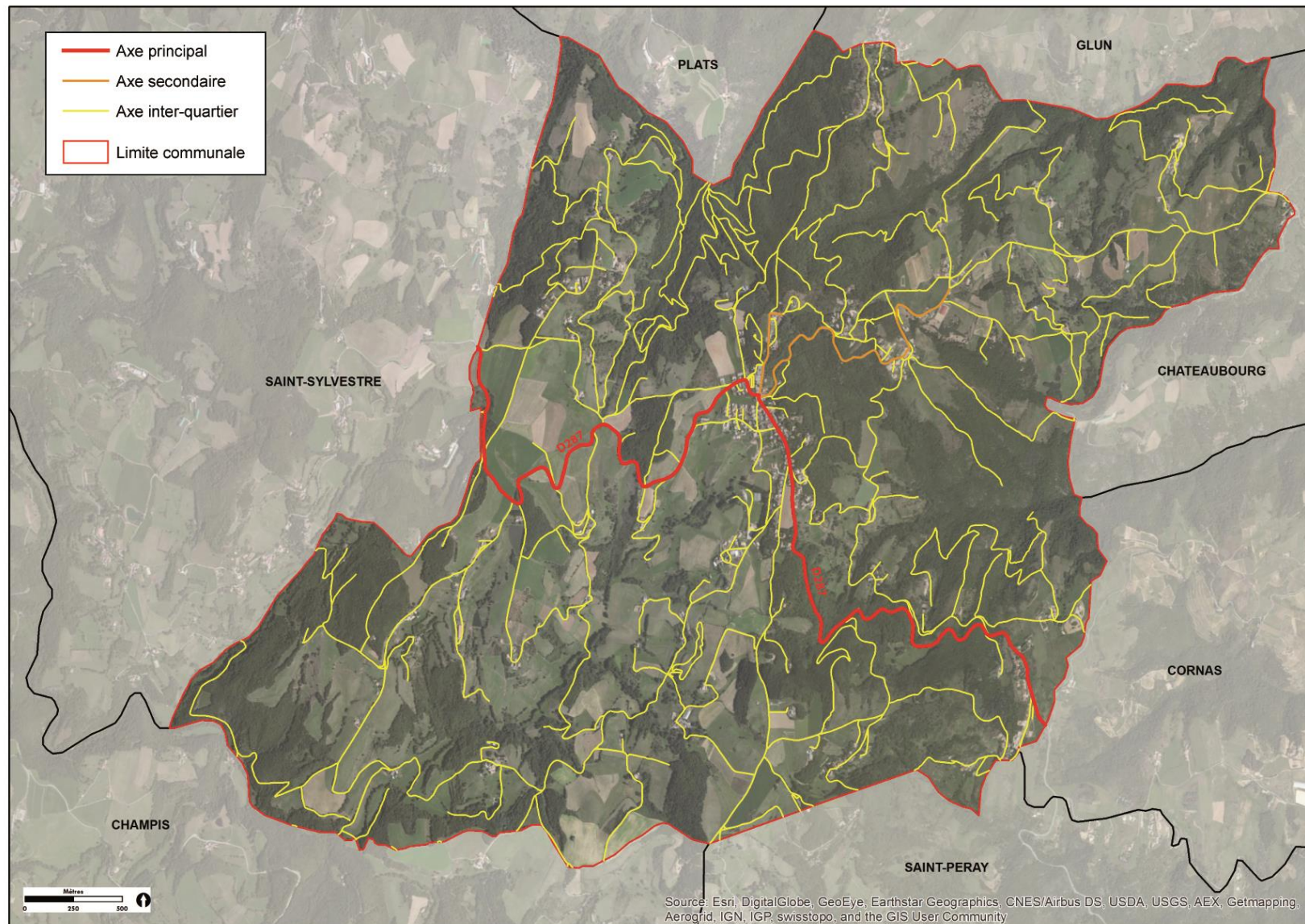


Figure 22 – Carte de la hiérarchisation du réseau viaire de la commune

IV.4.4 Les déplacements

IV.4.4.1. La réglementation des vitesses

De manière générale, la vitesse est réglementée à 30km/h à l'intérieur des limites de l'agglomération et 80km/h sur le reste du territoire.

La traversée du village a été récemment aménagée. Elle comporte des ralentisseurs (plateaux traversant) à l'entrée et à la sortie du cœur de village.

Une zone 30Km/h se trouve également à Combes.

Enjeux :

Maintenir la sécurisation des abords des équipements avec l'aménagement de ralentisseurs et la vitesse réduite à 30 km/h.

Prévoir la réalisation d'accotements et trottoirs où la topographie le permet afin de sécuriser les déplacements piétons au maximum.

IV.4.4.2. Le stationnement

Un relevé du **stationnement formalisé** a été réalisé sur le terrain :

- 8 places sur la place de la mémoire,
- 60 places comptées sur le parking des tilleuls,
- 2 places devant la mairie, dont 1PMR,
- environ 15 places sur le parking « Le Pic »,
- 4 places de stationnement longitudinal en face de la place de l'église,
- 7 places formalisées devant la salle des sapins, mais encore un grand potentiel de capacité de stationnement sur ce grand terrain,
- Stationnement longitudinal le long de la route du Belvédère, au niveau des commerces.
- Création de parking en été 2015 : parking de la rouveure d'une capacité de 10 places.



Photographie 104 –Parking Place de la mémoire (à gauche) et parking des tilleuls (à droite) (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographies 105 –Parking du Pic (à gauche) et stationnement longitudinal sur le centre-bourg (à droite) (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

A partir des différents échanges réalisés avec la maîtrise d’ouvrage et compte tenu des différentes visites de terrain effectués, il ne semble pas exister de réelle contrainte de stationnement sur la commune. Le volume actuel permet de répondre aux besoins.

Néanmoins, on note un manque de signalétique sur le parking des tilleuls impliquant un stationnement « sauvage » sur le centre-bourg à proximité des équipements notamment.

A noter que la municipalité a lancé une étude sur la circulation en centre-bourg et que chaque parking va être renommé. Une signalétique adaptée sera alors mise en place avec une carte centrale installée à l’entrée du village.

En l’état et sans enquête stationnement spécifique, il n’est pas possible d’évaluer précisément le taux d’utilisation de l’offre de stationnement.

Le stationnement résidentiel est en grande partie assuré sur les parcelles privées des logements (garage). Sur le centre-bourg et sur les voiries de petites tailles, les résidents stationnaient sur la voirie à proximité immédiate de leur résidence, même si ce stationnement gênait les cheminements piétons. Des conflits d’usage étaient observés.

Les travaux de réfection de l’ensemble de la traversée du village ont permis d’enrayer ce phénomène.

Enjeux :

Améliorer la signalétique

Rendre la circulation aisée et sécurisée par l’aménagement de zones de stationnement adaptées.



Figure 23 – Carte de localisation des zones de stationnement

IV.4.4.3. Les caractéristiques de la mobilité

- **La structure générale des déplacements sur la commune**

L'étude des chiffres du recensement général de la population donnés par l'INSEE permettent d'approcher la structure des déplacements sur la commune :

Tableau 2 – Structure générale des déplacements de Saint-Romain-de-Lerps (Source : INSEE)

SAINT-ROMAIN-DE-LERPS		
	2012	2009
Population	781	690
Population en âge de conduire (+19ans)	565	-
Actifs occupés	354	354
Salariés	293	-
Emplois dans la commune	97	60

Ainsi, les déplacements des habitants relèvent de trois constats principaux :

- **72.34% des habitants en âge de posséder une voiture,**
- **83% des lerpsois actifs travaillent hors de la commune,**
- **La croissance de la population impacte les besoins en déplacements.**

- **Le taux d'équipement automobile des ménages**

En 2012, le Recensement Insee indique que plus de 93.5% des ménages possèdent au moins une voiture. La part de l'utilisation de l'automobile par les foyers est donc toujours aussi prépondérante.

A noter que la part des personnes possédant 2 voitures est plus importante que celle possédant une seule voiture.

Les ménages possédant plusieurs voitures sont prépondérants.

Tableau 3 – Equipement automobile des ménages (Source : INSEE)

	2012	%	2007	%
Ensemble	306	100	268	100
Au moins un emplacement réservé au stationnement	259	84,8	215	80,4
Au moins une voiture	289	94,6	249	93,1
1 voiture	112	36,5	94	35,3
2 voitures ou plus	178	58,1	155	57,8

- **Les flux pendulaires : la mobilité domicile-travail**

- Les flux internes

Sur la commune, seulement 17% des actifs travaillent et résident sur la commune, soit 60 personnes. A noter que ce chiffre a connu une augmentation puisqu'en 2007, seulement 40 personnes travaillaient et résidaient sur la commune.

- Les flux sortants

83% des actifs résidant sur la commune travaillent à l'extérieur ; 294 personnes quittent ainsi quotidiennement la commune pour aller travailler.

Pour la plupart, ils travaillent dans une commune autre que celle de leur résidence et située dans le même département.

A noter le chiffre plus important des personnes travaillant dans un autre département que l'Ardèche : 188 personnes, probablement en direction du Département de la Drôme (proximité de Valence).

Tableau 4 – Lieu de travail des actifs de 15 ans ou + ayant un emploi qui résident dans la zone (Source : INSEE)

	2012	%	2007	%
Ensemble	354	100	323	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	60	17	40	12,3
dans une commune autre que la commune de résidence	294	83	283	87,7
située dans le département de résidence	102	28,8	104	32,2
située dans un autre département de la région de résidence	188	53,2	175	54,2
située dans une autre région en France métropolitaine	4	1,1	4	1,2
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0	0	0

La commune compte moins d'emplois que d'actifs impliquant un taux de couverture insuffisant au regard des besoins.

Ce constat implique de nombreux déplacements des actifs vers les communes voisines pour y travailler.

Les flux sortants se font à destination des pôles d'emplois dynamiques aux alentours : Saint-Péray, Tournon-sur-Rhône, Guilherand-Granges et Valence.

Ces villes concentrent la majorité des flux sortants.

Le réseau communal met en avant des migrations pendulaires jusqu'à quatre fois par jour.

Les habitants de St Sylvestre et d'autres communes au nord et à l'ouest traversent Saint-Romain-de-Lerps pour aller travailler dans la vallée. Ils viennent donc augmenter la circulation de la D287 et les voies communales transversales surtout en matinée et en soirée.

IV.4.4.4. La structure de la mobilité

- **L'analyse des parts modales**

L'analyse des parts modales permet d'observer les comportements selon le type de déplacement.

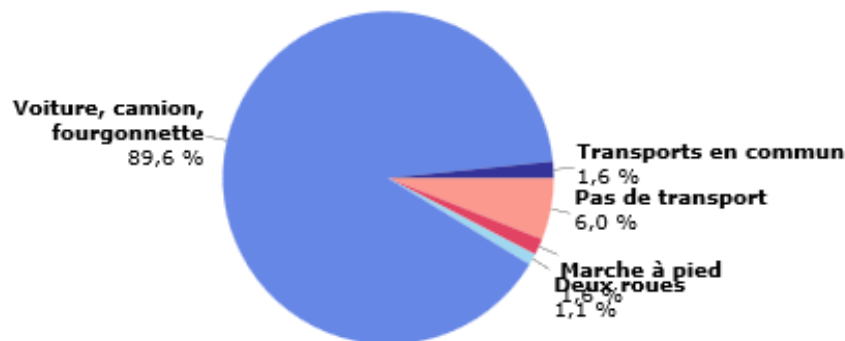


Figure 24 – Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012 (Source : INSEE)

Nous pouvons observer que la part modale de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail de la commune représente la quasi-totalité des modes de déplacements : 89.6% des déplacements se font en voiture, camion ou fourgonnette.

Les déplacements actifs (marche, vélo) sont évidemment, dus à la topographie, extrêmement limités pour les déplacements domicile-travail (1.1%) et donc presque exclusivement destinés aux loisirs.

La part des déplacements réalisés en transports en commun est faible : 1.6%.

Ce chiffre est à relier au fait que les bus ne peuvent monter au village étant donné l'étroitesse du réseau.

Il s'agit donc d'améliorer la situation avec l'aménagement d'aires de parking de co-voiturage aux entrées des secteurs plus urbains. Le sujet est actuellement en réflexion au niveau de l'intercommunalité.

- **Les tendances de la mobilité**

La commune de Saint-Romain-de-Lerps, sous l'influence des villes de Saint-Péray, Tournon-sur-Rhône, Guilherand-Granges et Valence a connu des évolutions récentes qui ont contribué à l'accroissement des déplacements en voiture :

- une augmentation de la population,
- une augmentation du nombre de ménages,
- une augmentation du taux d'équipement en voiture des foyers,
- 83% des actifs occupés travaillant à l'extérieur de leur commune.

L'extension urbaine des villes stratégiques à proximité, notamment en termes d'habitat, s'est depuis de nombreuses années, éloignée du centre vers les communes périphériques telles que Saint-Romain-de-Lerps offrant un cadre de vie agréable.

Cette périurbanisation a largement contribué à augmenter les flux des déplacements quotidiens que ce soit pour le travail, la formation, l'enseignement, les achats ou pour tout acte de la vie personnelle et culturelle.

Dans ce contexte de fort développement que connaissent ces villes dynamiques, augmentant leurs fonctions centrales, les besoins de mobilités des habitants augmenteront dans les années à venir.

Ces besoins se diversifient et augmentent également de par la réduction du temps de travail, les RTT, etc.

Ces besoins se diversifient et augmentent également de par la réduction du temps de travail, les RTT, etc.

Il s'agit donc aujourd'hui pour la commune de tenir compte de ces tendances et proposer des solutions alternatives à la voiture.

Il devient indispensable de gérer différemment les conditions de déplacements de la population que ce soit au niveau des courtes-distance réalisées au sein même du territoire, que au niveau des échanges avec les communes voisines.

IV.4.4.5. L'offre de mobilité

La Communauté de Communes adhère à V.R.D. (Valence-Romans-Déplacements).

- **Les transports collectifs**

La commune est connectée aux lignes Citéa suivantes :

- N°8 : St Péray,
- N°14 : Cornas,
- N°46 St Péray vers Vernoux,
- La ligne 3c interurbaine, en direction de Chateaubourg,

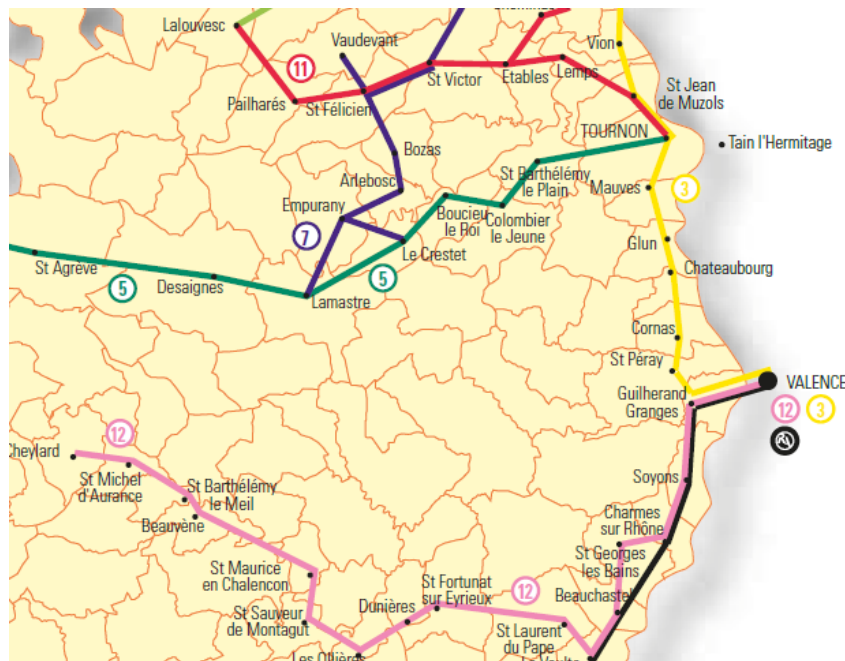


Figure 25 – Les lignes du sept- CG07

- **Le covoiturage**

Il s'agit de l'utilisation conjointe et organisée d'un véhicule, par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun.

Plusieurs formes de covoiturage existent :

- Le covoiturage domicile-travail,
- Le covoiturage événementiel,
- Le covoiturage longue distance,
- Le covoiturage « spontané », « participatif » ou « stop amélioré »,
- Le covoiturage domicile-travail

Le covoiturage domicile-travail représenterait potentiellement une part importante des déplacements. Les données de part modale (Insee, RP 2012) ne permettent pas d'identifier la part d'actifs réalisant du covoiturage.

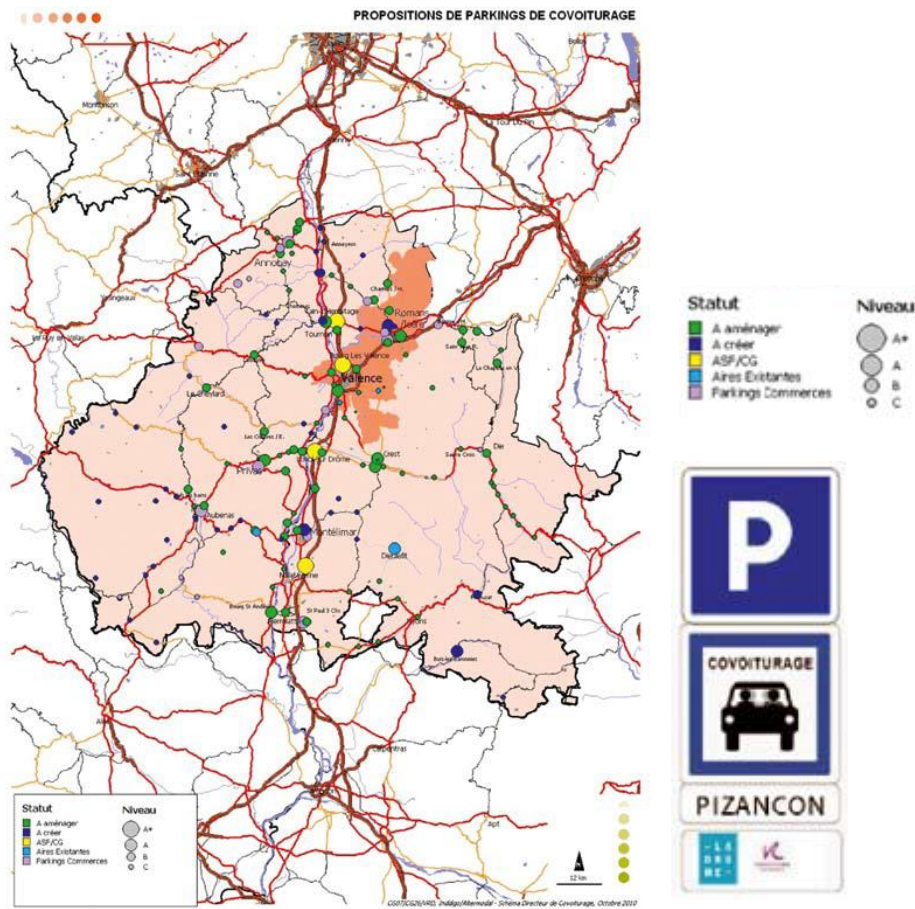
Un schéma directeur de covoiturage à l'échelle bidépartementale (Drôme et Ardèche), a été réalisé en juin 2011.

Crise économique, flambée des prix du carburant, prise de conscience environnementale : le covoiturage est devenu une option de transport désormais incontournable. Une évolution des habitudes et des comportements que les collectivités se doivent d'accompagner afin de répondre aux attentes des usagers en intégrant dès à présent la mobilité durable dans leur politique transport et déplacements.

Les Départements de la Drôme et de l'Ardèche ont décidé d'élaborer un schéma bi-départemental du covoiturage qui a été cofinancé par Valence Romans Déplacements afin d'inciter un maximum de Drômois et d'Ardéchois à adopter la voiture partagée.

Concrètement, un plan d'actions en deux étapes a été conçu. La première, l'aménagement de 4 aires de stationnement réservées aux covoitureurs, est d'ores et déjà en cours de réalisation en partenariat avec le concessionnaire autoroutier ASF.

Cette étude a permis de définir les potentiels de covoiturage à l'échelle des deux départements et de proposer des solutions opérationnelles pour accompagner le développement de la pratique.



Un projet d'aire de covoiturage à aménager sur Saint-Péray est prévu.

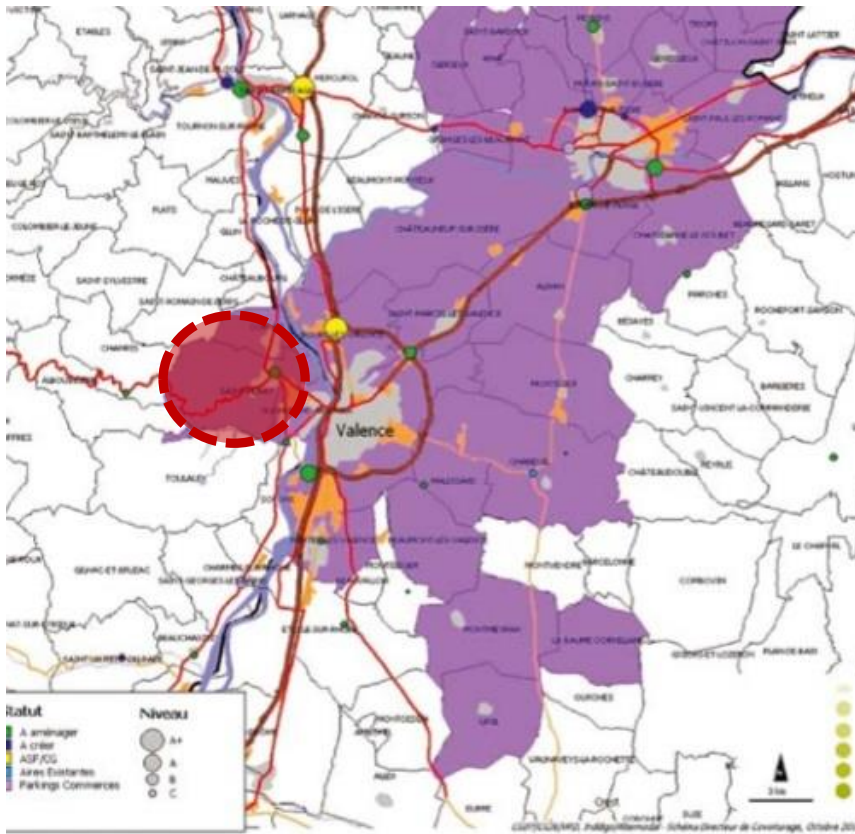


Figure 26 – Carte de définition des potentiels de covoiturage

(Source : Schéma directeur de covoiturage à l'échelle bi-départementale)

- **Les transports scolaires**

La Commune est desservie par le transport scolaire.

Ils sont assurés par la ligne de réseau de transport urbain.

La commune n'est pas directement desservie mais se trouve connectée au réseau scolaire (St Péray).

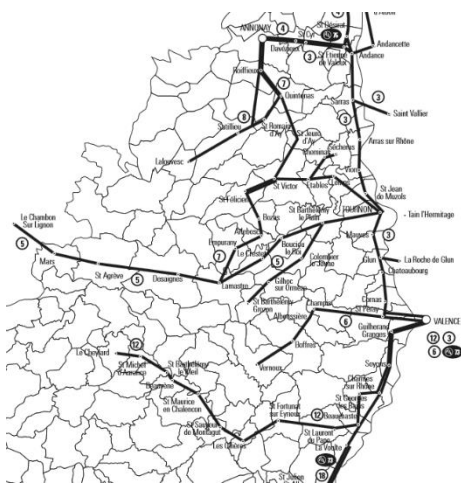


Figure 27 – Carte de transport scolaire à proximité de la commune

(Source : CG07)

- **Les aménagements cyclables**

- Les aménagements existants

La pratique du vélo peut être réalisée sur le territoire sur le bourg et sur la plaine ; toutefois, le relief peut être un frein à la pratique de leurs liaisons.

Actuellement, aucun aménagement cyclable n'a été identifié.

Les conditions de la pratique du vélo actuellement sont très réduites et ne permettent pas de garantir des déplacements sécurisés.

Un aménagement structurant à l'échelle départementale à proximité du territoire communal :

- La ViaRhôna, itinéraire qui reliera à terme la Suisse à la méditerranée en longeant le Rhône.

- **Les cheminements piétons**

De manière générale, la qualité des liaisons piétonnes est insuffisante. En effet, les cheminements piétons existant entre les secteurs résidentiels et les principaux pôles générateurs sont inexistant (sur les petites voies communales), interrompus ou non conformes aux normes édictées par la loi de 2005 (loi Handicap), et dans certains secteurs, ils sont également souvent occupés par le stationnement résidentiel.

Un effort a été fait par la municipalité pour sécuriser les traversées piétonnes sur les axes très routiers, des aménagements routiers ont aussi été aménagés pour limiter la vitesse notamment sur le cœur de village et à proximité des écoles.

D'autres projets de renforcement, amélioration du réseau de cheminements piétons/modes doux sont envisagés au niveau du village et notamment dans les secteurs pressentis de développement de l'habitat (futures zones AU).



Photographies 106 –Des cheminements piétons sécurisés sur le centre-bourg (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

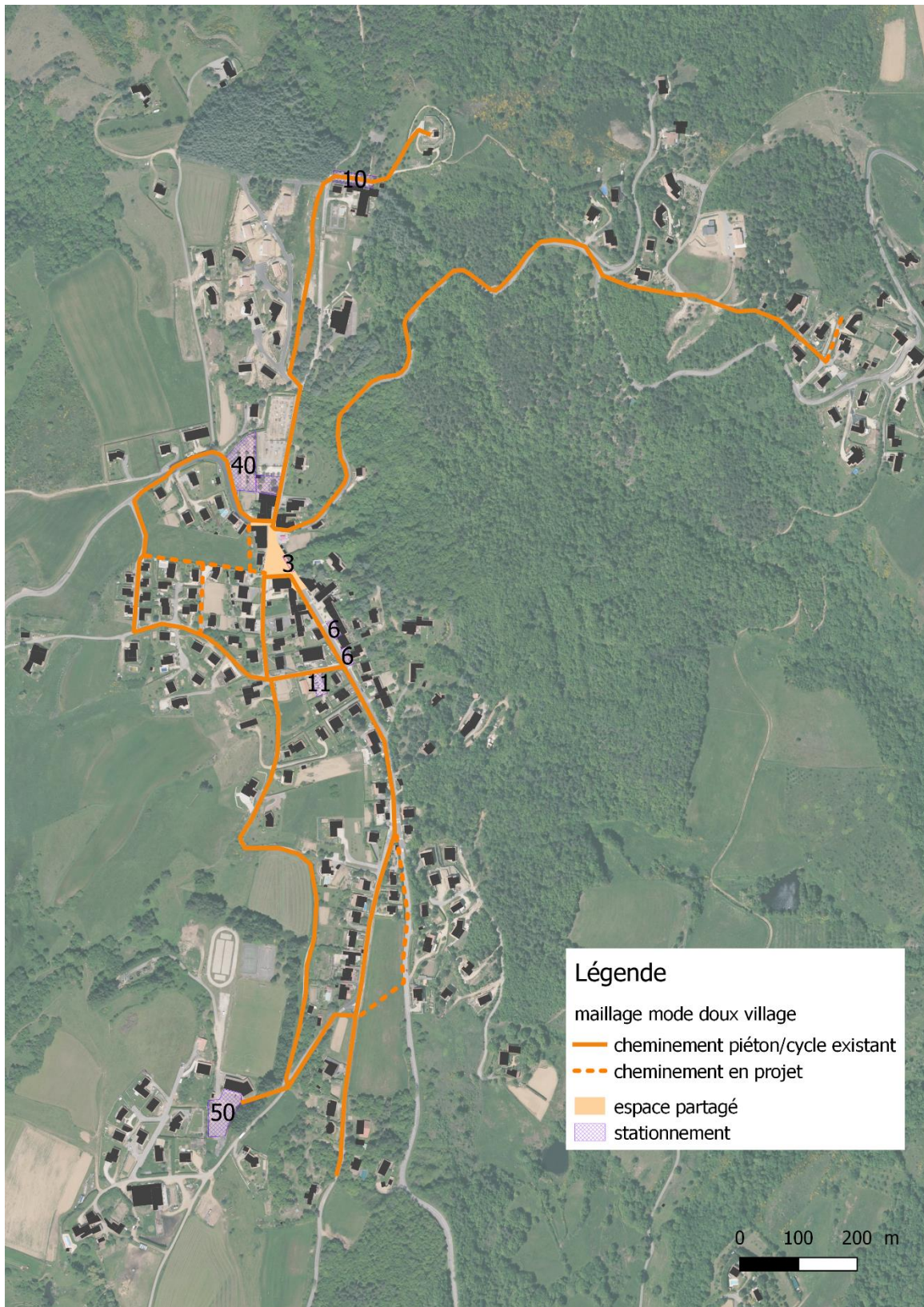


Figure 28 – Maillage mode doux et zones de stationnement du village

IV.4.5 Synthèse : le fonctionnement urbain de Saint-Romain-de-Lerps

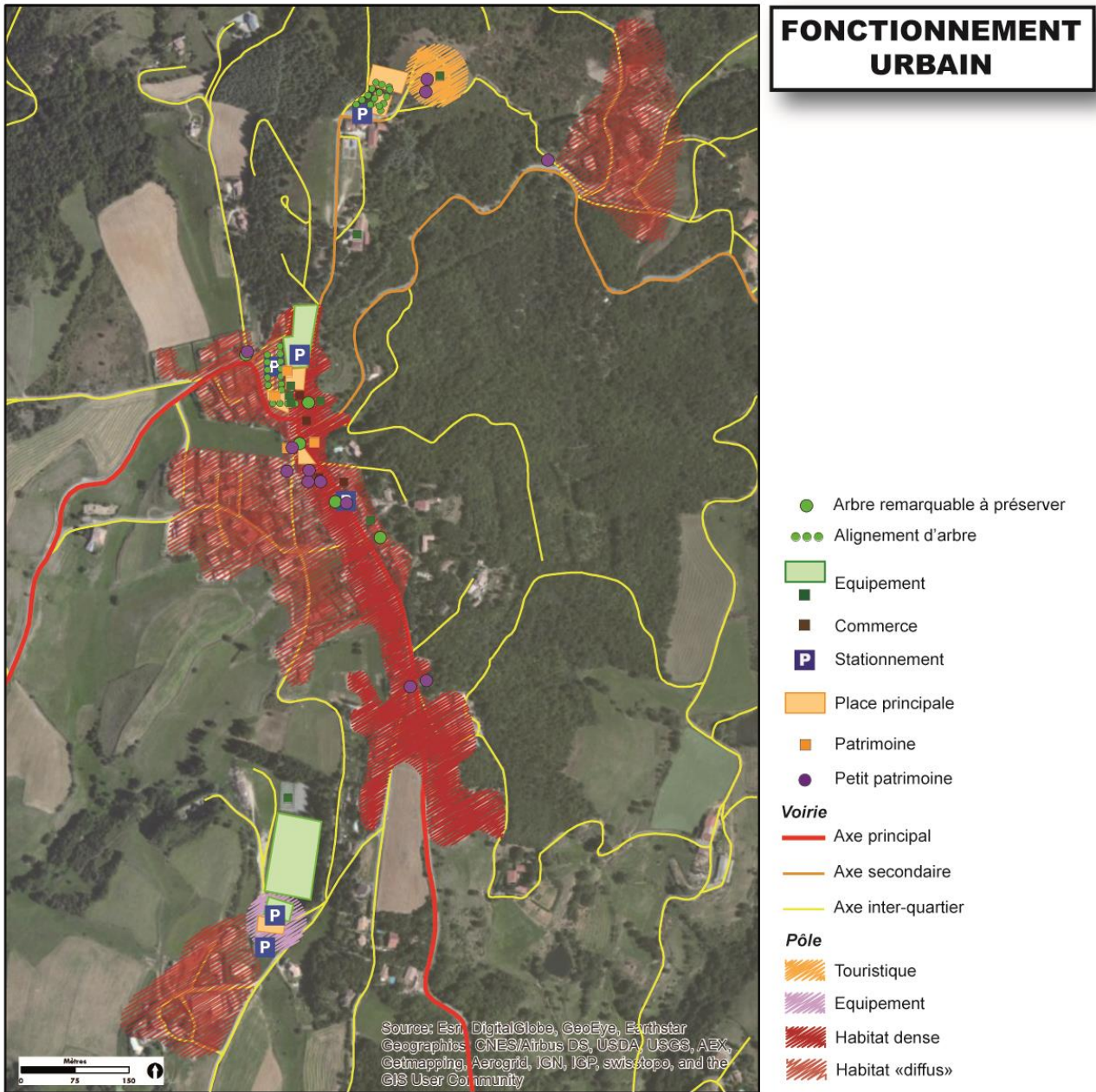


Figure 29 – Carte de synthèse du fonctionnement urbain

IV.5. L'analyse de la consommation et des potentialités foncières

IV.5.1 Les objectifs du PLU de 2007

Le PLU approuvé en 2007 met en avant les principes principaux suivants :

Maintien et développement de l'agriculture

- Maintien d'un espace agricole viable,
- Permettre les évolutions et mutations de l'activité,
- Préserver le cadre de vie et les paysages,

Soutien et renforcement du tissu économique et social

- Maintien et renforcement des activités,
- Augmentation du nombre de commerces,
- Amélioration des espaces publics,
- Permettre l'installation de l'artisanat,
- Soutenir le volet touristique et culturel,

Valorisation du village et des hameaux

- Définition des espaces publics,
- Attention particulière à la traversée du bourg,
- Envisager de nouveaux stationnements,

Accueillir de nouveaux habitants

- Densifier les zones urbaines actuelles,
- Définir de nouvelles zones d'habitat associant habitat individuel et collectif,
- Rentabilisation des réseaux existants,

IV.5.2 La consommation foncière

Méthodologie :

L'étude de l'évolution de l'occupation du territoire depuis l'approbation du PLU, s'appuie sur l'analyse des permis de construire accordés sur la période 2005-2015 (10 années) et s'accompagnant d'une consommation de foncier libre.

Le nombre total de constructions prévu par le P.A.D.D. était de 120 environ.

En 2015, on compte la réalisation entre 2007 et 2015 de :

- 45 constructions nouvelles autorisées,
- 3 réhabilitations sur des bâtiments existants,
- 10 rénovations.

Tableau 5 – Réalisations au regard des objectifs du PLU de 2007

CONSTRUCTIONS	OBJECTIFS	REALISATIONS
Bourg	70	16
Combes	7	4
Précharnier	10 à 12	0
Bressieux et Roussyvérent	10 à 12	1
Préaux	15 à 18	7
Laye, Signac, Zurtier, Raclet	10	9
Autres		8
	122 à 129	45

Le Bourg, de dimensions alors assez réduites, a vu s'ériger 17 habitations et 2 réhabilitations sur les 70 prévues.

Les hameaux pouvaient en recevoir 55 et 31 sont dénombrées.

Le potentiel d'urbanisation en zone péri-urbaine (bourgs et quartiers limitrophes) a été **consommé à 23 %** en termes de constructions prévues, ce qui représente 28 % des surfaces prévues.

Dans les hameaux, le potentiel d'urbanisation a été **consommé à hauteur de 53 %** en termes de constructions prévues, soit 43 % des surfaces prévues.

Le taux de construction en neuf ou réhabilité est donc, au global, de 46%.

- Un lotissement a vu accroître de 15 logements le nombre d'habitations du Bourg et un projet de construction de 4 nouveaux logements locatifs sociaux.
- Les prévisions d'augmentation des surfaces constructibles étaient de 18 hectares environ, infrastructures comprises (la commune s'étend sur 1 414 hectares). On constate une utilisation pour les seules parcelles construites, de 72 000 m², soit 40%, à un rythme moyen de 1,2 ha/an. Aucune infrastructure notable n'a été créée.

D'après l'analyse des permis de construire, un total de 45 logements a été créé en construction neuve sur la période 2005-2015, sur une surface totale de 7.2ha, soit une densité moyenne de 6.25 logements par hectare. A cela s'ajoutent 3 logements résultant de réhabilitation, et 10 de rénovations donc sans consommation de foncier neuf. En considérant la totalité des logements produits (66) on atteint une densité globale (neuf + réhabilitation) de 8.06 logements/ha.

Il faut toutefois constater que la consommation d'espace a été plus forte dans les hameaux (50 000 m²) que dans le Bourg (22 000 m²). L'espace consommé par construction a été respectivement de 1600 m² et 1200 m².

- L'espace réservé à l'agriculture n'a été ni diminué, ni augmenté, et il semble que les besoins soient satisfaits.
- Deux améliorations du traitement des eaux usées sont à noter : l'un dans le hameau de Combes, (création d'un réseau et d'une station reliant en tout une trentaine d'habitations réparties sur les communes de Saint-Romain-de-Lerps et Glun, le hameau étant limitrophe). L'autre se situe dans le quartier du Bourg nommé Nervy où une antenne du réseau d'assainissement a été réalisée.

Il semble donc rester des potentialités foncières sur le centre-bourg qui n'ont pas été consommées.

Pour autant, la commune observe que certaines parcelles semblent « gelées » puisque les propriétaires ne souhaitent ni vendre ni construire.

Eléments d'analyse d'après les données du Porter à Connaissance de l'Etat

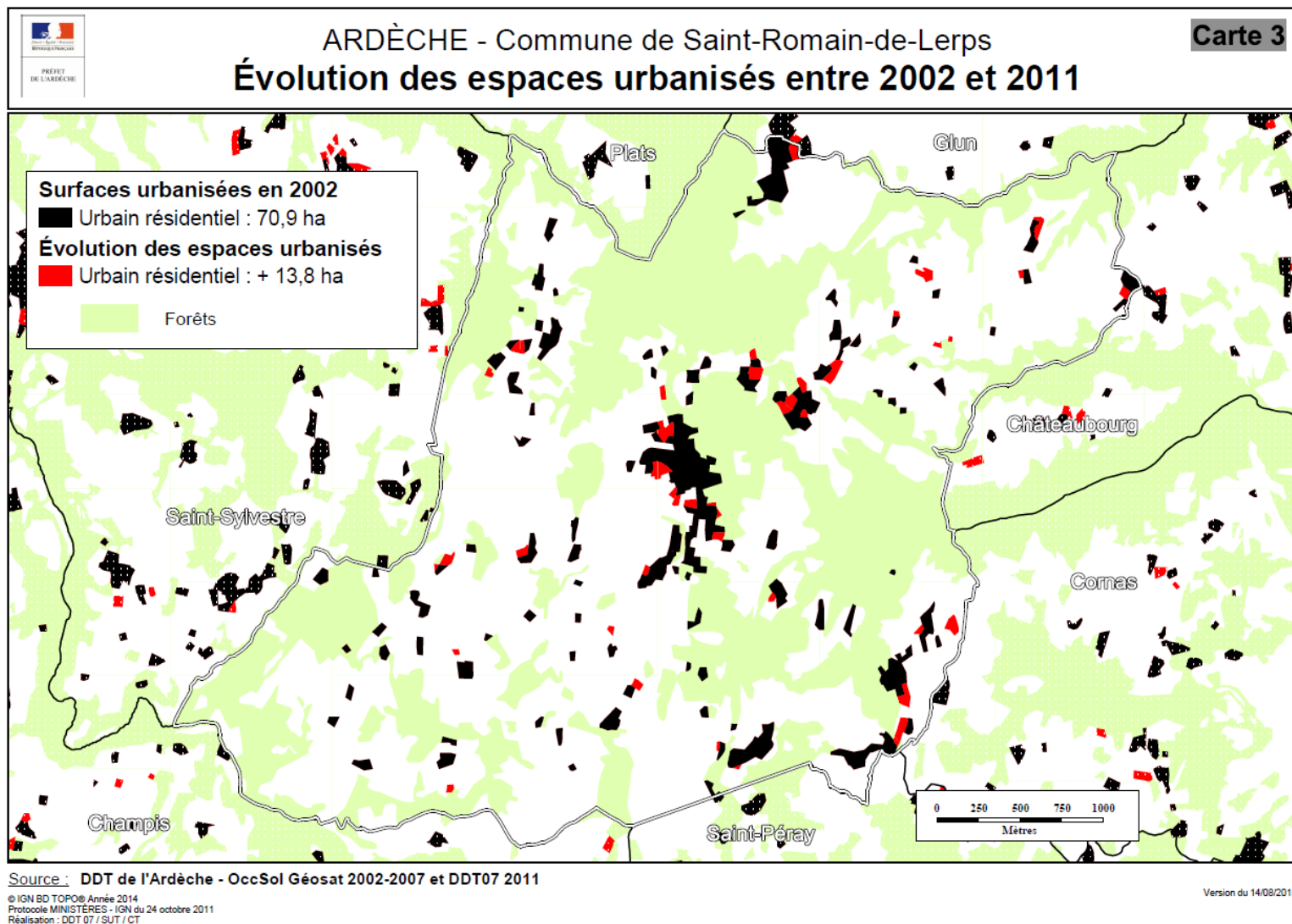


Figure 30 – Evolution des espaces urbanisés entre 2002 et 2011 (Source : Porter à connaissance)

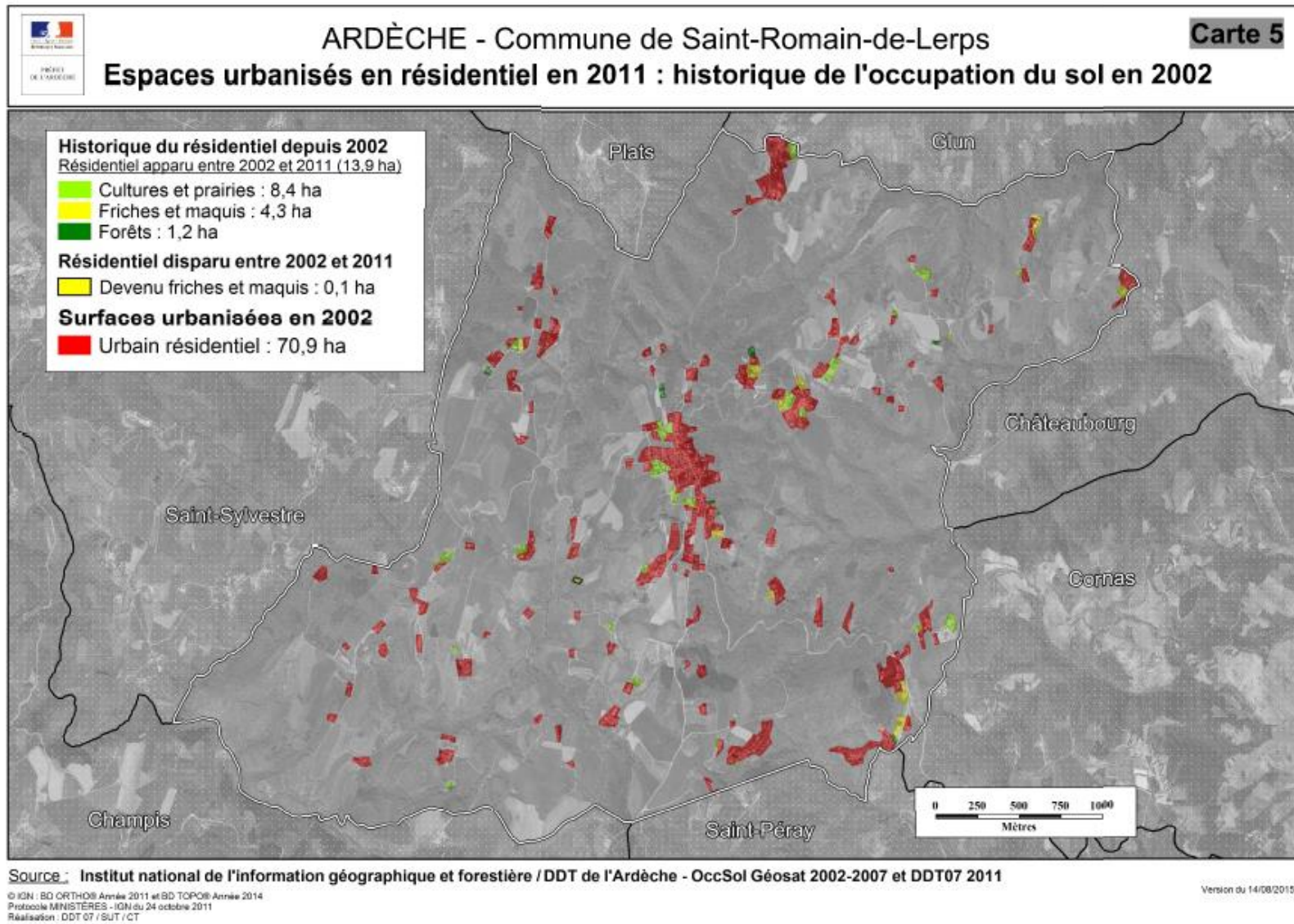


Figure 31 – Etat des surfaces urbanisées entre 1999 et 2007

L'espace urbain sur la commune de Saint-Romain-de-Lerps a progressé de 19,5 % entre 2002 et 2011, gagnant près de 14 hectares.

L'urbanisation s'est faite majoritairement en extension du centre bourg et de certains hameaux.

Evolution de l'espace urbain résidentiel 2002 - 2007

Sur cette période l'évolution de l'espace urbain a été marquée, avec près de 9 hectares supplémentaires (+ 12,6%).

Entre 2002 et 2007, 50 nouveaux logements, tous de forme individuelle pure ont été construits sur la commune, pour une consommation d'espace importante, de 6 logements par hectare.

Evolution de l'espace urbain résidentiel 2008-2011

Sur cette période, le développement de l'urbanisation liée à l'habitat est moins importante avec près de 5 hectares supplémentaires (+ 6,1 %).

Un total de 20 nouveaux logements qui ont été bâtis sur cette période, répartis en 16 logements individuels et 4 logements individuels groupés, soit un ratio de consommation d'espace moyen toujours importante, de 4 logements par hectare.

IV.5.2.1. Les disponibilités foncières

Potentialités au sein de l'enveloppe urbaine

L'enveloppe urbaine est constituée par l'ensemble des parcelles bâties contiguës, hors considération de la constructibilité définie dans le document d'urbanisme en vigueur. Une enveloppe urbaine a été délimitée au niveau du bourg et de ses extensions, ainsi que des hameaux de Préaux, Combes et Bressieux qui sont considérées comme « enveloppes secondaires » au SCoT.

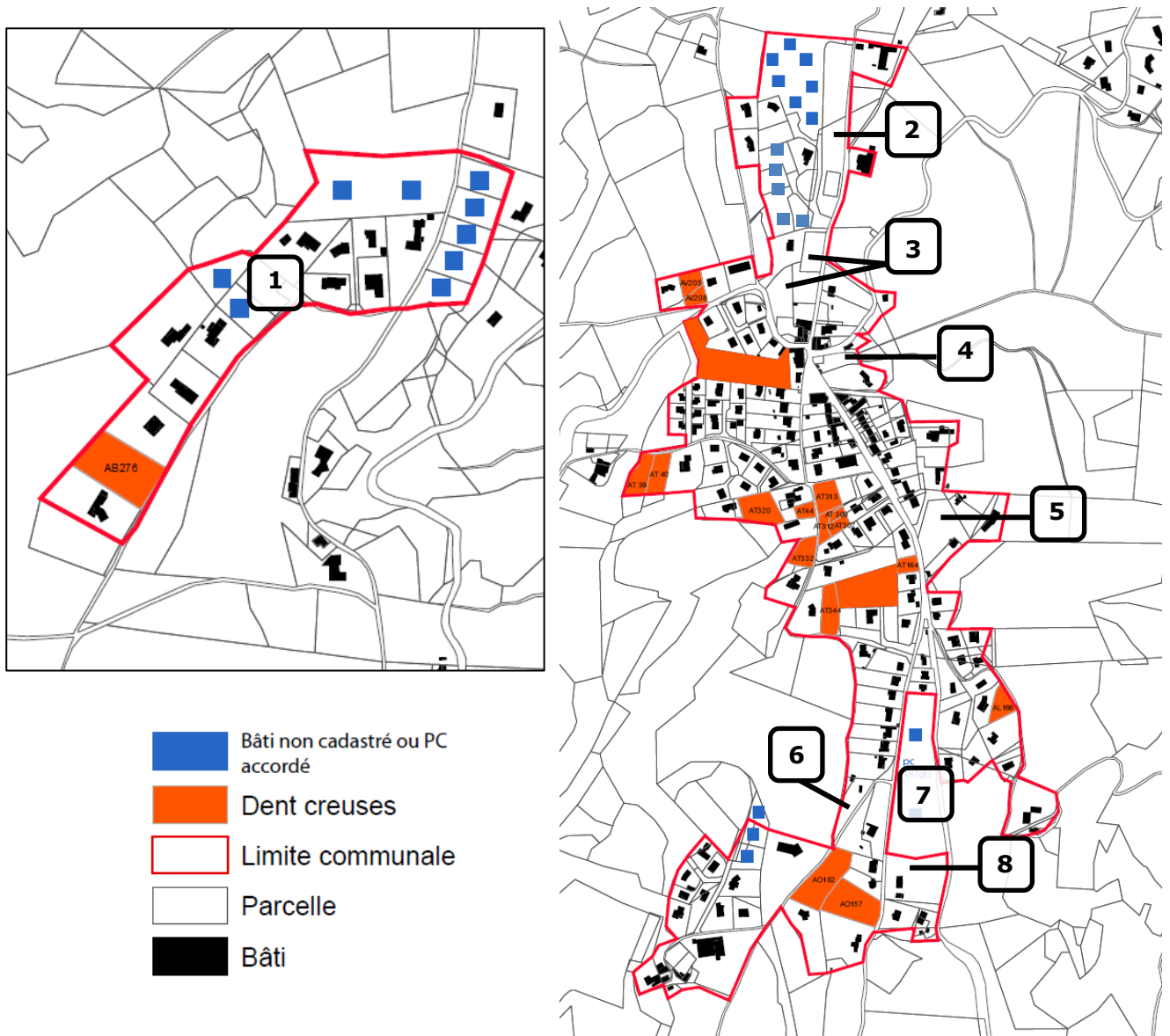



Figure 32 – Etude des potentialités foncières au sein de l'enveloppe urbaine

Au sein de cette enveloppe, il s'agit d'identifier les parcelles non bâties, appelées « dents creuses ». Les permis de construire en cours (construction n'apparaissant pas sur le cadastre) sont indiquées en bleue sur la carte.

Cette estimation est une ébauche, faite au stade Zonage, préalable à la délimitation des zones constructibles au plan de zonage : l'enveloppe constructible (au zonage) du PLU pourra par exemple être plus restrictive sur certains secteurs, en raison des objectifs communaux. Les réflexions sur le zonage intégreront une analyse plus précise des caractéristiques de ces surfaces libres et de leur capacité à accueillir des constructions nouvelles, et à mettre en relation avec les objectifs en matière de développement, de préservation de certains espaces, boisés par exemple. Dans le cadre de cette délimitation les surfaces sont donc amenées à évoluer.

L'analyse des potentialités foncières en dent creuse au sein de l'enveloppe urbaine est la suivante :

◦ dent creuse (parcelle libre) pouvant accueillir de l'habitat	2.19 ha	
◦ dent creuse (parcelle libre) à vocation économique	0.00 ha	

Les parcelles ci-après, repérées sur la carte précédente n'ont pas été retenues :

- Constructions réalisées récemment ;
- **1.** Accès
- **2.** Parcours sportif
- **3.** Cimetière et parking
- **4.** Topographie marquée, fort talus en contrebas de la voie ;
- **5.** Parc boisé
- **6.** Topographie marquée, fort talus le long de la voie ;
- **7.** Parcelle objet d'un projet d'aménagement global – logements + logements sociaux + équipement public (permis accordé)
- **8.** Fond de parcelle boisé.

L'analyse de l'enveloppe urbaine révèle un important potentiel foncier, qui sera à considérer lors de la définition du zonage. Il est précisé que certaines potentialités sont susceptibles de ne pas être retenues, du fait des choix alors faits (contours des zones constructibles, configuration, préservation d'espaces, espaces boisés classés...).

Des disponibilités foncières théoriques encore importantes dans le bourg, dans le contexte du document d'urbanisme actuel :

- Les zones U, en particulier dans le village, n'ont pas été consommées,
- En zone AUob, plusieurs parcelles non construites.

On note également que les zones des hameaux sont restées relativement peu urbanisées et ont conservé un caractère boisé ou agricole.

L'analyse du PLU actuel révèle un important potentiel foncier (2.44ha), qui représente un potentiel d'environ 36 logements en considérant une densité de 15 logements par hectare.

Les capacités d'accueil prévues par le zonage devront être ajustées aux objectifs démographiques et de logements à l'échéance d'environ 12 ans.

• **Potentialités en changement de destination d’anciens bâtiments agricoles**

Un recensement global de tous les bâtiments situés en zone agricole ou naturelle et qui pourraient être réhabilités, identifiés pour le changement de destination, a été réalisé.

Puis un travail d’analyse a été fait pour ajuster cette liste, en considérant la présence de réseaux, la proximité à une exploitation agricole en activité.

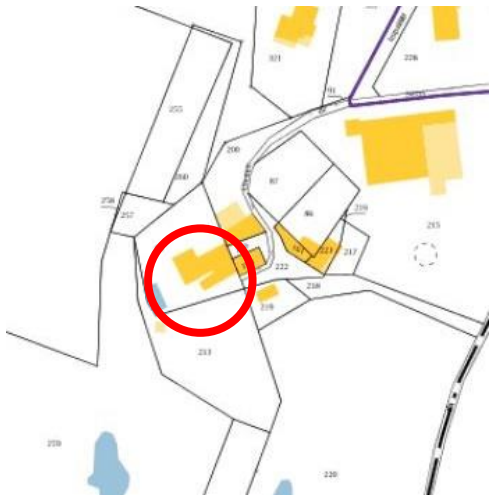
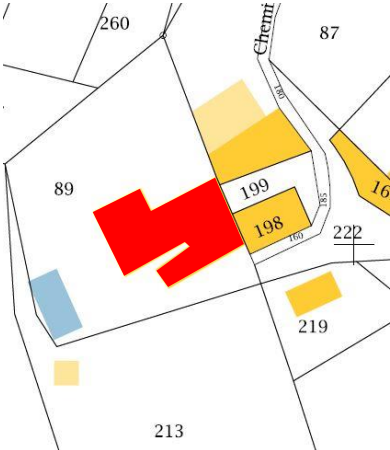
Cela a conduit à la liste suivante :



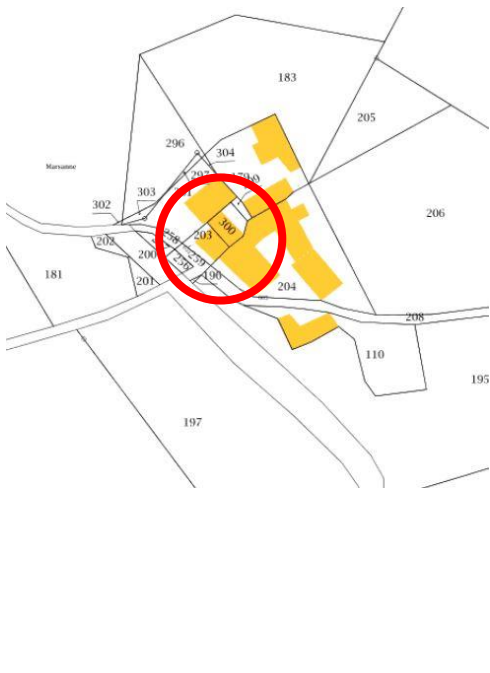
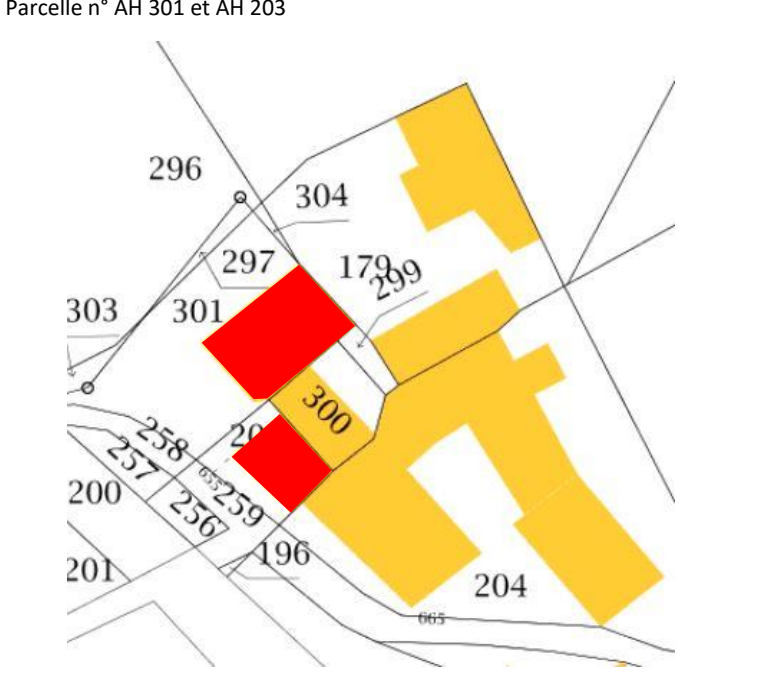
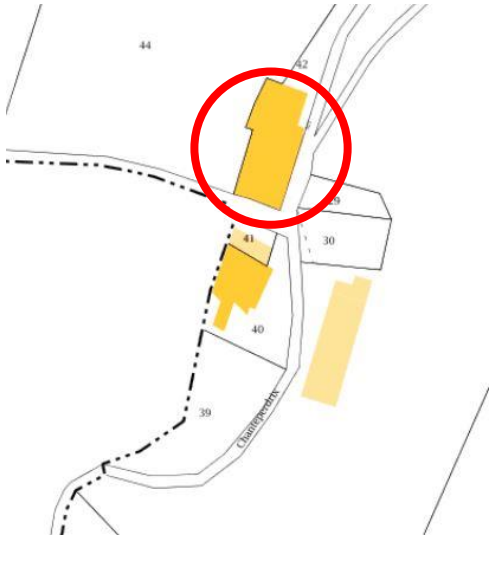
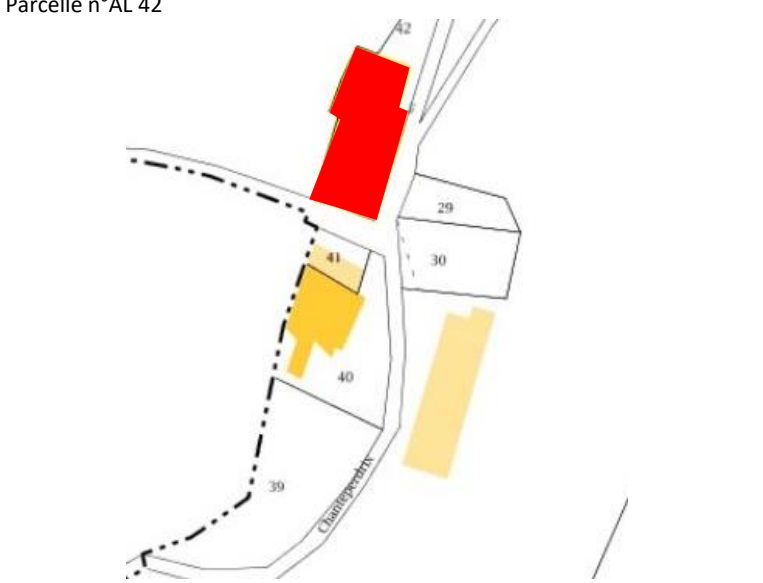
Réhabilitations

Numéro	Adresse
1	NERVY - Parcelle n°AT 89
2	PEUPLIER - Parcelle n° AP 98
3	MARSANNE - Parcelle n° AH 301 et AH 203
4	CHANTEPERDRIX - Parcelle n°AL 42

Dans le cadre de la définition du règlement écrit et graphique, ces différents bâtiments font l’objet d’une nouvelle analyse, en collaboration avec les personnes publiques associées, dont la Chambre d’Agriculture. Ceci afin d’évaluer la pertinence de leur identification pour le changement de destination.

La liste des bâtiments retenus est présentée en partie « IV.4.7 Bâtiment pouvant faire l’objet d’un changement de destination, au titre de l’article L151-11 du Code de l’urbanisme ».

Lieu de localisation du bâtiment	Plan cadastral	Référence cadastrale et photographies
Quartier Nervy		Parcelle n°AT 89 

<p>Quartier Peuplier</p>		<p>Parcelle n° AP 98</p> 
<p>Marsanne</p>		<p>Parcelle n° AH 301 et AH 203</p> 
<p>Chante-Perdrix</p>		<p>Parcelle n°AL 42</p> 

Enjeux :

- **Définition des limites de l'enveloppe urbaine.**
- **Recherche d'un développement urbain basé sur :**
 - **la densification par la mobilisation de dents creuses,**
 - **une diversification de l'offre.**
- **Maîtrise du développement résidentiel, organisation du fonctionnement urbain, à partir de l'enveloppe urbaine existante.**
- **Valorisation de certains bâtiments agricoles abandonnés ou en cours d'abandon, par des projets de reconversion et/ou de requalification.**

IV.5.3 Les prescriptions du SCOT et du PLH

L'armature urbaine du territoire du SCoT et ses prescriptions

La commune est identifiée en tant que « **village de l'espace rural** ».

Le SCoT préconise alors de prévoir le développement démographique de la commune en cohérence avec la capacité de ses équipements et de permettre le maintien des activités économiques en place et à en attirer de nouvelles.



Figure 33 – Carte de l'armature territoriale du SCoT Rovaltain (Source : DOO - SCoT Rovaltain)

Le SCoT propose la ventilation de production de logements sur son territoire de la façon suivante, pour chaque niveau de l'armature territoriale :

Tableau 6 – Ventilation géographique par territoire de production de logements entre 2016 et 2040 (Source : DOO - SCoT Rovaltain)

selon l'EPCI		Répartition des logements selon le niveau de l'armature territoriale				
entre 2016 et 2025		Villes centre et Pôles Urbains	Pôles Périurbains	Bourgs centres	Villages périurbains	Villages ruraux
Hermitage Tournonais	2 439	37%	26%		13%	24%
La Raye	151					100%
Pays de l'Herbasse	602			45%		55%
Rhône Crussol	2 438	53%	36%	11%		
Valence Romans Sud Rhône Alpes	13 315	58%	29%	1%	3%	9%
TOTAL	18 895	52%	28%	3%	4%	13%

entre 2026 et 2040		Villes centre et Pôles Urbains	Pôles Périurbains	Bourgs centres	Villages périurbains	Villages ruraux
Hermitage Tournonais	3 650	40%	27%		11%	22%
La Raye	250					100%
Pays de l'Herbasse	650			45%		55%
Rhône Crussol	2 500	56%	34%	10%		
Valence Romans Sud Rhône Alpes	19 200	65%	24%	1%	3%	7%
TOTAL	26 250	58%	25%	2%	4%	11%

Une des préconisations premières du SCoT est de promouvoir des formes urbaines optimales de qualité.

Les opérations futures doivent s'inscrire dans des formes urbaines plus denses mais qui restent adaptées à l'armature territoriale et à la typologie des communes.

Les objectifs minimaux sont les suivants :

Tableau 7 – Les objectifs de densité moyenne pour chaque niveau de l'armature territoriale (Source : DOO - SCoT Rovaltain)

Niveau d'armature territoriale	Objectifs de densité moyenne en logement/hectare	
	2016-2025	2026-2040
Village rural	15	18
Village périurbain	16	20
Bourg centre	20	25
Pôle périurbain	26	32
Pôle urbain	35	40
Ville centre	48	52

Ces objectifs devront être atteints d'une manière globale sur les zones à urbaniser et sur les emprises foncières de plus e 3 000m² disponibles en zone U du PLU.

La déclinaison des objectifs du SCoT par le PLH

Le PLH CCRC 2016-2021 s'inscrit dans un principe de compatibilité avec les orientations du SCOT définies pour la période 2016-2025.

Le PLH CCRC 2016-2021 s'inscrit dans la perspective légale de rattrapage du déficit de logements sociaux constaté au titre de l'article 55 de la loi SRU du 1er décembre 2000 et selon les périodes triennales définies au titre de la loi du 18 janvier 2013.

Pour ce faire, il vise à orienter le développement de l'urbanisation selon les principes suivants :

- Principe 1 : Ne pas dépasser un objectif quantitatif global de 2350 logements sur 2016-2025, équivalent à environ 1410 logements sur la durée du PLH. Le PLH se veut plus vertueux que le SCOT en terme de maîtrise du développement : l'objectif PLH sur 6 ans est équivalent à 227 logements/an soit 1362 logements sur la durée du PLH .
- Principe 2 : Equilibrer territorialement la production de logements en visant 54% de la construction sur les Pôles urbains (soit environ 761 logements sur la durée du PLH), 36% sur les pôles périurbains (soit environ 508 logements sur la durée du PLH) et 10% sur les villages (soit environ 141 logements sur la durée du PLH).

Néanmoins les objectifs triennaux de rattrapage du déficit de logement social sur les communes de Saint-Péray et Guilherand-Granges justifient que sur ces communes le volume de construction puisse être majoré de l'ordre de 20% pour rendre réalisable les objectifs de mixité sociale. Cela est particulièrement vrai pour Saint-Péray.

- Principe 3 : Amplifier l'effort de réalisation de logements abordables de manière hiérarchisée selon le profil des communes en visant : - 25 à 30% de la production neuve sous forme de logements abordables dans les pôles urbains - 20% dans les pôles périurbains - 15% dans les bourgs centres - 5% dans les villages.
- Principe 4 : Proposer une mixité des formes à chaque niveau de l'armature territoriale permettant d'atteindre les densités moyennes suivantes : - Village rural : 15 logt/ha. - Village périurbain : 16 logt/ha. - Bourg centre : 20 logt/ha. - Pôle périurbain : 26 logt/ha. - Pôle urbain : 35 logt/ha.

Ces objectifs de densités moyennes sur 2016-2025 sont garantes d'une mobilisation foncière limitée à 200 hectares supplémentaires pour l'habitat sur la CCRC à horizon 2040.

Tableau 8 – La déclinaison des objectifs du SCoT en production de logements pour les villages et bourgs-centre ruraux (Source : PLH)

Villages et bourgs-centres ruraux	Population (2015 insee)	Logements mis en chantier par an 2003-2014	objectif annuel PLH (arrondi)	Objectif sur la durée du PLH (6 ans)
Boffres	636	3	3	18
Champis	595	3	3	18
St Romain	781	7	7	42
St Sylvestre	497	3	3	18
Chateaubourg	222	1	1	6
Alboussière	1004	7	8	48

Rythme de constructions :

La municipalité met en avant, ces dix dernières années, un rythme de production moyen de **7 logements par an** et ce, sur la période récente.

- Le SCOT et le PLH maintiennent ce rythme de construction pour les années à venir.

Tableau 9 – Les objectifs, par commune, des produits abordables pour la période 2016-2022 (Source : PLH)

Objectif mixité sur durée PLH 2016-2021	% LOGEMENTS ABORDABLES	Dont Locatif social				Dont accession sociale
		LLS	Dont PLAI	Dont PLUS	Dont PLS	PSLA/Vente directe bailleurs
Boffres		1	-	1	-	-
Champis		1	-	1	-	-
St Romain	Environ 5%	2	-	2	-	-
St Sylvestre		1	-	1	-	-
Chateaubourg		1	-	1	-	-
Alboussière	Environ 15%	4	1	3	-	3
Charmes sur Rhône		13	4	9	-	12
St Georges Les Bains	Environ 20%	10	3	7	-	9
Cornas		8	2	6	-	8
Toulaud		8	2	6	-	8
Soyons	Environ 27%	12	3	7	2	9
Saint Péray	49%	97	30	47	20	44
Guilherand Granges	56%	192	58	77	57	71
CC Rhône Crussol	38%	350	103	168	79	164

Tableau 10 – Les objectifs, par commune, par forme urbaine pour la période 2016-2022 (Source : PLH)

Objectif formes urbaines sur durée PLH 2016-2021 (en nombre de logements)		Collectif –	Individuel	Individuel
		env. 50 logt/ha (valeur seuil)	groupé- env. 30 logt/ha (valeur seuil)	pur - env. 12 logt/ha (valeur plafond)
Villages ruraux	Boffres	2	4	12
	Champis	2	4	12
	St Romain	4	9	29
	St Sylvestre	2	4	12
Village périurbain	Chateaubourg		3	3
Bourg-centre rural	Alboussière	10	15	23
Pôles périurbains	Charmes sur Rhône	32	57	37
	St Georges Les Bains	24	43	29
	Cornas	20	35	23
	Toulaud	20	35	23
Communes mixtes pôles périurbains/urbains	Soyons	24	34	20
	Saint Péray	99	121	68
Pôle urbain	Guilherand Granges*	328	94	46
CC Rhône Crussol		567	458	337

V. LES EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES

V.1. La population

N.B : L'ensemble des tableaux, graphiques et données sont issues des Recensements généraux de la population de 2012, 2009 et 2006.

V.1.1 La structure démographique communale

V.1.1.1. L'évolution de la population

- **Une population en augmentation constante**

Au recensement de la population de 2012, la population de Saint-Romain-de-Lerps est de 781 habitants. Le recensement provisoire de 2014 comptabilise 807 habitants.

La commune connaît une évolution positive et régulière.

La commune connaît des hausses importantes notamment depuis 1999 :

- Entre 1999 et 2007, augmentation de 27.8%,

Sur la période comprise entre 2009 et 2012, la croissance de la population s'établit à + 13,19%.

Tableau 11 – Evolution de la population entre 1968 et 2014 (Source : INSEE)

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2014
Population	342	346	415	477	540	690	781	807
Densité moyenne (hab/km ²)	24,2	24,5	29,3	33,7	38,2	48,8	55,2	57

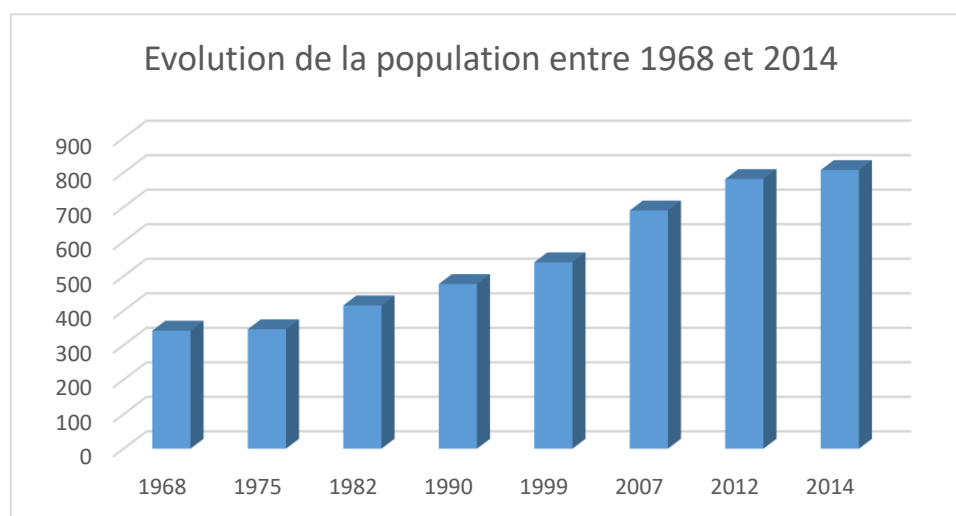


Figure 34 – Evolution de la population entre 1968 et 2014 (Source : INSEE)

**Tableau 12 – Evolution de la population entre 1968 et 2012 et taux de variation annuels
(Source : INSEE)**

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,2	2,6	1,8	1,4	3,1	2,5
due au solde naturel en %	1,1	0,3	0,5	0,7	1	1,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1	2,3	1,3	0,7	2,1	1,2
Taux de natalité (‰)	17,9	11,8	12,5	11,7	14,5	17,4
Taux de mortalité (‰)	6,7	8,3	7,6	5,1	4,1	3,9

- **Comparaison avec les communes de même échelle**

Tableau 13 – Comparaison des caractéristiques de la population du village et de village de même échelle (Source : INSEE)

		St Romain de Lerps	Plats	Cheminas	St Fortunat sur Eyrieux
POPULATION	Population en 2012	781	809	328	733
	Evolution de la population entre 2007 et 2012	13,19%	10,37%	27,13%	5,92%
	Catégorie de population la plus importante	26,1% des 30-49ans	27,2% des 30-44ans	27,7% de 0-14ans	22,9% de 0-14ans

La commune de Plats et de Saint-Romain-de-Lerps semblent avoir les mêmes profils et évolution de la population.

- **Une population qui se rajeunit**

Entre 2007 et 2012, les tranches d'âge de 60-74 ans et de 45-59ans, sont restées relativement stable, représentant respectivement 12,3% et 20,6% du total en 2012.

La part des 15-29 ans est en nette diminution passant de 15,7% en 2007 à 10,7% en 2012.

La part des 75 ans ou plus augmente, passant de 3,8% à 5,8% sur cette même période.

Par contre, la classe « jeune » (0-14 ans) est en nette augmentation (22,5% en 2007 contre 24,5% en 2012), de même celle des 30-44 ans (24% en 2007 contre 26,1% en 2012).

Cette évolution annonce un rajeunissement de la population de la commune pour les prochaines années.

La part des 30-49 ans correspond à la population active travaillant dans les pôles d'emploi environnant et s'installant sur la commune avec leurs jeunes enfants pour la présence d'écoles et pour son cadre de vie.

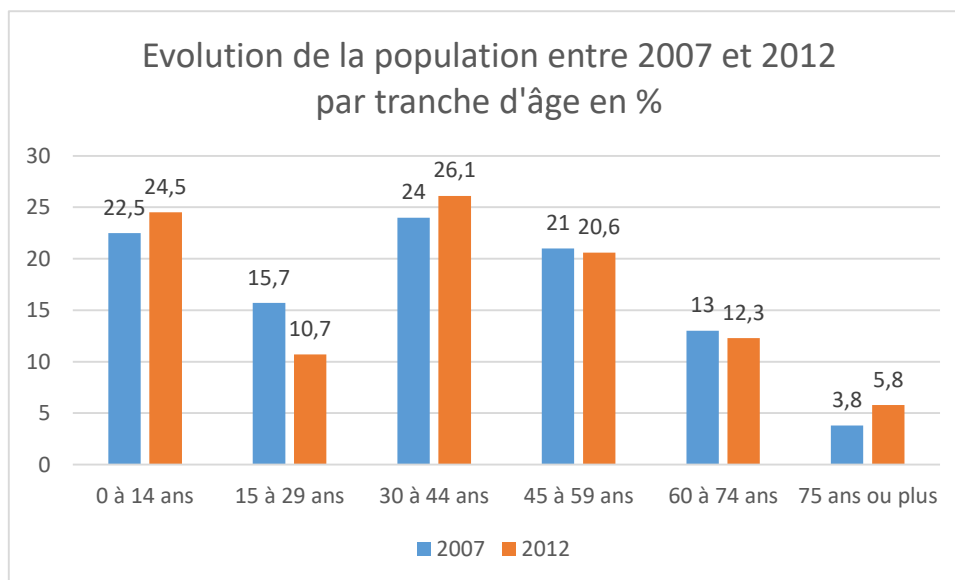


Figure 35 – Evolution de la population entre 2007 et 2012 par tranche d'âge (Source : INSEE)

- **La répartition de la population par sexe**

La répartition de la population par sexe est relativement équitable.

On note une majorité de femmes pour les classes d'âge « 0-14ans » et « 15-29ans ».

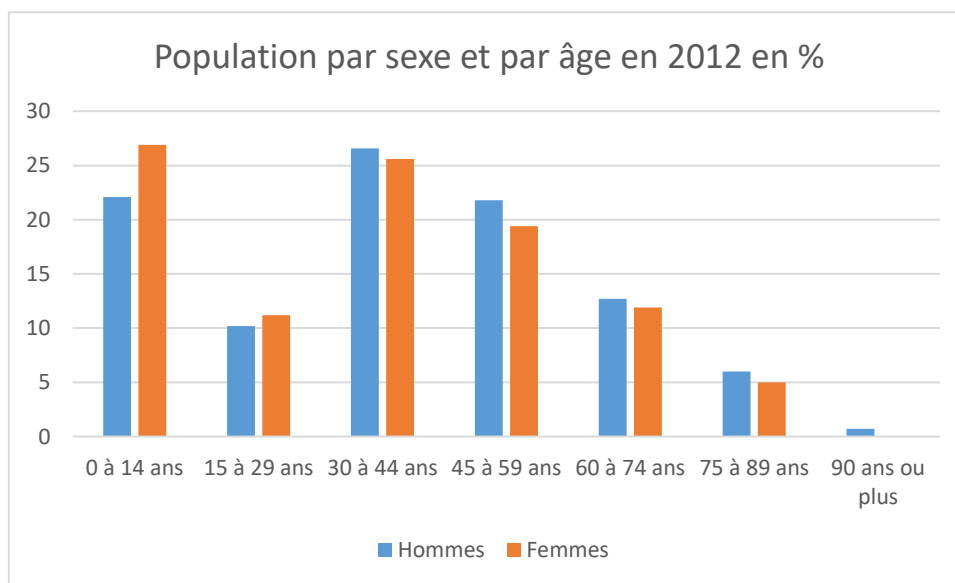


Figure 36 – Population lerpsoise par sexe et par âge en 2012 (Source : INSEE)

V.1.1.2. L'évolution comparée entre évolution de la population et celle des ménages

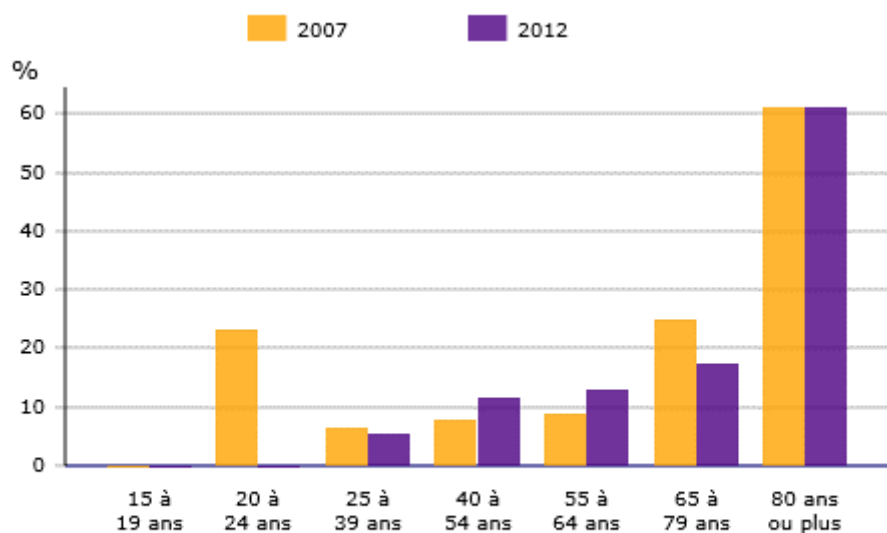
- **L'évolution du nombre de ménage**

Durant la période 2009-2012, la croissance du nombre de ménages est forte. En 2012, 311 ménages sont recensés sur la commune.

Ce passage indique une tendance à la décohabitation ; phénomène qui s'explique par le départ des enfants du foyer familial, et par les divorces.

De ce fait, la commune suit la tendance actuelle de l'évolution démographique française.

- **Une augmentation du nombre de personnes vivant seules**



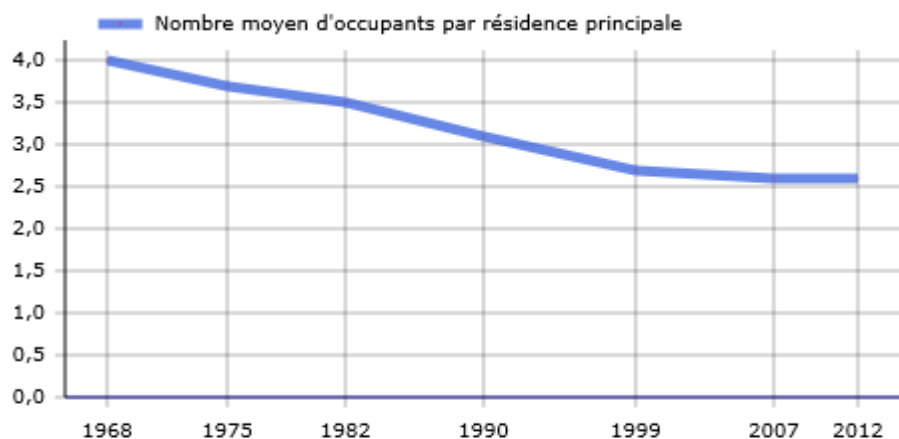
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Figure 37 – Personnes de 15ans ou plus vivant seules selon l'âge (Source : INSEE)

- **Une taille des ménages qui se modifie**

Suivant les grandes évolutions nationales, la taille des ménages est en constante diminution depuis 1968, en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des familles monoparentales.

Au RGP de 2012, la taille moyenne des ménages à Saint-Romain-de-Lerps était de 2.6 personnes. Elle atteignait 2.6 en 2007 et 2.7 en 1999.

Tableau 14 – Evolution de la taille des ménages (Source : INSEE)

Ce graphique fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

- **Les revenus**

En 2012, le niveau des revenus moyens des ressources des ménages est de 18 831€.

Tableau 15 – Impôts sur le revenu des foyers fiscaux (Source : INSEE)

	2012
Nombre de ménages fiscaux	311
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	832,5
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	18831
Part des ménages fiscaux imposés en % (1)	

V.2. L'habitat

- **Un parc de logements récent**

La part des logements construits avant 1945, est peu importante représentant seulement 25,8% des résidences principales.

Le nombre de logements construits n'a cessé d'augmenter à partir de cette période. Les années 46-90 ont été particulièrement marquées : 36,6% des résidences principales datent de cette époque.

Mais il s'agit surtout des résidences principales datant de 1991 à 2009 qui ont la part la plus importante. Le parc de logements est donc très récent.

Il est composé en majorité de résidences principales (81.2%), le nombre de résidences secondaires est toutefois encore important mais en légère diminution.

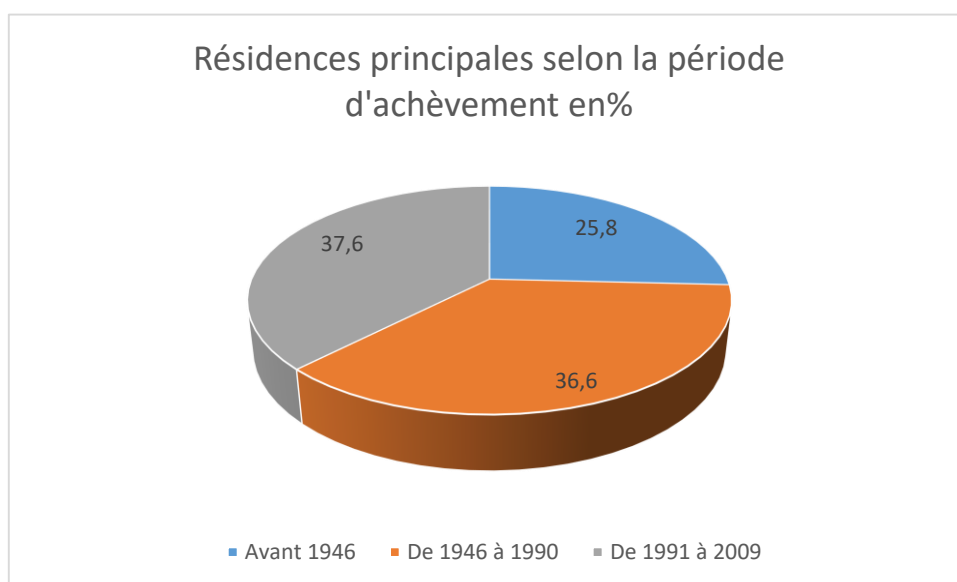


Figure 38 – Résidences principales selon la période d'achèvement (Source : INSEE)

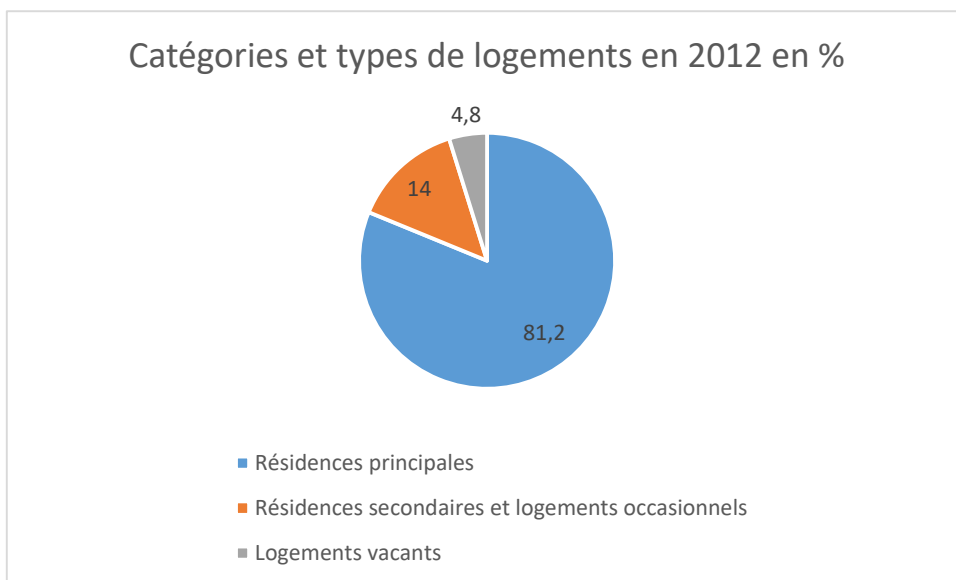


Figure 39 – Catégories et types de logement (Source : INSEE)

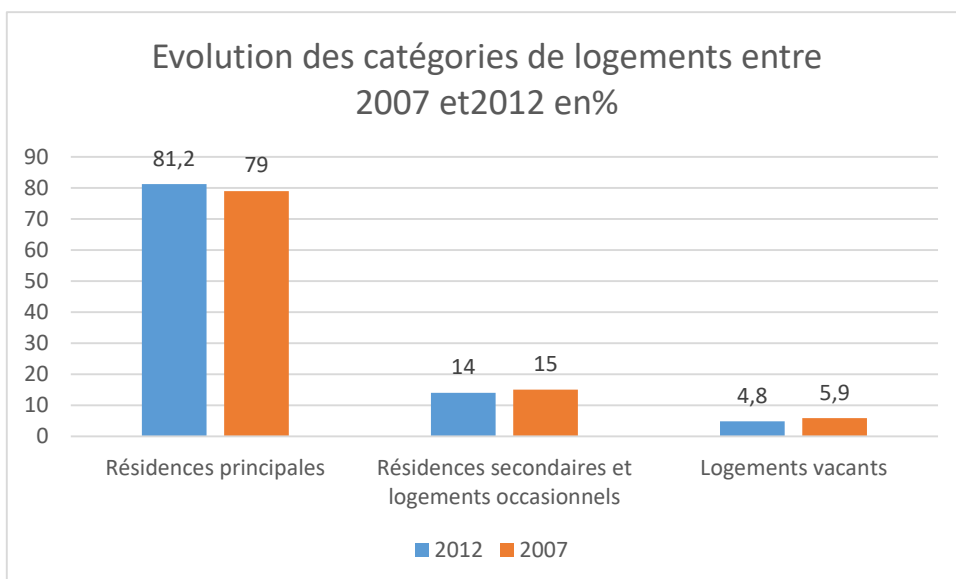


Figure 40 – Evolution des catégories de logements entre 2007 et 2012 (Source : INSEE)

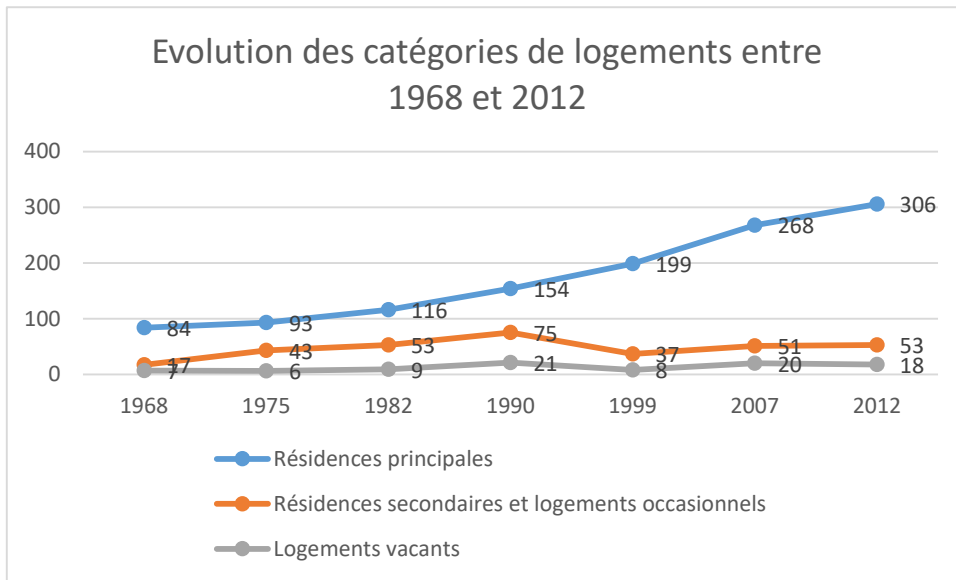


Figure 41 – Evolution des catégories de logements entre 1968 et 2012 (Source : INSEE)

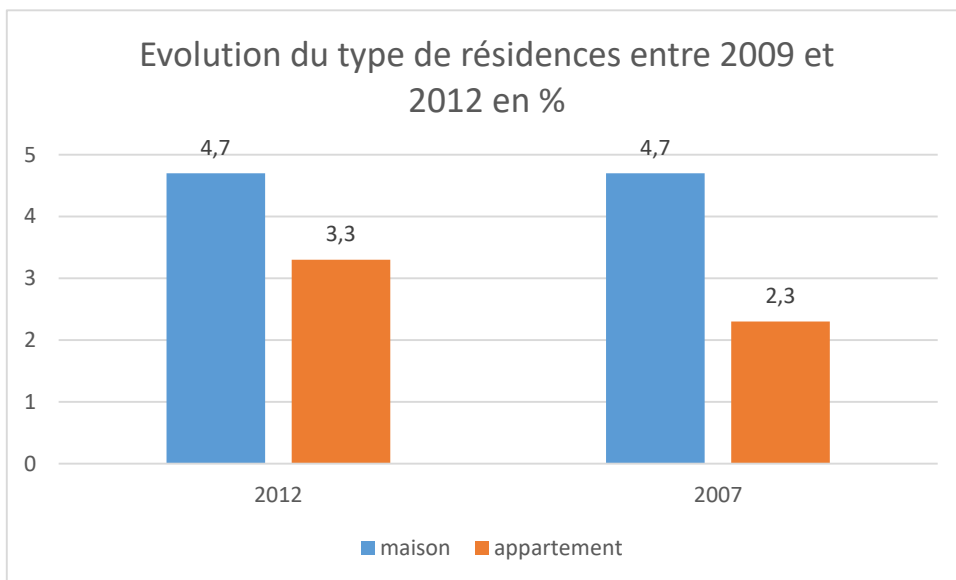


Figure 42 – Evolution du type de résidences entre 2009 et 2012 (Source : INSEE)

- Une majorité de propriétaires

Les logements présentent une majorité de propriétaires occupants (77,8%) pour une part de 21,6% de locataires.

Tableau 16 – Statut d'occupation en 2012 (Source : INSEE)

	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	306	100	781	15,6	268	100
Propriétaire	238	77,8	625	18,4	206	77,1
Locataire	66	21,6	152	5,9	59	22,2
dont d'un logement HLM loué	4	1,3	16	4,8	5	1,8
Logé gratuitement	2	0,6	4	3,5	2	0,7

• Taille des logements et confort

Le niveau de confort des logements est dans l'ensemble correct.

La grande majorité du parc est composé de grands logements. Cette tendance s'accroît en 2012 : les 5 pièces et plus représentent 55,6% en 2012 contre 48,4% en 2007.

Deux évolutions à noter :

- Une diminution des logements de 4 pièces et 3 pièces,
- Une stabilisation des petits logements,

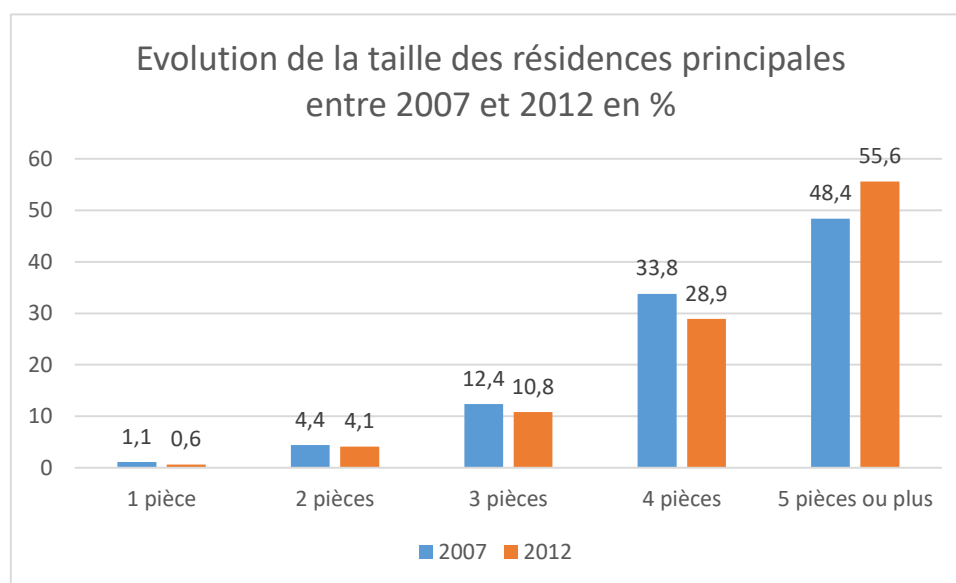


Figure 43 – Evolution de la taille des résidences principales entre 2007 et 2012 (Source : INSEE)

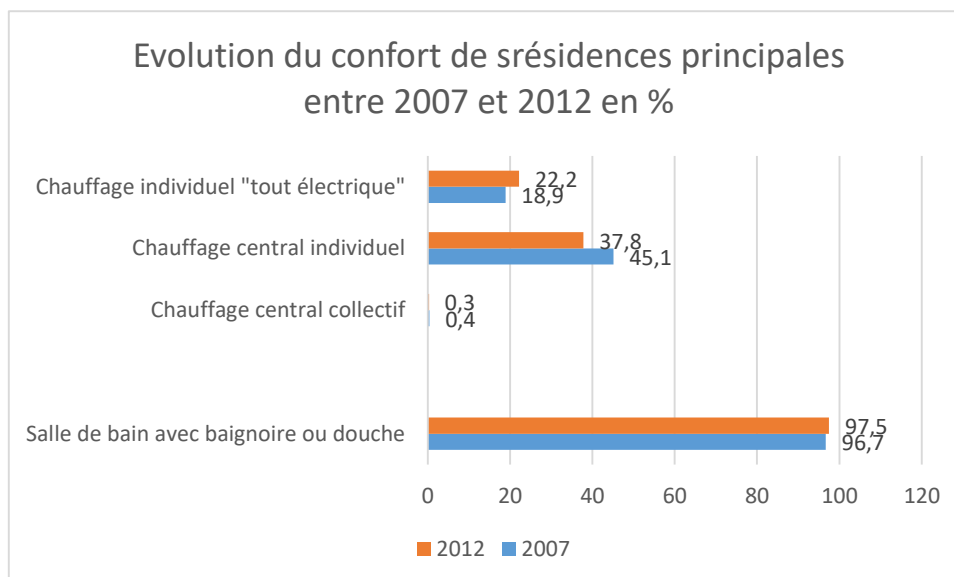


Figure 44 – Evolution du confort des résidences principales entre 2007 et 2012 (Source : INSEE)

- **Une faible rotation de l'occupation des logements**

La majorité des ménages occupent leur logement depuis plus de 10ans : 48,6%.

Tableau 17 – Occupation des logements par les ménages (Source : INSEE)

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	306	100	781	4,7	1,8
Depuis moins de 2 ans	32	10,5	82	4,4	1,7
De 2 à 4 ans	53	17,5	141	4,4	1,7
De 5 à 9 ans	72	23,5	222	4,7	1,5
10 ans ou plus	148	48,6	336	4,8	2,1

A noter toutefois qu'un « turn-over » important est constaté sur les logements locatifs privés (environ 60 logements). La demande auprès de la mairie est importante.

- **La vacance des logements**

La vacance des logements a connu une diminution entre 2009 et 2012 passant de 20 logements vacants en 2007 à 18 en 2012.

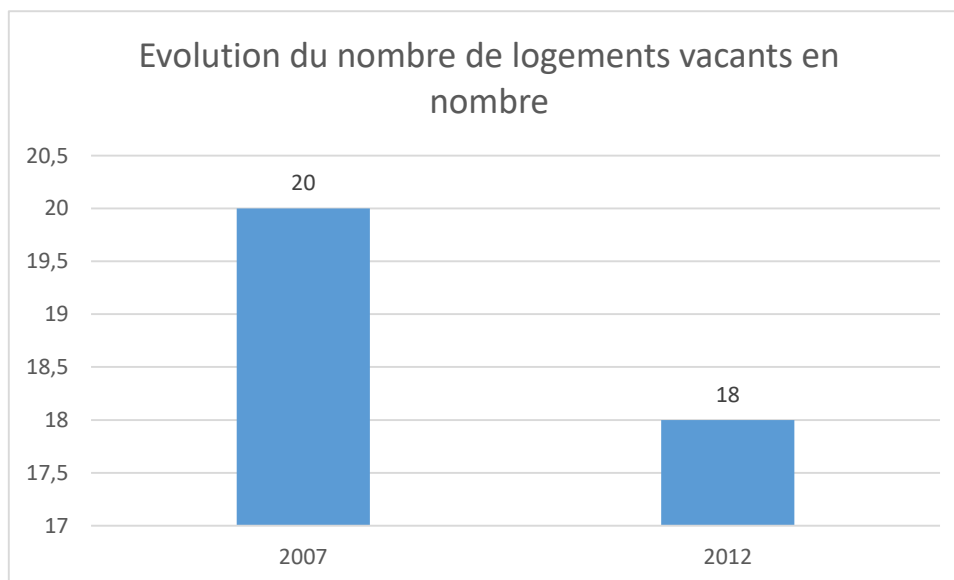


Figure 45 – Evolution du nombre de logements vacants entre 2007 et 2012 (Source : INSEE)

- Comparaison avec les communes de même échelle

Tableau 18 – Comparaison des caractéristiques du parc de logement entre le village et d'autres communes de même échelle (Source : INSEE)

		St Romain de Lerps	Plats	Cheminas	St Fortunat sur Eyrieux
LOGEMENT	Ancienneté du parc - part de la période la plus importante	37,6% de 91-99	45,8% de 91-99	48,8% avant 1945	58% avant 1946
	Part des résidences principales en %	81,20%	82,50%	74,90%	67,20%
	Part des propriétaires	77,80%	84,60%	69,20%	76%
	Part des locataires	21,60%	14%	30,10%	22,40%
	Part des logements de grande taille (5 pièces ou +)	55,60%	58,80%	39,90%	46,40%
	Rotation (part des logements occupés depuis 10ans ou+)	48,60%	46,60%	44,80%	56,8
	Nombre de logements vacants	18	23	18	39

Les communes de Saint-Romain-de-Lerps et de Plats ont les mêmes caractéristiques de leur parc de logement.

V.3. Les activités économiques

V.3.1 Les entreprises du territoire

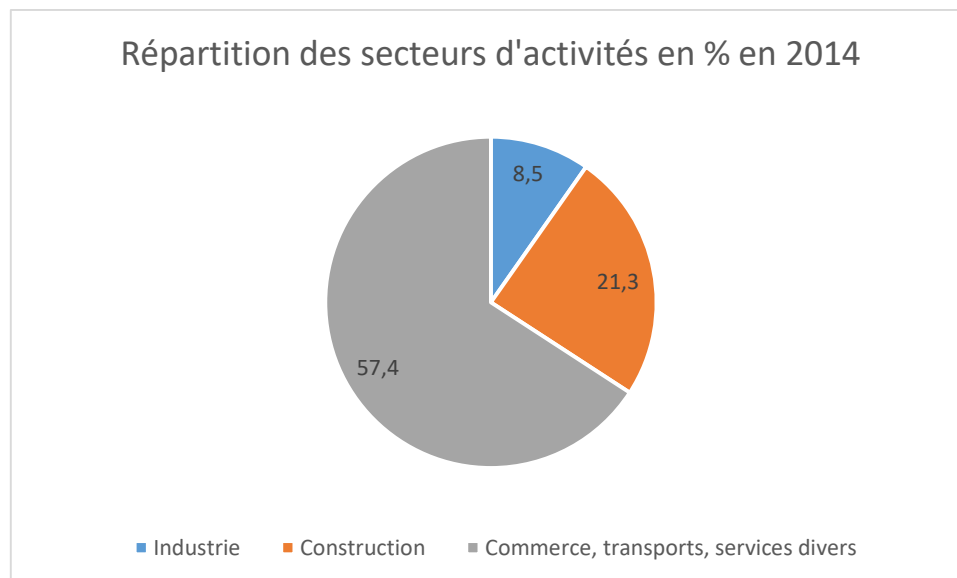


Figure 46 – Répartition des secteurs d'activités en % en 2014 (Source : INSEE)

Selon l'INSEE, au 1^{er} janvier 2014, la commune comptabilise 47 établissements (hors-agriculture).

- **Commerces :**
- Bar – Restaurant - « Le Pic »
- Boulangerie Pâtisserie Glacier
- Epicerie - « L'Etoile »



Photographies 107 –Pâtisseries – glacier (à gauche) et Bar-restaurant sur la place de l'église (à droite) (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

Services :

- Ostéopathe à domicile
- Espaces Verts
- Créateur de sites Web / graphiste
- Architecte
- Infirmières
- Dépannage informatique
- Création personnalisée de cartes et faire-part, documents de communication, montages photos,
- Boucherie LAFUMAT
- Studio Montana
- Educateur canin, éleveur de chiens de garde,
- Pizzas Joséphine
- Coiffure hommes, femmes et enfants
- Débardage et bucheronnage

Artisanat :

- Electricité - Plomberie - Sanitaire
- Electricité
- 2 Menuiseries
- Artisan menuisier poseur

Travaux publics :

- Travaux publics et assainissement
- Travaux publics (transport, enrochement, / assainissement et fourniture agrégats)
- Entreprise de Terrassement

Il n'y a pas de médecin ni de pharmacie : l'ensemble des autres établissements nécessaires à la vie urbaine peuvent être trouvés sur St Péray, Guilhaud-Granges ou encore Valence.

Tous ces établissements sont assez disséminés au-travers de la commune :

- si le tissu résidentiel peut s'accommoder de certains petits établissements, il s'avère que d'autres peuvent présenter des nuisances par rapport au cadre de vie quotidien des habitations,
- pas de véritable lieu de commerce en dehors des petits artisans et de la petite épicerie sur le cœur de village. Ce commerce participe pleinement à la vie villageoise et au bon cadre de vie.



Photographies 108 –Epicierie en face de la Mairie (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

V.3.2 La structure de l'emploi

• Les secteurs d'activité

Les principaux pôles d'emplois sont Saint-Péray, Guilherand-Granges, Tournon-sur-Rhône et Valence qui est le pôle majeur d'emploi.

En 2012, la majorité des établissements situés sur la commune se trouve dans les domaines du commerce, transports et services divers : 57,4%.

L'industrie représente encore 8.5% des établissements et arrive derrière le domaine de la construction (21,3%) et 12,8% représentant l'administration.

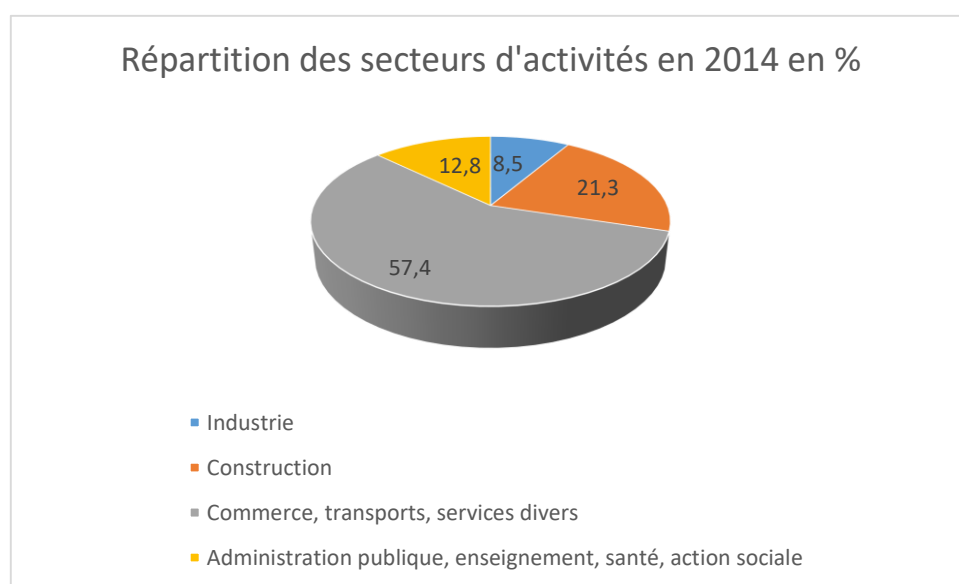


Figure 47 – Nombre d'entreprises par secteur d'activité (Source : INSEE)

On note la création de 4 établissements au 1^{er} janvier 2014 et dans le secteur tertiaire, tourisme, et services et un établissement dans l'industrie.

Tableau 19 – Emplois selon le secteur d'activités (Source : INSEE)

	Ensemble	%	Taux de création
Industrie	1	25	25
Construction	0	0	0
Commerce, transports, services divers	3	75	11,1
dont commerce et réparation automobile			
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0	0

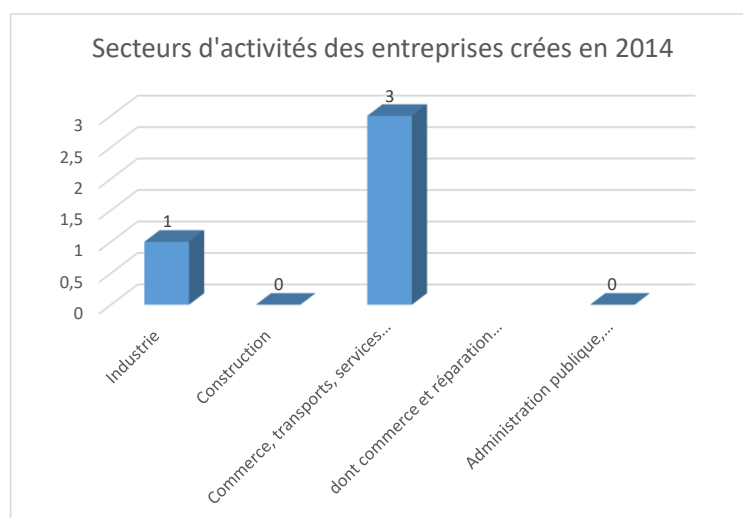


Figure 48 – Nombre d'entreprises par secteur d'activité (hors agriculture) (Source : INSEE)

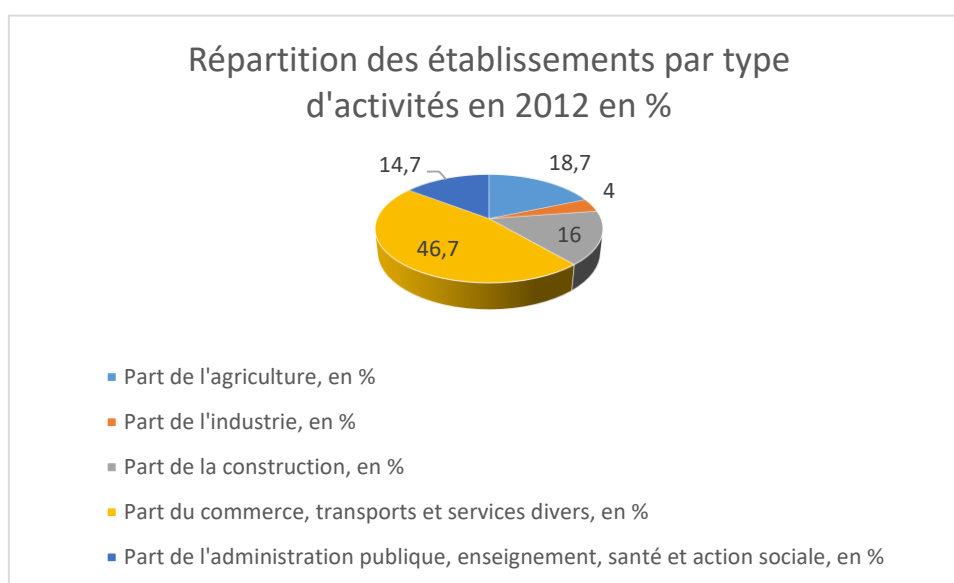


Figure 49 – Nombre d'entreprises par secteur d'activité (y-compris agriculture) (Source : INSEE)

• L'évolution des catégories socio-professionnelles

La proportion d'employés et d'ouvriers parmi les actifs est très importante.

La majorité des actifs est salariée (82,7%) : ouvriers, employés ou de professions intermédiaires.

Tableau 20 – Répartition des actifs par statut (Source : INSEE)

	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	100	19,7	43
Salariés	82,7	21,5	45,4
Non-salariés	17,3	11,1	31,7

On note également une large majorité de salariés et de titulaires de la fonction publique.

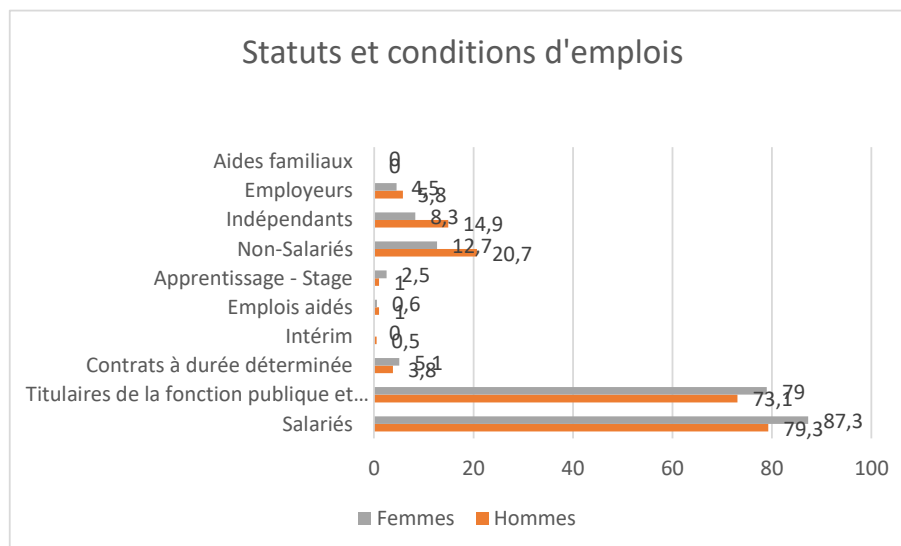


Figure 50 – Les statuts et conditions d'emploi en 2012 (Source : INSEE)

Tableau 21 – Population par type d'activité (Source : INSEE)

	2012	2007
Ensemble	494	451
Actifs en %	80,4	76,2
actifs ayant un emploi en %	71,7	71,7
chômeurs en %	8,6	4,5
Inactifs en %	19,6	23,8
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,3	7,8
retraités ou préretraités en %	8,1	8
autres inactifs en %	5,3	8

• L'emploi :

- Un taux de chômage qui augmente fortement

Depuis 2012, le nombre de chômeurs sur la commune a plus que doublé passant de 20 à 43 chômeurs.

Le taux de chômage est passé de 5,9% en 2007 à 10,8% en 2012.

Tableau 22 – Population par type d'activité (Source : INSEE)

Emploi - Chômage	2012
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2012	97
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2012, en %	61,8
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2007 et 2012, en %	10,1
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2012	80,4
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2012	10,8

Tableau 23 – Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans (Source : INSEE)

	2012	2007
Nombre de chômeurs	43	20
Taux de chômage en %	10,8	5,9
Taux de chômage des hommes en %	6,3	5
Taux de chômage des femmes en %	16	7,3
Part des femmes parmi les chômeurs en %	68,2	52,4

- **Des déplacements domicile-travail en légère augmentation**

Le nombre de personnes travaillant directement sur la commune de résidence est en forte augmentation passant de 12,3% en 2007 à 17% en 2012, soit 20 emplois supplémentaires. Ce fait limite ainsi les déplacements domicile-travail.

Les déplacements en direction de l'extérieur sont eux aussi en augmentation mais plus légèrement (+11 emplois).

Tableau 24 – Le lieu de travail des actifs (Source : INSEE)

	2012	%	2007	%
Ensemble	354	100	323	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	60	17	40	12,3
dans une commune autre que la commune de résidence	294	83	283	87,7
située dans le département de résidence	102	28,8	104	32,2
située dans un autre département de la région de résidence	188	53,2	175	54,2
située dans une autre région en France métropolitaine	4	1,1	4	1,2
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0	0	0

V.4. L'agriculture

Sources : AGRESTE, recensement agricole de 2010, INAO [en ligne] <http://www.inao.gouv.fr>

L'agriculture et notamment la viticulture et l'arboriculture, est un élément fondamental de l'économie et du paysage de St Romain de Lerps. Il s'agit de l'activité économique majeure du territoire.

Les élevages de bovins sont majoritaires dans ce secteur avec un historique de production laitière qui se transforme petit à petit en production de viande. Cette activité d'élevage résiste bien, malgré la perte de nombreuses surfaces arables productives.

L'étude « Diagnostic des sensibilités des structures agricoles vis à vis de la pression urbaine » (DDT 2011) a répertorié la commune de Saint-Romain-de-Lerps dans les entités agricoles « Plateau de Lamastre » et « Vallées du Rhône nord ».

Cette étude identifie les caractéristiques et enjeux suivants sur ces entités :

- **La vallée du Rhône Nord** est orientée sur la viticulture de qualité. La tendance est à la spécialisation viticole sur les coteaux (croissance liée à l'actualisation du périmètre AOC jusqu'en 2014 : 1100 ha sont actuellement plantés en AOC et 200 à 300 ha supplémentaires pourraient l'être) au détriment de l'arboriculture qui a beaucoup régressé depuis 2000 après trente années de progression (l'arboriculture représentait 17% de la SAU en 2000).

L'agriculture a perdu 1100 ha entre 1979 et 2007. Le développement du bio en viticulture fait suite aux contraintes liées à la réduction de l'usage de produits phytosanitaires. Les demandes d'installation en maraîchage avec vente directe s'amplifient. Un projet de création d'une pépinière d'entreprises en maraîchage, initiée par la Chambre d'Agriculture, est lancé sur ce secteur.

Enjeux de pression urbaine

L'urbanisation se concentre essentiellement en fond de vallée et impacte de façon privilégiée les meilleures terres agricoles autour des principaux pôles urbains (Tournon, St Péray). Ainsi, ce sont 75 à 100% des sols bons à très bons qui ont été artificialisés dans certaines communes (Serrières, Andance, Champagne....) reléguant l'agriculture sur les terres de moindre qualité (coteaux). Dans cette entité, 1086 ha de terres ont été artificialisés, dont 783 d'origine agricole.

- **Le plateau de Lamastre** est constitué de vallées transversales à proximité du bassin Tournonnais. Les exploitations sont orientées soit vers l'arboriculture (à proximité de la vallée du Rhône) soit vers l'élevage caprin (en s'éloignant de la vallée du Rhône). L'AOC Picodon produit par la fromagerie du Vivarais permet de maintenir voire développer certains élevages caprins laitiers. Il existe un fort développement de l'élevage allaitant, sans véritable stratégie de filière (projets individuels tournés vers de la vente directe). Dans le même temps, l'émergence de projets maraîchers (en circuit court) a du mal à se concrétiser en raison des difficultés d'accès au foncier.

Enjeux de pression urbaine

Les terres agricoles directement concurrencées par la pression urbaine se situent à proximité de Tournon et sont généralement de bonne qualité, les communes plus éloignées étant moins impactées.

- **Identification des enjeux territoriaux agricoles et caractérisation de la dynamique agricole – état des lieux**

La superficie agricole utilisée sur la commune en 2010 est de 434 hectares. Elle était de 546 hectares en 2000 et de 640 hectares en 1988.

La commune a perdu 112 hectares de SAU en 10ans.

- **Identification et caractérisation des exploitations et des lieux d'activités, contraintes, perspectives de développement**

L'activité agricole connaît un regroupement des surfaces et une diminution du nombre d'exploitants.

Ils sont au nombre de 11 sur la commune.

Les cultures principales sont les céréales et quelques parcelles vouées à la vigne.

Tableau 25 – Statistiques des recensements agricoles (Source : Porter à connaissance)

Année	Nombre d'exploitations agricoles	UTH (Unité de travail humain) agricole	Surface agricole utilisée en ha	Terres labourables en ha	Animaux présents (en UGB : unité de gros bétail)	Surfaces de terre en herbe (en ha)	Cultures permanentes (en ha)
2010	14	13	434	109	457	319	6
2000	22	21	546	141	574	395	10
1988	31	35	640	211	529	410	17

Tableau 26 – L'activité agricole (Source : RGP2010)

Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel			Superficie agricole utilisée en hectare			Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments			Orientation technico-économique de la commune		Superficie en terres labourables en hectare			Superficie en cultures permanentes en hectare			Superficie toujours en herbe en hectare				
	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988		
14	22	31	13	21	35	434	546	640	457	574	529	Bovins mixte	Autres herbivores	109	141	211	6	10	17	319	395	410

- **Les données RGA 2010 sur la commune :**

- La surface agricole utilisée communale : 434 ha,
- 14 exploitations contre 22 en 2000,
- 109 ha terres labourables (représentant environ un quart de la SAU),
- Une diminution de cultures permanentes passant de 10 hectares à 6 hectares,
- Une part importante de l'élevage même si on note une diminution de l'élevage passant de 574 unités bétail à 457 en 2010,

- **Les labels :**

- AOP « Picodon » concernant la totalité du département de l'Ardèche,
- L'AOP « Châtaignes de l'Ardèche »,
- Les IGP « volailles de la Drôme », « Saucisson de l'Ardèche », « Jambon de l'Ardèche »,
- Les IGP viticoles « Collines Rhodaniennes », « Comtés Rhodaniens », et « Ardèche Méditerranée ».

- **Les exploitants agricoles :**

- Thierry ALLEMAND - Peyni
- Patrick BANC - Combes
- Bernard DESPESE - L'Épervière
- Dominique FERATON - GAEC Nervy
- Claude FERATON - Cros de Saule
- G.A.E.C de Signac - Signac
- G.A.E.C des Perdreaux - Chantepedrix
- Jean Marie JULIEN - Cros de Chalaye
- Antoine et Etienne SITAR - Les écuries de Bressieux

- **Les viticulteurs :**

- Thierry ALLEMAND - Peyni
- François MICHELAS - Précharnier

Tableau 27 – Tableau de caractérisation de l'activité agricole

Nom	Prénom	Lieu-dit	Age	Type de production	Projet de reprise	Evolutions envisagées	Bâti à changement de destination
ALLEMAND	Thierry	Peyni		Viticulture			
BANC	Patrick	Combes	40	Elevage			
DESPESE	Bernard	L'Épervière	60	Elevage			
FERATON	Dominique	Nervy	50	Elevage			
GAEC de Signac		Signac	63	Elevage (viande)		Vers un groupement	
GAEC des Perdreaux		Chantepedrix	48	Elevage		Réduction d'activité reconversion	
JULIEN	Jean-Marie	Cros de Chalaye	60				
SITAR	Etienne	Bressieux	30	Ferme équestre			
MICHELAS	François	Précharnier	50	viticulture			
FERATON	Claude	Cros de Saule	50	Elevage			

- **Les évolutions des espaces agricoles**

La commune a perdu près de 200 hectares de surfaces agricoles cultivées, soit presque le tiers de ses surfaces agricoles valorisées, à parité entre les surfaces en herbe et les surfaces labourables qui sont plus productives.

Cependant, les surfaces déclarées à la PAC en 2014 permettent de nuancer ce constat pour les surfaces enherbées qui semblent se maintenir, au contraire des terres arables dont la disparition semble se poursuivre.

Commune de SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

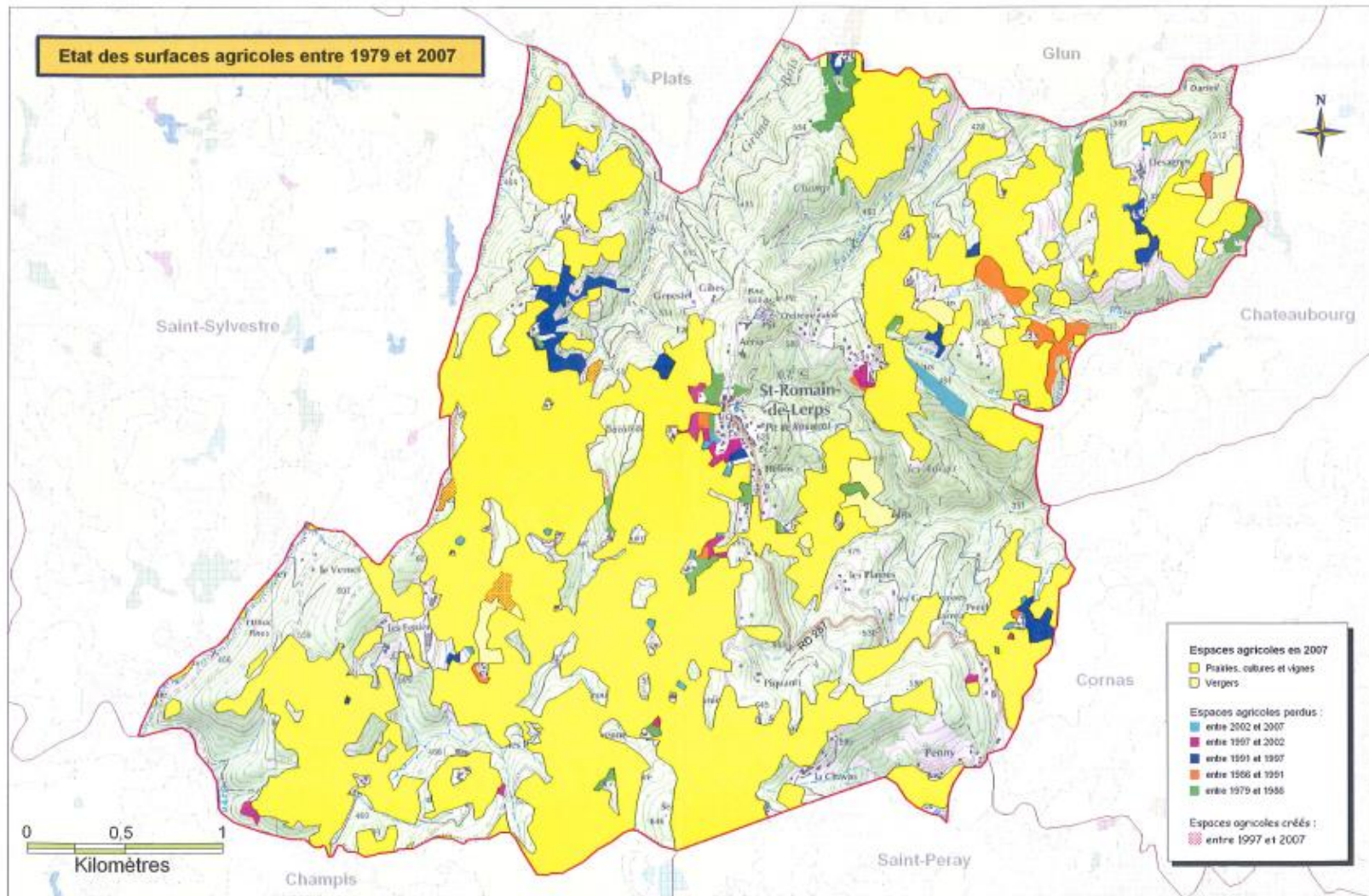


Figure 51 – Evolution des espaces agricoles entre 2002 et 2011
(Source : Porter à connaissance)

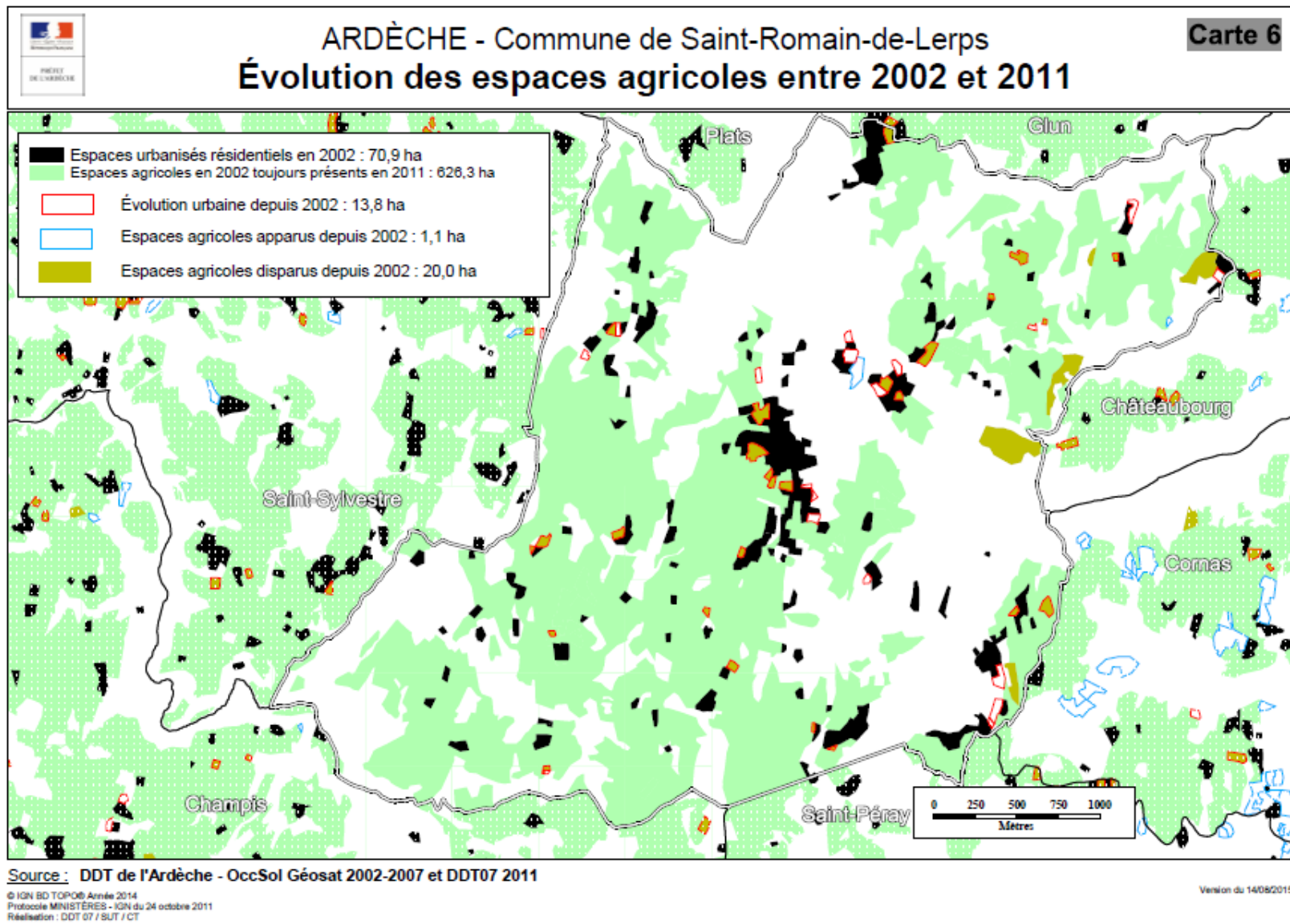


Figure 52 – Evolution des espaces agricoles entre 2002 et 2011
(Source : Porter à connaissance)

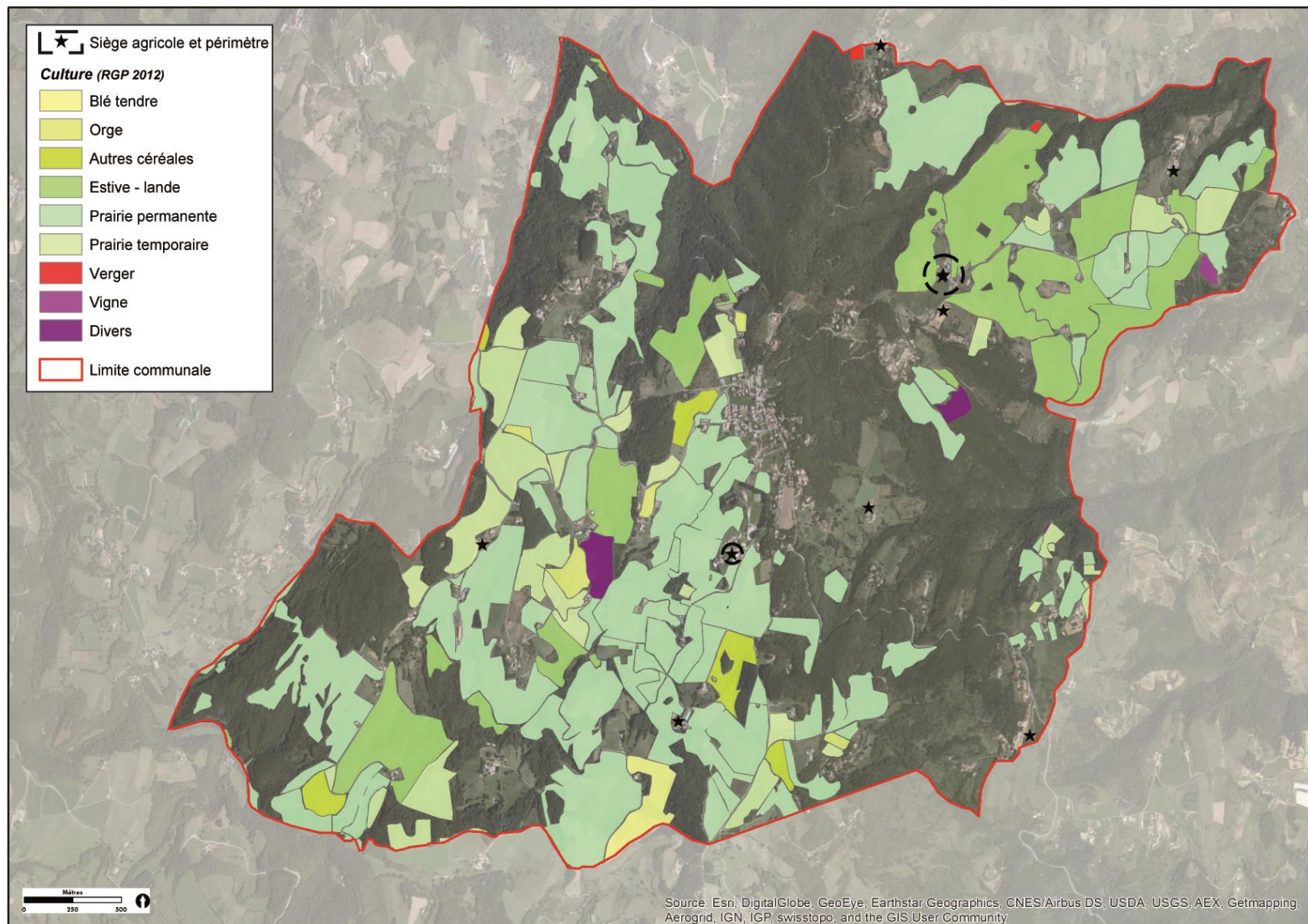


Figure 53 – Localisation des sièges agricoles et Déclaration des surfaces végétales de la PAC (Politique Agricole Commune) de 2010 à Saint-Romain-de-Lerps (Source : DDT 07, 2011)



Photographies 109 –Les espaces agricoles à Saint-Romain-de-Lerps (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographies 110 –Le bâti agricole et son insertion dans le paysage (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographies 111 –Les espaces cultivés à Saint-Romain-de-Lerps (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)

- **Agriculture et urbanisme**

Malgré une augmentation significative de la population de la commune ces dernières années, l'étalement urbain a été maîtrisé et très peu de surfaces agricoles sont aujourd'hui menacées de disparition.

Enjeux principaux :

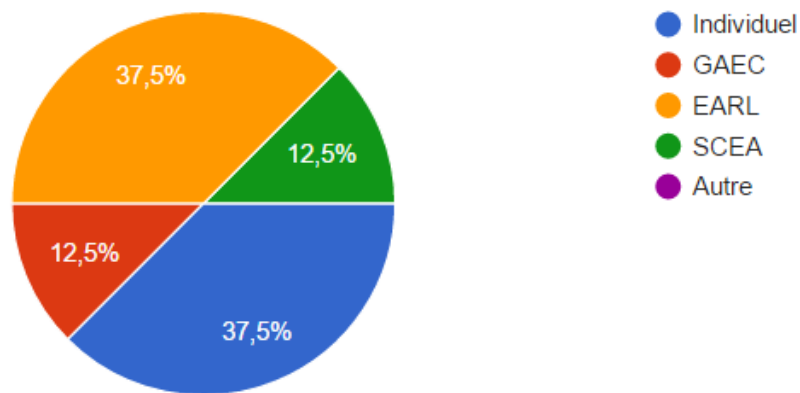
- **Préserver toutes les surfaces agricoles et en priorité les surfaces arables,**
- **Préserver les espaces à fort potentiel agronomique en réservant notamment les terres plus facilement mécanisables,**
- **Diversifier l'activité agricole en permettant l'agritourisme,**
- **Stopper le mitage de l'espace agricole qui s'opère au sud du centre-bourg, le long de la D287 pouvant menacer les terres arables,**
- **Conserver les unités pastorales,**
- **Permettre de maintenir et sécuriser l'agriculture de la vallée en développant des retenues collinaires,**
- **Prioriser l'utilisation des réserves d'eau,**

• **L'enquête agricole**

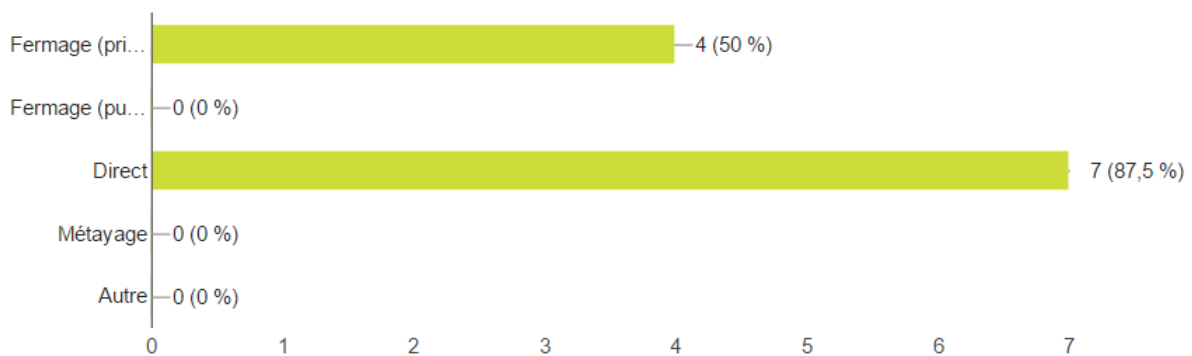
La mairie de Saint-Romain-de-Lerps a fait parvenir en 2016 un questionnaire aux exploitants agricoles et/ou propriétaires agricoles présents sur le territoire communal. Au total, 8 réponses ont été recueillies et sont regroupées dans un tableau général.

Ces éléments viennent en complément des données issues du recensement agricole de 2010. **La seule analyse de ces questionnaires ne permet pas d'avoir une image exhaustive de l'agriculture de Saint-Romain-de-Lerps**, car le niveau de réponse n'est pas complet. Il est néanmoins possible de dégager certaines tendances sur le fonctionnement et les perspectives des 8 exploitations agricoles qui ont répondu à l'enquête.

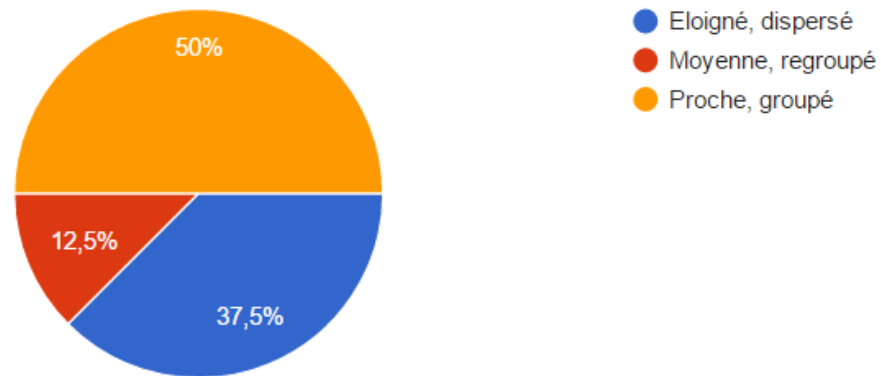
Quel est le statut juridique de votre exploitation ? (8 réponses)



Quel est le mode de faire-valoir de votre exploitation ? (8 réponses)

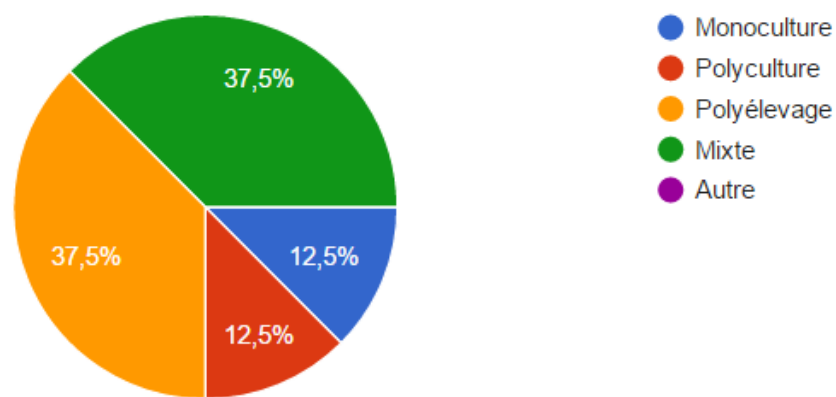


Quelle est la structure de votre parcellaire ? (8 réponses)



1 opération foncière depuis dernier POS

Quelle est votre orientation de production dominante ? (8 réponses)

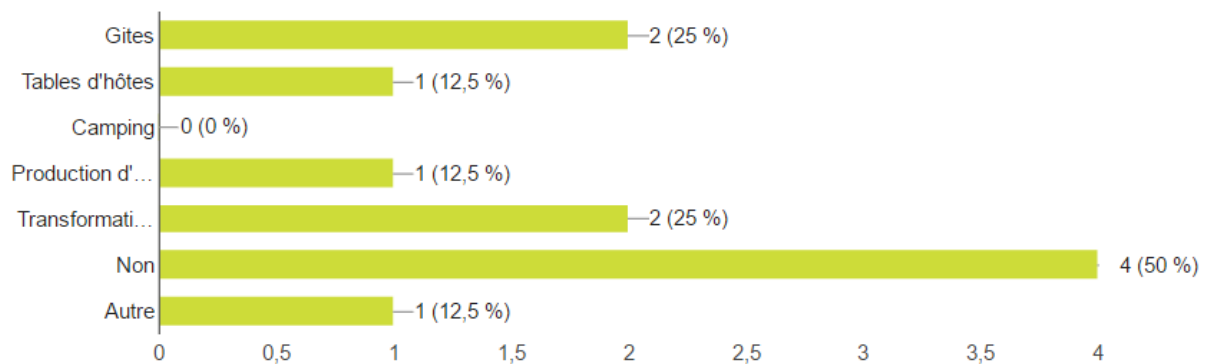


A priori pas de régime sanitaire

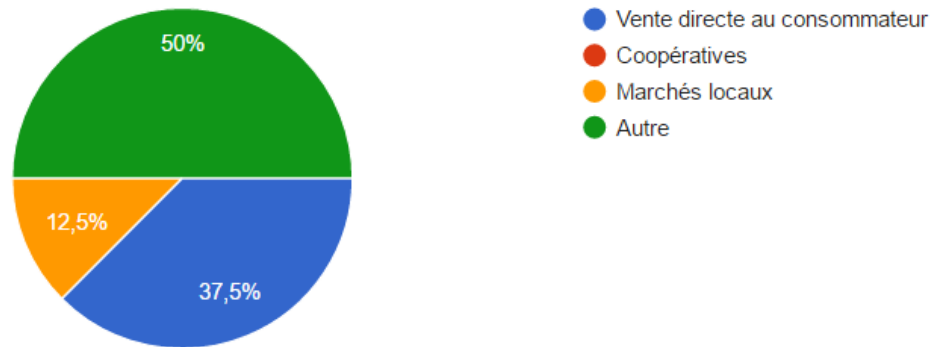
1 AOP

2 en cours de bio

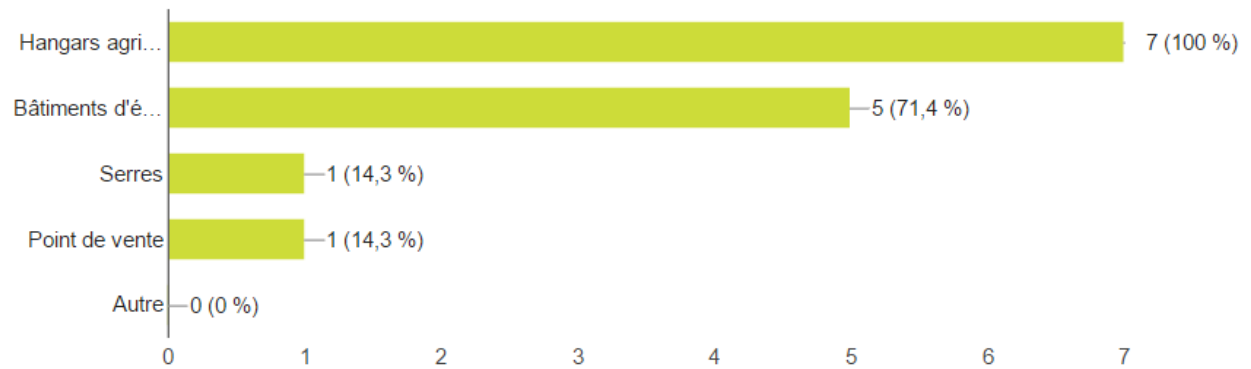
Pratiquez-vous l'une des activités de diversification suivantes ? (8 réponses)



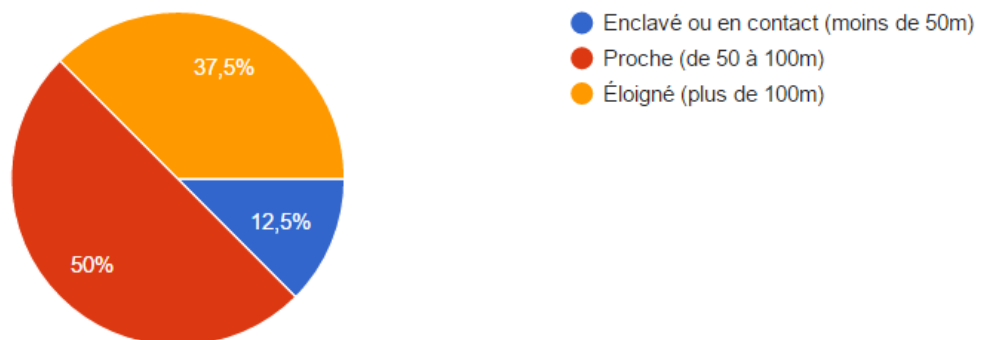
Quel système de vente principal utilisez-vous ? (8 réponses)



Disposez-vous d'autres bâtiments d'exploitation ? (7 réponses)



Quelle est la situation de vos bâtiments par rapport aux tiers ? (8 réponses)

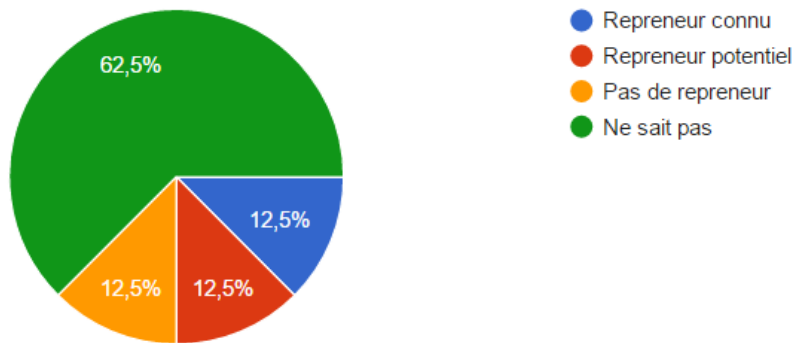


Prévoyez-vous de céder votre activité ? (8 réponses)



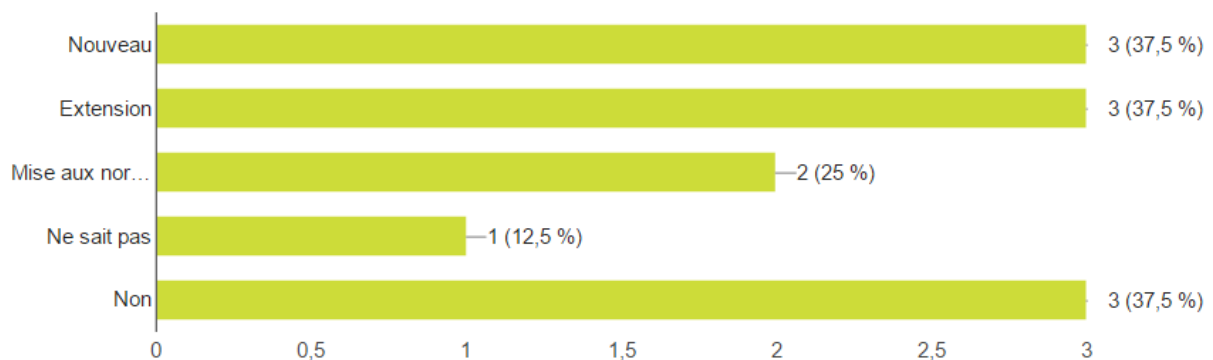
Si une cession d'activité est prévue, quelle est votre situation concernant la transmission de votre exploitation ?

(8 réponses)



Avez-vous des projets à court et moyen terme concernant les bâtiments de l'exploitation ?

(8 réponses)



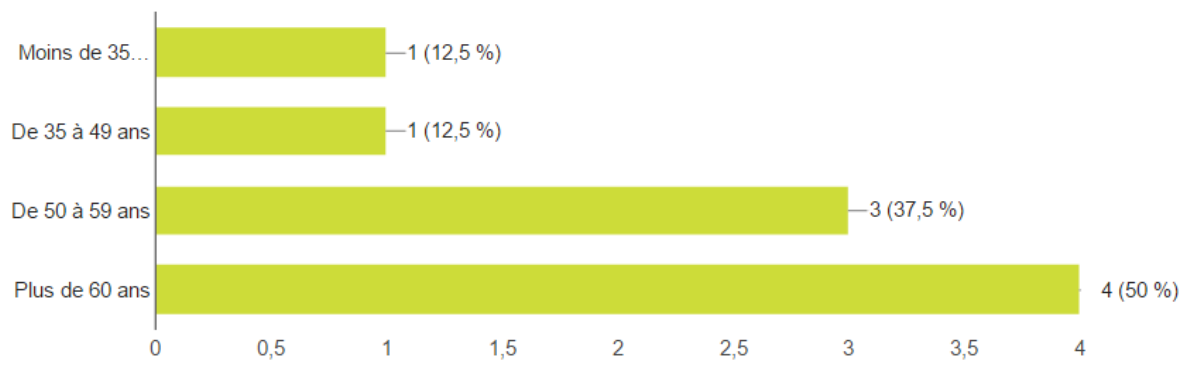
Pas de changement de destination ni diversification d'activité

Contraintes : accès, route de marsanne trop étroite, tonnage insuffisant sur les soutes desservant l'exploitation

Pas ou peu menacés par l'urbanisation et le mitage

Sentiment sur agriculture : nombre d'exploitations diminuée, surtout les plus petit, changement de mode d'exploitation, passer à un mode plus respectueux de la terre

Age (8 réponses)



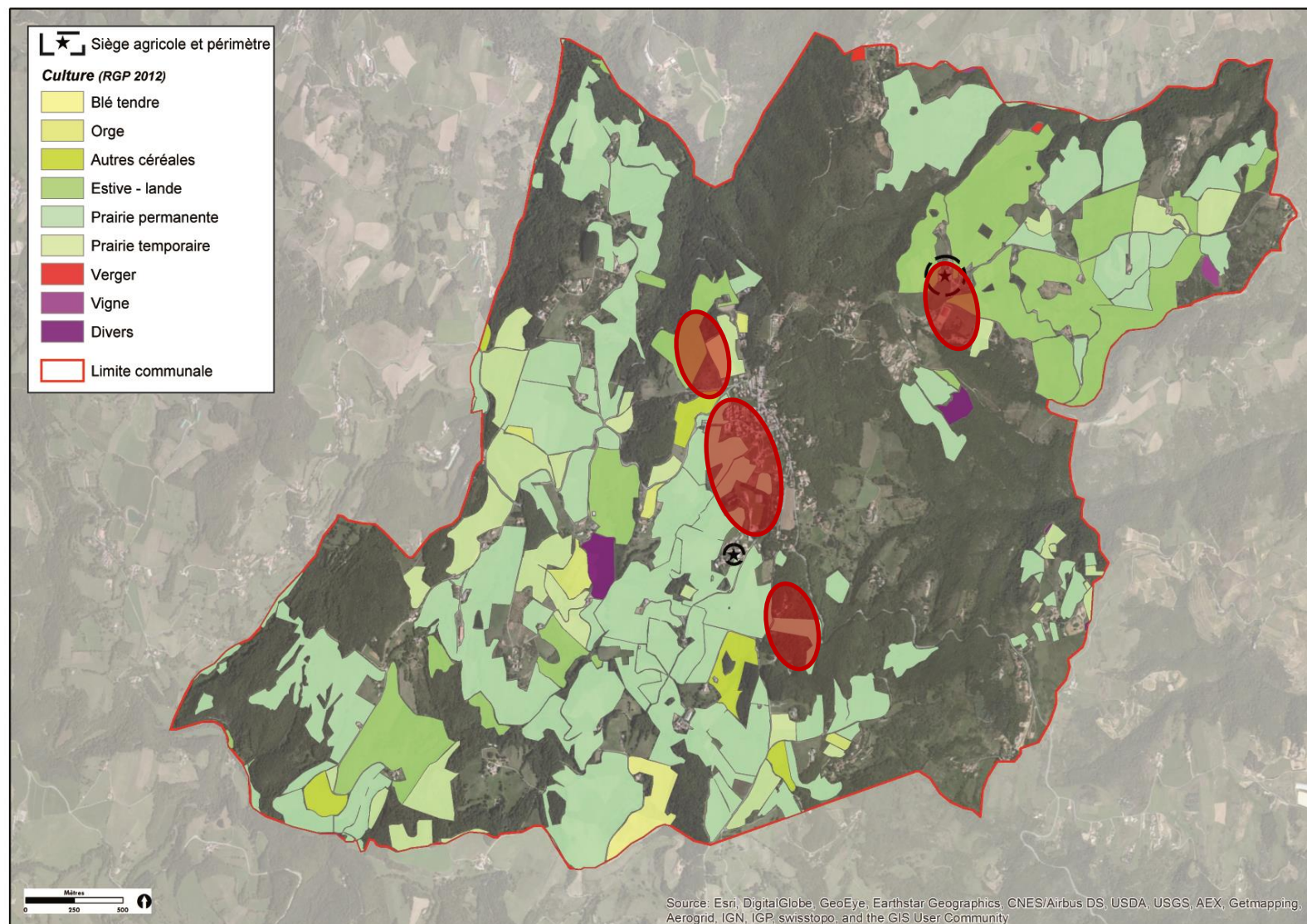


Figure 54 – Carte de synthèse des principaux enjeux agricoles

V.5. L'activité touristique

V.5.1 Les atouts touristiques

La commune a de nombreux atouts :

- **Un site d'envergure au paysage époustouflant : « Le Pic »**

Le Pic, site classé, est un belvédère en balcon sur le Rhône et sur les Cévennes ardéchoises : on admire à l'ouest, la chaîne du Mézenc, au nord-ouest le Pilat, au nord les Alpes, à l'est et au sud-est, le massif de la Chartreuse et les montagnes du Dauphiné, au sud, les pré-Alpes Drômoises, le Lubéron et le Ventoux.

Le panorama initie les visiteurs à la géologie, à l'agriculture (châtaigneraie et vignoble), aux questions climatiques (Mistral) et fluviales (Rhône)...

- **Une manifestation-phare : la Ronde des fours**

Il s'agit d'une manifestation culturelle, une fois par an, consistant en la fabrication de pains à l'ancienne dans les vieux fours de la commune par des passionnées de la boulangerie et de la viennoiserie.

- **De nombreuses animations :**

- La montée pédestre le troisième dimanche de septembre : les nombreux athlètes (environ 500) gravissent les 500 mètres de dénivelé sur 15 km de distance entre la vallée du Rhône et Saint-Romain-de-Lerps.
- Les rendez-vous des associations : Association Sportive du Pic (foot-hand-tennis), gym volontaire, boules, club du troisième âge, Air et Tourisme et Saint-Romain Loisirs,...

- **De nombreux circuits de randonnée**

La découverte de la Nature est un atout majeur sur la commune, et plus largement sur l'Ardèche.

Trois circuits de randonnées sont balisés :

- Le circuit du Pic par le GR42 (6 km),
- Le circuit du col de Gazareau (6 km),
- Le circuit de la corniche du Rhône (9,6 km)

- **Des hébergements de qualité :**

- La Belle Terre
- Le Pic de Rouveyrol
- La Garance
- Le Bec
- Le château du Besset
- L'Epervière
- Le Pic vert
- Le logis du Pic

- **Des sites touristiques à proximité,**

- Les communes de Guilhaud-Granges et Saint-Péray,

- Le château de Crussol
- La ville de Tournon-sur-Rhône,
- Les vignobles des Côtes du Rhône Septentrionales,
- Randonnées dans les gorges du Doux,
- Petit train à vapeur Le Mastrou,
- Camping, plan d'eau et centre de communication Multimédia-Internet de la commune de Alboussière.
- Le centre équestre et caveau de dégustation à Chateaubourg,
- Le tracé véloroute Léman-Méditerranée, dite «Viarhona»,
- ...

- **Un patrimoine historique important,**

L'église, Le Pic, Le Château de Besset, ...

- **Un petit patrimoine extrêmement riche**

Cœur de village, croix, fontaine, lavoir, ...

- **Les nombreux points de vue,**



Photographies 112 –Exemples d'éléments patrimoniaux, supports de l'attrait touristique en direction de la commune : « Le Pic » (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographies 113 –Exemples d'éléments patrimoniaux, supports de l'attrait touristique en direction de la commune : « l'église, son belvédère et le cœur de village » (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)



Photographies 114 –Exemples d'éléments patrimoniaux, supports de l'attrait touristique en direction de la commune : « les vues dégagées sur la vallée du Rhône » (Source : ECO-STRATEGIE le 16 juillet 2015)